

Rapport 2026 sur le développement durable en Afrique

► Des actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées à l'appui de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en vue de bâtir un avenir durable pour tous





Rapport 2026 sur le développement durable en Afrique

Des actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées à l'appui de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en vue de bâtir un avenir durable pour tous

Élaboré conjointement par
l'Union africaine, la Banque africaine de
développement, le Programme des Nations
Unies pour le développement et la Commission
économique des Nations Unies pour l'Afrique

Version abrégée ▷❧◁

Table des matières



Avant-propos	8
Remerciements.....	11
Guide du lecteur.....	12
En bref : principales conclusions	15
Chapitre 1 : Des données aux conclusions	24
Chapitre 2 : Promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous	30
Chapitre 3 : Stimuler la croissance grâce à des solutions propres	40
Chapitre 4 : Jeter les bases de la transformation	52
Chapitre 5 : Façonner des villes inclusives et résilientes.....	64
Chapitre 6 : L'union fait la force : faire progresser le développement durable grâce à des partenariats.....	74
Références.....	86

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : ODD 6 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063	31
Tableau 3.1 : ODD 7 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063	41
Tableau 4.1 : ODD 9 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063	53
Tableau 5.1 : ODD 11 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063.....	65
Tableau 6.1 : ODD 17 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063.....	75

Liste des figures

Figure 1.1 : Croissance du PIB en Afrique par sous-région (%), 2024 – 2026.....	26
Figure 1.2 : Aperçu des progrès réalisés en Afrique concernant les ODD, 2025.....	28
Figure 2.1 : Tableau de bord de l'Afrique : progrès de l'ODD 6 (eau propre et assainissement) par indicateurs pour l'Afrique	34
Figure 2.2 : Proportion de la population bénéficiant de services d'eau potable gérés de manière sûre (%), 2015-2024	36
Figure 2.3 : Proportion de la population bénéficiant de services d'assainissement gérés de manière sûre, par milieu urbain/rural (%), 2015-2024.....	36
Figure 2.4 : Proportion des flux d'eaux usées domestiques traitées de manière sûre (%), 2022-2024	37
Figure 2.5 : Efficacité de l'utilisation de l'eau (USD/m ³), 2015-2022	37
Figure 2.6 : Niveau de stress hydrique – prélèvement d'eau douce en pourcentage des ressources en eau douce disponibles (%), 2015–2022.....	38
Figure 3.1 : Tableau de bord africain : Progrès de l'ODD 7 (énergie propre et abordable) par indicateurs pour l'Afrique	44
Figure 3.2 : Accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines, % de la population, 2015-2023	46
Figure 3.3 : Population utilisant des combustibles et des technologies propres par sous-région (%), 2015-2023.....	46
Figure 3.4 : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie (%), 2015-2022.....	47
Figure 3.5 : Capacité installée en électricité renouvelable (watts par habitant), 2015-2023	
Figure 3.6 : Capacité installée de production d'électricité renouvelable : Afrique vs. monde (watts par habitant), 2015–2023.....	48

Figure 3.7 : Niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire (mégajoules par dollar américain constant de 2021 du PIB, à parité de pouvoir d'achat), 2015-2022.....	48
Figure 4.1 : Tableau de bord de l'Afrique : Progrès de l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures) par indicateurs pour l'Afrique.....	56
Figure 4.2 : VAB (en dollars américains constants de 2015) en pourcentage du PIB, 2015-2024	58
Figure 4.3 : VAM par habitant (en dollars américains constants de 2015), 2015-2024.....	59
Figure 4.4 : Proportion de petites industries bénéficiant d'un prêt ou d'une ligne de crédit (en %), en 2025.....	59
Figure 4.5 : Dépenses de R&D en pourcentage du PIB (%), 2015-2023, pays sélectionnés.....	60
Figure 4.6 : Proportion de la population couverte par au moins un réseau mobile 2G (%), 2015-2023	60
Figure 5.1 : Tableau de bord de l'Afrique : Progrès de l'ODD 11 (villes et communautés durables) par indicateurs pour l'Afrique.....	68
Figure 5.2 : Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des quartiers informels ou des logements inadéquats (%), 2014-2022.....	70
Figure 5.3 : Proportion de la population ayant un accès pratique aux transports publics, moyenne des cinq villes les plus performantes de chaque sous-région par rapport à l'ensemble de la sous-région, 2020 (pourcentage).....	70
Figure 5.4 : Rapport entre le taux de consommation des sols et le taux de croissance démographique, 2010-2020.....	71
Figure 5.5 : Couverture de la collecte des déchets solides municipaux, selon les 10 villes les mieux et les moins bien classées (%), 2020-2023.....	71
Figure 5.6 : Niveaux moyens annuels de particules fines (particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres), 2010-2019	72
Figure 6.1 : Tableau de bord de l'Afrique : Progrès de l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) par indicateurs pour l'Afrique	78
Figure 6.2 : Recettes fiscales en pourcentage du PIB (%), 2015-2023	80
Figure 6.3 : Allocation moyenne à l'APD par les membres du CAD, 2015-2024 (% du RNB).....	81
Figure 6.4 : Flux d'IDE (en millions de dollars américains), 2015-2023, comparaison régionale.....	81
Figure 6.5 : Envois de fonds des particuliers reçus (en dollars américains courants) (en milliards), 2019-2024	82
Figure 6.6 : Indice de performance des infrastructures de données, 2016-2023, comparaison régionale.....	83

Liste des encadrés

Encadré 2.1 : L'eau et l'assainissement dans le cadre de l'Agenda 2063 — Réalisations et défis à relever	35
Encadré 2.2 : Programme national du Maroc pour lutter contre la pénurie structurelle d'eau	38
Encadré 3.1 : Progrès du secteur énergétique dans le cadre de l'Agenda 2063 — Avancées, disparités et voies de transition.....	45
Encadré 3.2 : Élargir l'accès à des moyens de cuisson propres parmi les États membres de la SADC.....	49
Encadré 4.1 : Infrastructures, industrialisation et innovation dans le cadre de l'Agenda 2063 — Progrès et contraintes structurelles.....	57
Encadré 4.2 : Dynamique de l'emploi dans le secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale	61
Encadré 5.1 : Villes et communautés durables dans le cadre de l'Agenda 2063 — Croissance urbaine et réponses politiques	69
Encadré 5.2 : Initiative « Villes africaines pour un air pur » (2022-2026)	72
Encadré 6.1 : Financement, partenariats et gouvernance dans le cadre de l'Agenda 2063 — Progrès et contraintes structurelles.....	79
Encadré 6.2 : La transformation numérique de la Zambie — Stimuler le recouvrement des recettes grâce à la numérisation des services publics	83





Avant-propos



Ce Rapport sur le développement durable en Afrique 2026 (ASDR) est publié à un moment charnière pour le développement de l'Afrique. Il intervient alors que les pays africains entrent dans la phase finale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en poursuivant la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ce progrès s'inscrit dans un contexte mondial caractérisé par une incertitude persistante, une gouvernance économique fragmentée et des pressions croissantes d'ordre climatique, budgétaire et démographique, qui influencent le rythme et la trajectoire des résultats de développement à travers le continent. L'instabilité au Moyen-Orient a amplifié la volatilité des prix de l'énergie et des produits alimentaires, perturbé les routes commerciales et accru l'incertitude mondiale, avec des effets de contagion directs sur les économies africaines. Si ces dernières années ont nécessité des réponses soutenues face à des chocs multiples et concomitants, le défi central consiste désormais à dépasser la gestion de crise pour s'engager dans des actions transformatrices, coordonnées, et tournées vers l'avenir, capables de soutenir les progrès du développement à moyen et à long terme.

Malgré une croissance économique continue dans certaines régions du continent, les avancées dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODDs) restent inégales. La persistance de la pauvreté, des inégalités et des vulnérabilités témoigne de contraintes structurelles profondes, caractérisées notamment par une faible productivité, une transformation structurelle limitée, un secteur informel étendu et une marge de manœuvre budgétaire restreinte. Ces défis sont encore aggravés par les pressions démographiques, l'intensification des risques climatiques et l'inadéquation entre compétences et besoins du marché, autant de facteurs qui

continuent d'affaiblir le lien entre croissance et amélioration des conditions de vie pour le plus grand nombre. Pour surmonter ces contraintes, il est essentiel de renforcer les moyens nationaux, d'améliorer la cohérence des politiques publiques et d'accélérer la mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental.

Le paysage mondial du développement connaît lui aussi des transformations profondes. Les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement confirment la nécessité urgente de réformer l'architecture internationale du financement du développement afin de mieux aligner les ressources sur les besoins de développement. Dans le même temps, le rôle croissant de l'Afrique dans la gouvernance économique mondiale – notamment à travers l'adhésion de l'Union africaine au G20 – ouvre de nouvelles perspectives pour faire entendre les priorités du continent dans les débats sur la viabilité de la dette, le financement de l'action climatique, la réforme des banques multilatérales de développement et les politiques commerciales axées sur le développement. La concrétisation de ces opportunités dépendra d'une coordination soutenue entre les acteurs africains et de la capacité à traduire efficacement les engagements mondiaux en actions au niveau des pays. Dans le même temps, la mobilisation massive de capitaux privés sera essentielle pour combler le déficit de financement du développement en Afrique.

La fragmentation croissante des échanges, le recours accru aux politiques industrielles et la montée des mesures commerciales liées au développement durable redéfinissent les chaînes de valeur mondiales. Pour l'Afrique, ces tendances soulignent à la fois les risques de marginalisation et la nécessité de renforcer l'intégration régionale par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le renforcement des

capacités de production, des infrastructures régionales et des politiques coordonnées sera essentiel pour améliorer la résilience et la compétitivité dans un environnement commercial mondial de plus en plus complexe.

Ce rapport souligne que le défi du développement en Afrique ne tient pas à un manque de cadres ou de vision. De multiples programmes mondiaux et régionaux – notamment ceux qui répondent aux vulnérabilités spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement – offrent des voies complémentaires pour faire progresser le développement durable. Lorsqu'ils sont alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, ces cadres peuvent renforcer les efforts visant à surmonter les contraintes structurelles, à accroître la résilience et à accélérer les progrès. Cependant, la fragmentation de la mise en œuvre, les financements insuffisants et les contraintes de capacités continuent d'en limiter l'impact, d'où la nécessité d'approches plus cohérentes et mieux coordonnées.

Cette analyse se concentre sur les objectifs de développement durable 6 (Eau potable et assainissement), 7 (Énergie propre et abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructures), 11 (Villes et communautés durables) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), qui sont essentiels à la transformation structurelle du continent. Ensemble, ils soulignent l'importance d'élargir l'accès aux services de base, de renforcer les capacités de production, de construire des infrastructures résilientes, d'encadrer l'urbanisation rapide et de mobiliser des moyens de mise en œuvre efficaces.

Les dynamiques émergentes façonneront la trajectoire de développement de l'Afrique au cours des dix prochaines années. Les mutations numériques et technologiques offrent des opportunités capables de stimuler la productivité et les capacités de l'État, mais les changements climatiques pèsent de plus en plus sur la stabilité macroéconomique, la viabilité budgétaire et la planification du développement. Les pressions sur les systèmes alimentaires, les dynamiques migratoires et l'urbanisation renforcent encore la nécessité de trouver des réponses intégrées et intersectorielles.

Le présent rapport appelle à un engagement renouvelé en faveur d'actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées. En renforçant la cohérence de l'action politique, en mobilisant des financements adéquats et en alignant les différents programmes autour d'objectifs communs, l'Afrique et ses partenaires peuvent accélérer les progrès vers un avenir durable pour tous, conformément aux ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.



Mahmoud Ali Youssouf

Président
Commission pour
l'Union africaine



Claver Gatete

Secrétaire exécutif
Commission économique
des Nations Unies pour
l'Afrique



Sidi Ould Tah

Président
Groupe de la
Banque africaine
de développement



Alexander De Croo

Administrateur
Programme des Nations
Unies pour le développement



Remerciements

Le présent rapport est une publication annuelle conjointe de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Banque africaine de développement (BAD), du Programme des Nations Unies pour le développement – Bureau régional pour l'Afrique (PNUD-BRA) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Il a été élaboré sous la direction générale de Mahmoud Ali Youssouf, président de la CUA ; Sidi Ould Tah, président de la BAD ; Claver Gatete, sous-secrétaire général des Nations Unies et secrétaire exécutif de la CEA ; et Alexander De Croo, administrateur du PNUD. Les conseils techniques ont été fournis par Botho Kebabonye Bayendi, directeur de la planification stratégique et de la mise en œuvre au sein du cabinet du président de la CUA ; Hanan Morsy, secrétaire exécutif adjoint de la CEA ; Stephen Karingi, directeur de la division de la macroéconomie, des finances et de la gouvernance de la CEA ; Anthony Nyong, directeur du Département du changement climatique et de la croissance verte (PECG) de la BAD ; Al Hamndou Dorsouma, responsable de la division du changement climatique et de la croissance verte I (PECG.2) de la BAD ; Ahunna Eziakonwa, directrice du Bureau régional pour l'Afrique (BRA) du PNUD ; et Raymond Gilpin, économiste en chef du Bureau régional pour l'Afrique (BRA) du PNUD.

La préparation du rapport a été coordonnée par une équipe centrale dirigée par Oyebanke Abejirin, fonctionnaire chargée de l'intérim, section de la planification du développement, division de la macroéconomie, des finances et de la gouvernance de la CEA ; Farzana Sharmin, chargée des affaires économiques, section de la planification du développement, division de la macroéconomie, des finances et de la gouvernance de la CEA ; Charles Wangadya, chef par intérim de la planification, division du suivi et de l'évaluation, Commission de l'Union africaine ; Balgis Osman-Elasha, spécialiste en chef du changement climatique et de la croissance verte et coordonnatrice régionale du Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique du Nord, Banque africaine de développement ; et El-Hadji Fall, conseiller stratégique, Bureau régional pour l'Afrique du PNUD.

Les chapitres du rapport ont été rédigés par les auteurs principaux suivants : Oyebanke Abejirin et Zhuyu Li, CEA (chapitre 1 – Aperçu régional) ; Charles Wangadya, CUA (chapitre 2 – Eau potable et assainissement) ; Balgis Osman-Elasha, BAD (chapitre 3 – Énergie propre et abordable) ; Etayibtalnam Koudjom, CEA (chapitre 4 – Industrie, innovation et infrastructures) ; Bruno Avila-Aravena, PNUD (chapitre 5 – Villes et communautés durables) ; El-Hadji Fall, PNUD, et Farzana Sharmin, Etayibtalnam Koudjom et Gaochao Deng, CEA (chapitre 6 – Partenariats pour les objectifs).

Nous remercions vivement les personnes suivantes pour leurs contributions techniques : Abdelkreem Ezaldin (CUA) ; Afework Temtime, Charles Akol, Molla Hunegnaw, Lerato Martha Makana, Thandile Gule, Thomas Sinmegu et Zodwa Florence Mabuza (CEA) ; Caroline Mwangi Makenzi, Kolawole Dairo et Gala Maria Pablo (BAD) ; ainsi qu'Utku Teksoz (Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique). Nous remercions également chaleureusement le Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA pour les données qu'il a fournies. Nous apprécions les contributions des points focaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que celles des responsables des organismes des Nations Unies, dont les observations formulées lors des consultations tenues dans le cadre d'une réunion d'un groupe d'experts à Addis-Abeba, du 16 au 17 décembre 2025, ont enrichi le rapport. En matière de recherche, de rédaction, de traduction, d'impression, de médias et de communication, ainsi que d'appui administratif, le rapport a bénéficié du soutien des personnes suivantes : Oyebanke Abejirin, Farzana Sharmin, Etayibtalnam Koudjom, Gaochao Deng, Torcia-Chanelle Banengai-Koyama, Iman Mohamed, Chensi Li, Zhuyu Li (CEA) ; Rosette Y. Randrianarivelo (CUA) ; et Weiying Zhu, Eve Sabbagh et Faustine Ekor (PNUD).

Guide du lecteur



Qu'est-ce que ce rapport ?

Le Rapport sur le développement durable en Afrique est une publication annuelle qui suit l'état d'avancement de la mise en œuvre de deux cadres de développement à long terme complémentaires, à l'échelle mondiale et régionale : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons.

Qui a préparé ce rapport ?

Depuis 2017, le Rapport sur le développement durable en Afrique est élaboré conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission

économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2026 est le neuvième de la série.

Le rapport a bénéficié des consultations menées lors d'une réunion d'un groupe d'experts à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 16 et 17 décembre 2025. Au cours de cette réunion, le projet de rapport a été examiné, commenté et officiellement approuvé. Le groupe d'experts était composé de points focaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 venus de pays africains, ainsi que d'experts thématiques d'organismes des Nations Unies.

Comment le thème central du rapport est-il défini ?

Le rapport s'aligne sur le thème et les objectifs de développement durable (ODD) retenus chaque année par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Conformément à la session 2026 du Forum, le présent rapport se concentre sur les objectifs suivants : objectif 6 – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; objectif 7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; objectif 9 – Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation ; objectif 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables ; objectif 17 – Renforcer les moyens de mise en œuvre et redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable.

Le présent rapport suit également les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063. À cette fin, les objectifs de l'Agenda 2063 liés aux cinq ODD susmentionnés font également l'objet d'un suivi. Le rapport propose une analyse pour chacun des cinq ODD, de leurs cibles et indicateurs, ainsi que des objectifs, cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063. Toutefois, les limites des données ne permettent pas d'analyser l'ensemble des cibles et indicateurs des deux programmes.

À qui s'adresse ce rapport ?

Cette version abrégée présente un résumé des principales conclusions de l'RDDA 2026. Elle sera utile pour :

1. Il s'adresse aux parties prenantes engagées dans les discussions de politique publique relatives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons. Elles comprennent des responsables gouvernementaux, des représentants de groupes intergouvernementaux, des membres de la société civile, des représentants d'organisations non gouvernementales, des professionnels des médias, des universitaires et des représentants du secteur privé.
2. Il s'adresse aussi aux analystes régionaux et spécialistes nationaux qui souhaitent suivre les progrès accomplis et identifier les principaux enjeux nécessitant des analyses complémentaires, et qui élaborent des méthodologies permettant d'évaluer les progrès des pays dans la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063.

D'où proviennent les données ?

Le rapport s'appuie sur des données provenant de plusieurs sources, notamment la base de données mondiale des indicateurs des ODD des Nations Unies et la base de données du Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA, et les rapports continentiels sur la révision de l'Agenda 2063.

Pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des ODD, les indicateurs sont sélectionnés sur la base de la disponibilité d'au moins deux points de données pour plus de 40 % des pays au sein des groupes de pays concernés. Les données relatives aux pays de la région africaine sont tirées de la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD, tenue par la division de statistique du Département des affaires économiques et sociales (DAES), disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>.

Des enseignements tirés des expériences nationales sont également présentés tout au long du rapport, afin de mieux comprendre la manière dont les pays œuvrent à la réalisation des deux programmes. Ces expériences ont été recueillies auprès d'experts nationaux et à partir de rapports.

Comment interpréter les résultats

Il est conseillé aux lecteurs de tenir compte des éléments suivants lors de l'examen des conclusions du présent rapport.

- Les résultats présentés dans ce rapport ne peuvent être comparés à ceux des rapports précédents en raison de l'utilisation d'un ensemble distinct d'indicateurs des ODD¹ et de données historiques actualisées. Des modifications sont également apportées chaque année afin d'intégrer les nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles.
- Deux mesures différentes sont utilisées dans l'analyse.²
 1. L'indice de situation actuelle offre un aperçu des progrès réalisés au niveau des objectifs et une analyse de la position de la région africaine pour chacun d'eux. L'analyse repose sur les progrès réalisés depuis 2015 au regard des progrès nécessaires entre 2015 et 2030.
 2. L'indice de progrès anticipés présente un tableau de bord des progrès attendus d'ici 2030 au niveau des cibles et des indicateurs des ODD, ainsi qu'une évaluation de la probabilité que la région atteigne les différentes cibles des ODD compte tenu du rythme des progrès. Il mesure l'écart entre les progrès projetés et les progrès visés d'ici 2030. En d'autres termes, il indique dans quelle mesure les cibles ont des chances d'être atteintes d'ici 2030.

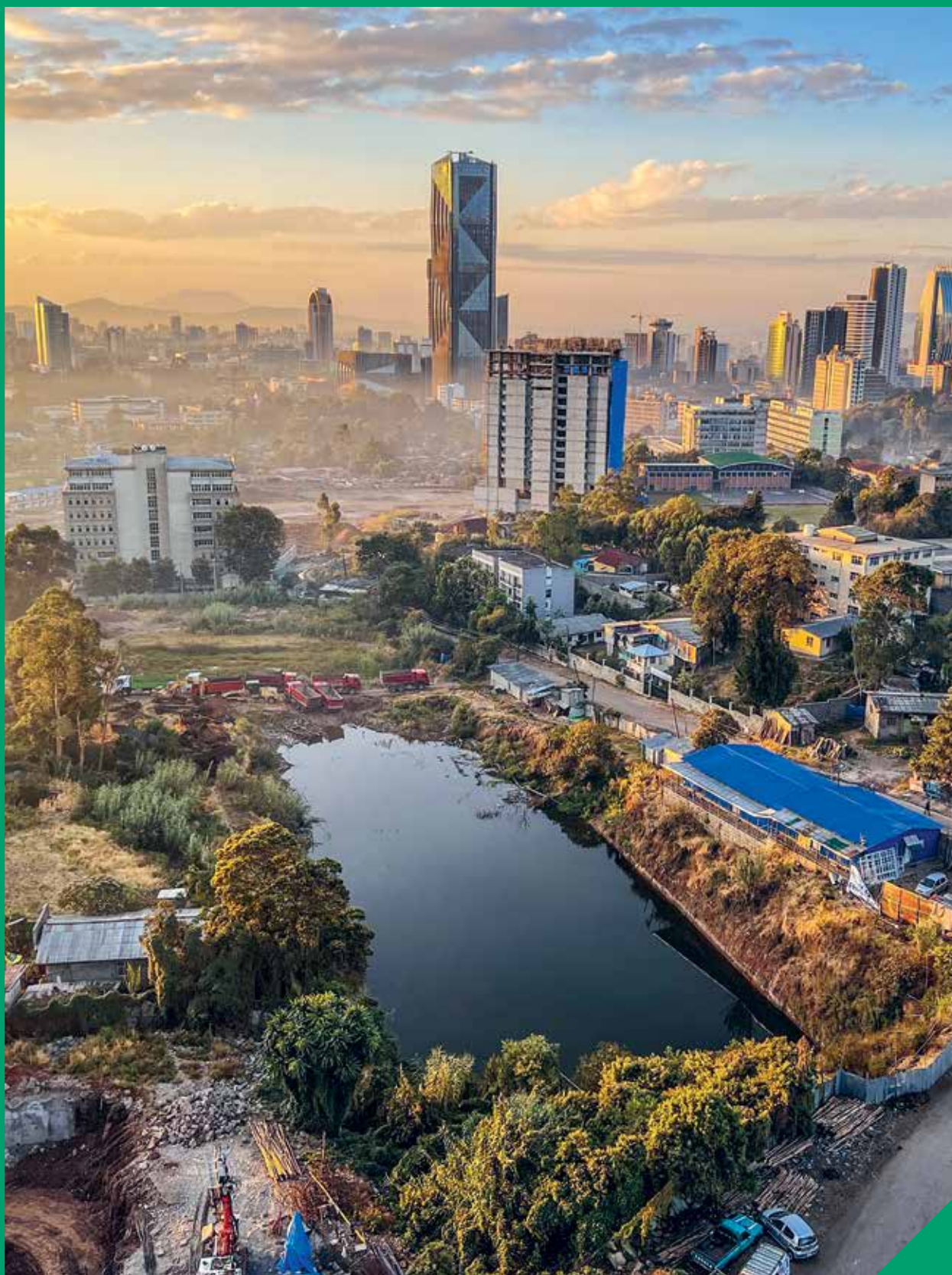
Comment le rapport est-il organisé ?

Ce rapport abrégé est structuré en sept chapitres principaux. Outre le présent guide à l'intention des lecteurs, il comporte un résumé analytique qui contient les principaux messages et les recommandations de politique publique issus du rapport. Il comprend également un chapitre d'introduction (chapitre 1), qui présente le contexte socio-économique nécessaire à la mise en œuvre du développement durable en Afrique en 2026, et un aperçu global des progrès accomplis au niveau des objectifs pour les cinq ODD examinés, tant au niveau continental que régional, depuis 2015. Les cinq chapitres suivants (chapitres 2 à 6) proposent une analyse approfondie des perspectives et des progrès réalisés pour chacun des cinq ODD et des objectifs associés de l'Agenda 2063. Le chapitre 7 présente une synthèse des conclusions et des recommandations de politique publique fondées sur cette analyse.

¹ Chaque année, le RDDA se concentre sur cinq ODD. À l'exception de l'ODD 17, qui est évalué chaque année, les quatre autres varient annuellement conformément aux ODD examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

² Des explications détaillées sur la méthodologie figurent en annexe (chapitre 8).

En bref : principales conclusions



Le RDDA 2026 examine les progrès actuels de l'Afrique dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine – L'Afrique que nous voulons, en mettant particulièrement l'accent sur les cinq objectifs de développement durable (ODD) examinés lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026 : l'ODD 6 (eau potable et assainissement), l'ODD 7 (énergie propre à un coût abordable), l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures), l'ODD 11 (villes et communautés durables) et l'ODD 17 (partenariats pour le développement durable). Cette évaluation analyse les progrès réalisés au regard des cibles et indicateurs des deux programmes, tout en tenant compte des contraintes structurelles et des limites persistantes liées aux données qui empêchent d'obtenir une vue d'ensemble complète des performances.

Les progrès de l'Afrique sont réels en matière de développement, mais les trajectoires actuelles restent en deçà des ambitions du Programme 2030.



L'Afrique continue d'enregistrer des progrès appréciables selon de nombreux indicateurs de développement, avec des avancées constatées pour 12 des 17 ODD, ce qui corrobore les conclusions des évaluations précédentes. Toutefois, le rythme global reste insuffisant pour atteindre les ODD d'ici 2030 si l'on se base sur les trajectoires actuelles. Des contraintes structurelles – notamment les insuffisances de financement, les capacités institutionnelles limitées et la fréquence des chocs climatiques et économiques – ont ralenti les progrès et, dans certains domaines, entraîné des reculs.

Le paysage du développement en Afrique demeure inégal, comme en témoignent les importantes disparités entre les sous-régions et entre les populations urbaines et rurales. Le profil démographique jeune du continent représente à la fois une opportunité et un impératif urgent : la valorisation de ce dividende démographique repose sur le renforcement des systèmes éducatifs, la promotion de l'inclusion économique et l'amélioration de l'accès aux technologies modernes.

Ce que nous révèlent les données

1. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les progrès en matière d'accès à l'eau potable de base masquent la lenteur des avancées concernant les services gérés en toute sécurité

L'Afrique a réalisé des progrès mesurés mais insuffisants dans l'élargissement de l'accès aux services d'eau et d'assainissement depuis 2015. En 2023, environ 81 % de la population avait accès à des services d'eau potable de base, mais l'accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité n'a que légèrement progressé, passant d'environ 33 % en 2015 à environ 36 % en 2023, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne mondiale, qui dépasse 70 %. Les disparités entre sous-régions restent marquées : la couverture en services d'eau gérés en toute sécurité dépasse 70 % en Afrique du Nord, mais demeure inférieure à 20 % dans certaines parties de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale.

L'assainissement reste un obstacle majeur

Les progrès en matière d'assainissement continuent d'accuser un retard important. L'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passé d'environ 24 % en 2015 à environ 30 % en 2023, contre une moyenne mondiale de près de 60 %. En conséquence, on estime que 650 millions de personnes en Afrique restent privées de services d'assainissement de base, et la défécation en plein air persiste dans plusieurs pays. L'accès à des installations de base pour se laver les mains avec de l'eau et du savon s'élevait à environ 35 % en 2023, soit moins de la moitié de la moyenne mondiale.

La qualité de l'eau, le traitement des eaux usées et l'utilisation efficace des ressources en eau sont à la traîne

La qualité de l'eau et le traitement des eaux usées restent des défis majeurs. Seul environ un tiers des eaux usées domestiques est traité en toute sécurité à l'échelle du continent, avec des tendances à la baisse observées dans certaines sous-régions. L'utilisation efficace des ressources en eau s'est légèrement améliorée, passant d'environ 8,8 dollars américains par mètre cube en 2015 à 9,8 dollars américains en 2022, un niveau qui reste nettement inférieur à la moyenne mondiale, supérieure à 21,5 dollars américains par mètre cube. Bien que de nombreux pays fassent état de niveaux élevés de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, les contraintes de financement demeurent importantes : l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement a diminué après avoir atteint un pic en 2019, pour s'établir à environ 3,3 milliards de dollars américains en 2023. Si la tendance actuelle se poursuit, une accélération significative sera nécessaire à la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'ODD 6.

2. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



L'Afrique continue de faire face au plus grand déficit d'accès à l'électricité au monde

L'Afrique demeure la région accusant le plus grand déficit d'accès à l'énergie à l'échelle mondiale. L'accès à l'électricité est passé d'environ 46 % en 2015 à environ 53 % en 2023, mais près de 600 millions de personnes restent privées d'électricité. Les taux d'électrification en milieu urbain dépassent 80 %, tandis que l'accès en milieu rural reste inférieur à 40 % dans de nombreux pays, ce qui met en évidence la persistance d'inégalités spatiales et de revenus.

L'accès à des moyens de cuisson propres reste extrêmement faible

Les progrès en matière d'accès à des modes de cuisson propres restent extrêmement lents. En 2023, seulement 34 % environ des Africains avaient accès à des combustibles et technologies de cuisson propres. Cela signifie que plus de 970 millions de personnes dépendent encore de la biomasse traditionnelle et d'autres combustibles polluants. La pollution de l'air intérieur associée à ces combustibles contribue à environ 400 000 décès prématurés chaque année, avec des conséquences disproportionnées sur les femmes et les enfants.

Le déploiement des énergies renouvelables ne suit pas le rythme de la demande

Malgré un vaste potentiel en matière d'énergies renouvelables, la capacité installée par habitant en Afrique reste faible – environ 40 watts par personne, contre une moyenne mondiale de près de 480 watts. Des évaluations récentes font état d'un recul de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie, reflétant des insuffisances d'investissement, des difficultés d'intégration aux réseaux et des contraintes d'accessibilité financière.

Les insuffisances d'investissement constituent le principal obstacle

On estime à 4 milliards de dollars américains les investissements annuels consacrés à l'accès à l'énergie, soit un niveau bien inférieur au montant de dollars américains par an nécessaires pour atteindre l'ODD 7 d'ici 2030. Sans une augmentation rapide des financements et une intégration énergétique régionale accrue, la pauvreté énergétique risque de s'aggraver.

3. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La connectivité numérique progresse plus rapidement que les autres dimensions de l'ODD 9

Les progrès réalisés au titre de l'ODD 9 restent inégaux et insuffisants pour soutenir la transformation structurelle de l'Afrique. La connectivité numérique constitue un domaine de progrès notable : l'accès aux technologies de l'information et de la communication est jugé satisfaisant, avec 92,8 % de la population africaine couverte par au moins un réseau 2G d'ici 2023. Cette expansion a favorisé le développement des services numériques et l'émergence de nouvelles opportunités économiques.

Les lacunes en matière d'infrastructures et d'industrialisation persistent

L'insuffisance d'infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'industrie continuent de freiner la productivité, la compétitivité commerciale et l'intégration régionale. La valeur ajoutée manufacturière représente moins de 12 % du produit intérieur brut (PIB) en Afrique, contre plus de 16 % à l'échelle mondiale, ce qui reflète une diversification industrielle limitée. Les déficits d'infrastructures persistent, en particulier dans les transports, l'énergie et la logistique, ce qui entraîne une augmentation du coût du commerce et de la production. L'accès au financement reste un obstacle majeur : dans de nombreux pays, moins de 20 % des petites industries déclarent avoir accès au crédit formel.

Les systèmes d'innovation restent sous-développés et la recherche est sous-financée

Les investissements dans la recherche et le développement restent inférieurs à 1 % du PIB dans la plupart des pays africains, contre une moyenne mondiale de presque de 2,0 %, ce qui limite l'innovation et la modernisation technologique. Plusieurs cibles de l'ODD 9 affichent des tendances inverses, soulignant la nécessité d'accroître les investissements dans les infrastructures résilientes, les politiques industrielles et les systèmes d'innovation.



4. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'urbanisation rapide dépasse les capacités de planification et de prestation de services

L'Afrique s'urbanise plus rapidement que toute autre région. Environ 45 % de la population vit en zone urbaine, un chiffre qui devrait atteindre près de 60 % d'ici 2050. Si l'urbanisation offre des opportunités de croissance économique, elle intensifie aussi la pression sur le logement, les transports, les services et l'environnement.

Les conditions environnementales dans les villes se détériorent

On estime que 49.1 % des habitants des zones urbaines vivent dans des quartiers de taudis ou des implantations sauvages en 2022, souvent sans sécurité d'occupation ni services de base. L'accès à des transports publics sûrs et abordables reste limité, en particulier pour les groupes à faibles revenus. Les niveaux de pollution atmosphérique dans de nombreuses villes africaines dépassent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce qui contribue à alourdir le fardeau sanitaire.

La vulnérabilité des zones urbaines aux risques climatiques et aux catastrophes s'accroît

Une tendance inverse se dessine clairement en ce qui concerne les conditions environnementales urbaines et l'impact des catastrophes. Les aléas climatiques – notamment les inondations et les vagues de chaleur – gagnent en fréquence et en intensité, touchant de manière disproportionnée les implantations sauvages. Les lacunes en matière de données restent importantes pour plusieurs cibles de l'ODD 11, ce qui limite l'efficacité de la planification et du suivi. Sans une planification urbaine intégrée et des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, les villes africaines risquent de devenir des pôles de vulnérabilité plutôt que des moteurs du développement durable.

Les lacunes en matière de données et de gouvernance limitent l'efficacité de la gestion urbaine

L'insuffisance des données et la faiblesse de la coordination compromettent la planification urbaine intégrée, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des stratégies de développement urbain résilientes face aux changements climatiques, inclusives et fondées sur les données.



5. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



Les capacités statistiques se sont améliorées, renforçant le suivi des ODD

Les progrès réalisés au titre de l'ODD 17 révèlent des résultats mitigés. Les améliorations des capacités statistiques s'accompagnent d'un renforcement des systèmes de données. En 2024, 41 pays africains ont déclaré disposer d'une législation nationale en matière de statistiques conforme aux Principes fondamentaux des statistiques officielles, tandis que 39 pays africains ont déclaré mettre en œuvre un plan national de statistiques. Ces avancées ont permis d'améliorer le suivi et l'établissement de rapports sur les ODD.

La mobilisation des ressources nationales reste insuffisante dans un contexte de hausse de la dette et de pressions liées au financement extérieur

Des défis persistent pour de nombreuses cibles. La mobilisation des recettes nationales reste limitée, avec des ratios recettes fiscales/PIB d'environ 16 %, contre plus de 34 % dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les niveaux d'endettement public ont considérablement augmenté. Plus de 20 pays africains sont en effet considérés comme présentant un risque élevé de surendettement ou se trouvant déjà en situation de surendettement, facteur qui restreint la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements de développement.

Les partenariats mondiaux restent inadaptés aux besoins de l'Afrique

L'aide publique au développement (APD) demeure importante, mais insuffisante et volatile. L'APD nette pourrait diminuer de 9 à 17 %, pour atteindre entre 170 et 186 milliards de dollars américains selon les scénarios, ce qui représente une réduction potentielle allant jusqu'à 35 milliards de dollars américains par rapport aux niveaux de 2024. Parallèlement, les flux d'investissements directs étrangers vers l'Afrique ont diminué ces dernières années. L'intégration commerciale reste limitée, l'Afrique représentant moins de 3 % du commerce mondial, et l'accès aux technologies de pointe reste inégal. La réalisation de l'ODD 17 nécessitera des partenariats mondiaux plus solides, une meilleure cohérence des politiques et un système financier et commercial international plus favorable.

Perspectives pour façonner l'avenir durable de l'Afrique

Une action transformatrice et intégrée est essentielle pour combler le déficit de mise en œuvre des ODD en Afrique

L'évaluation du RDDA 2026 confirme que des approches progressives et fragmentées ne suffiront pas à permettre la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 selon les trajectoires actuelles. Pour accélérer les progrès, il faut des cadres d'action intégrés qui alignent les plans nationaux de développement sur les agendas continental et mondial, exploitent les synergies entre les ODD et renforcent la résilience systémique face aux chocs climatiques, économiques et géopolitiques.

L'investissement dans la mise en œuvre des politiques et des plans est essentiel

En Afrique, il est impératif de renforcer les capacités de mise en œuvre aux niveaux régional, national, infranational et sectoriel pour traduire les engagements en résultats mesurables. Cela suppose un engagement politique soutenu, des lignes de responsabilité claires et des systèmes rigoureux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de concrétiser l'intention politique en résultats tangibles, tout en investissant dans les capacités fondamentales de préparation des projets, de passation des marchés, de gestion, de recueil des données et de mise en œuvre à tous les niveaux. En outre, il sera essentiel d'investir dans l'amélioration de toutes les dimensions des capacités de mise en œuvre – techniques, institutionnelles et financières – pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063.

L'accélération des progrès dépend de la réduction du déficit de financement

Comme le soulignent les conclusions du RDDA 2025, l'Afrique est confrontée à d'importants déficits d'investissement annuels – estimés à plusieurs centaines de milliards de dollars américains – qui continuent de freiner la mise en œuvre des ODD. Pour combler ces déficits, il faudra renforcer la mobilisation des ressources nationales par le biais de réformes fiscales, d'une meilleure gestion des investissements publics et d'actions concertées pour endiguer les flux financiers illicites. Les dépenses publiques devront être aussi mieux alignées sur les priorités de développement.



Un financement international accru et mieux aligné est essentiel pour pérenniser les acquis en matière de développement

Il est essentiel d'assurer un accès élargi aux financements concessionnels, aux financements climatiques et aux capitaux de développement à long terme, combiné à des mesures efficaces de viabilité de la dette et d'allègement de la dette pour rétablir une marge de manœuvre budgétaire et soutenir les investissements dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des infrastructures et des systèmes urbains. L'architecture financière mondiale doit mieux prendre en compte les vulnérabilités de l'Afrique en matière de développement et de climat.

La coopération régionale constitue un puissant accélérateur de la transformation structurelle

L'approfondissement de l'intégration régionale et de la coopération Sud-Sud peut générer des économies d'échelle sur les marchés de l'énergie, dans le développement des infrastructures, le commerce et l'industrialisation. Le renforcement des infrastructures transfrontalières, des chaînes de valeur régionales et des cadres d'orientation coordonnés sera essentiel à l'amélioration de la compétitivité, de la résilience et de la croissance pour tous.

L'investissement dans les données, les institutions et la gouvernance inclusive est la clé d'une mise en œuvre efficace

Le renforcement des systèmes statistiques nationaux, l'amélioration de la désagrégation des données et le recours accru à des sources de données innovantes sont indispensables à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et au principe de responsabilité. Parallèlement, des institutions solides et des mécanismes de gouvernance inclusive – en particulier ceux associant les femmes, les jeunes et les communautés marginalisées – sont essentiels pour que l'accélération des progrès se traduise par des résultats de développement équitables et durables.

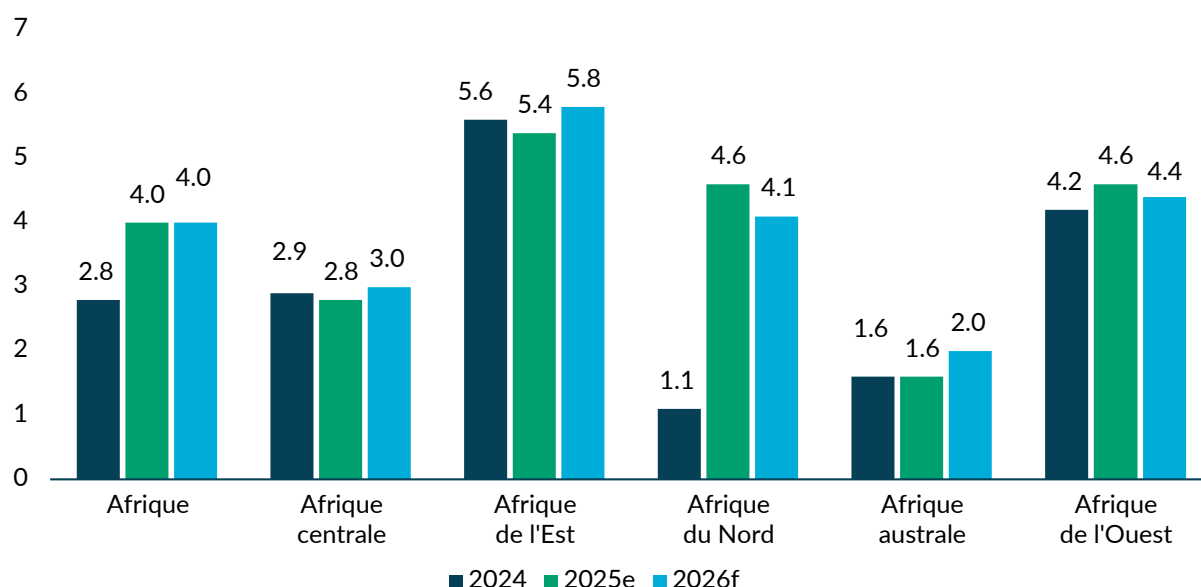
Chapitre 1 : Des données aux connaissances





Malgré ces défis, la croissance économique de l'Afrique reste relativement forte. Elle est estimée à 4 % en 2025–2026, surpassant plusieurs autres régions. Cette résilience est soutenue par les investissements publics et le développement d'infrastructures stratégiques dans des secteurs tels que les transports, la technologie et les zones industrielles. Cependant, cette croissance ne s'est pas suffisamment traduite par une amélioration du niveau de vie. La croissance du PIB par habitant reste modeste et inégale entre les sous-régions, et les inégalités persistent à des niveaux élevés. Une petite partie de la population continue de s'accaparer une part disproportionnée des revenus, tandis que la pauvreté reste très répandue, en particulier dans les pays les moins avancés.

Figure 1.1 : Croissance du PIB en Afrique, par sous-région (%), 2024–2026



Source : Calculs de la CEA à partir de la [base de données des indicateurs du développement dans le monde](#) (2026)

Notes : e = estimations et f = prévisions

L'un des principaux défis structurels réside dans la lenteur de la transformation économique. De nombreuses économies africaines restent tributaires de secteurs à faible productivité, avec une industrialisation limitée et un « manque de classe intermédiaire » d'entreprises capables de se développer. Cela s'est traduit par des niveaux élevés d'économie informelle et une création d'emplois insuffisante, en particulier pour les jeunes. Parallèlement, les contraintes en matière de capital humain restent importantes. Avec un indice de capital humain de 0,40, l'Afrique fonctionne bien en deçà de son potentiel, ce qui reflète des lacunes dans les domaines de l'éducation, de la santé et des compétences. Ces lacunes limitent la productivité, restreignent la marge de manœuvre budgétaire et réduisent la capacité du continent à tirer parti des opportunités émergentes de l'économie mondiale.

Les pressions sur le marché du travail sont encore exacerbées par la dynamique démographique, les migrations et les déplacements de population. Des millions de personnes restent déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison des conflits, des chocs climatiques et de l'insécurité, tandis que les migrations continuent de jouer un rôle économique important à travers les envois de fonds et la mobilité de la main-d'œuvre. Cependant, l'inégalité des politiques migratoires, la perte de compétences et les pressions sur les systèmes urbains posent des défis supplémentaires. Pour relever ces défis, il faut des politiques qui facilitent la mobilité, renforcent le développement des compétences et exploitent les migrations comme moteur de développement.

Le changement climatique reste une contrainte majeure et croissante. La hausse des températures, l'évolution des régimes pluviométriques et les



La trajectoire de développement de l'Afrique est de plus en plus influencée par une combinaison des incertitudes climatiques, budgétaires, démographiques et géopolitiques.

phénomènes météorologiques extrêmes affectent l'agriculture, les infrastructures, la productivité du travail et les moyens de subsistance. Les impacts climatiques sont étroitement liés aux systèmes alimentaires, domaine dans lequel l'Afrique est confrontée à un paradoxe : malgré des ressources naturelles abondantes, le continent reste fortement dépendant des importations alimentaires. Renforcer la résilience, améliorer la productivité agricole et relier les systèmes alimentaires à l'action climatique constituent donc des priorités essentielles.

Dans le même temps, l'Afrique dispose d'opportunités considérables. Le continent recèle d'importantes réserves de minéraux critiques, indispensables à la transition énergétique mondiale. La valorisation de ces ressources par la création de valeur ajoutée, l'industrialisation et la mise en place de chaînes de valeur régionales pourrait permettre à l'Afrique de s'imposer comme un acteur clé du développement industriel vert. De même, les progrès rapides des technologies de pointe — notamment l'intelligence artificielle, la finance numérique et la biotechnologie — offrent des opportunités pour accélérer la transformation structurelle, améliorer la prestation de services et renforcer la productivité.

Les processus et accords mondiaux fournissent des cadres importants pour soutenir le développement de l'Afrique. Les engagements récents en matière de financement du développement, d'action climatique et de développement social ouvrent des voies pour relever des défis majeurs tels que la viabilité de la dette, le financement climatique et la croissance inclusive. La représentation accrue de l'Afrique dans la gouvernance mondiale, notamment l'adhésion de l'Union africaine au G20, crée également de nouvelles opportunités d'influencer la prise de décision mondiale.

Cependant, l'efficacité de ces cadres dépendra de leur mise en œuvre et de la capacité de l'Afrique à articuler et à faire progresser des priorités coordonnées.



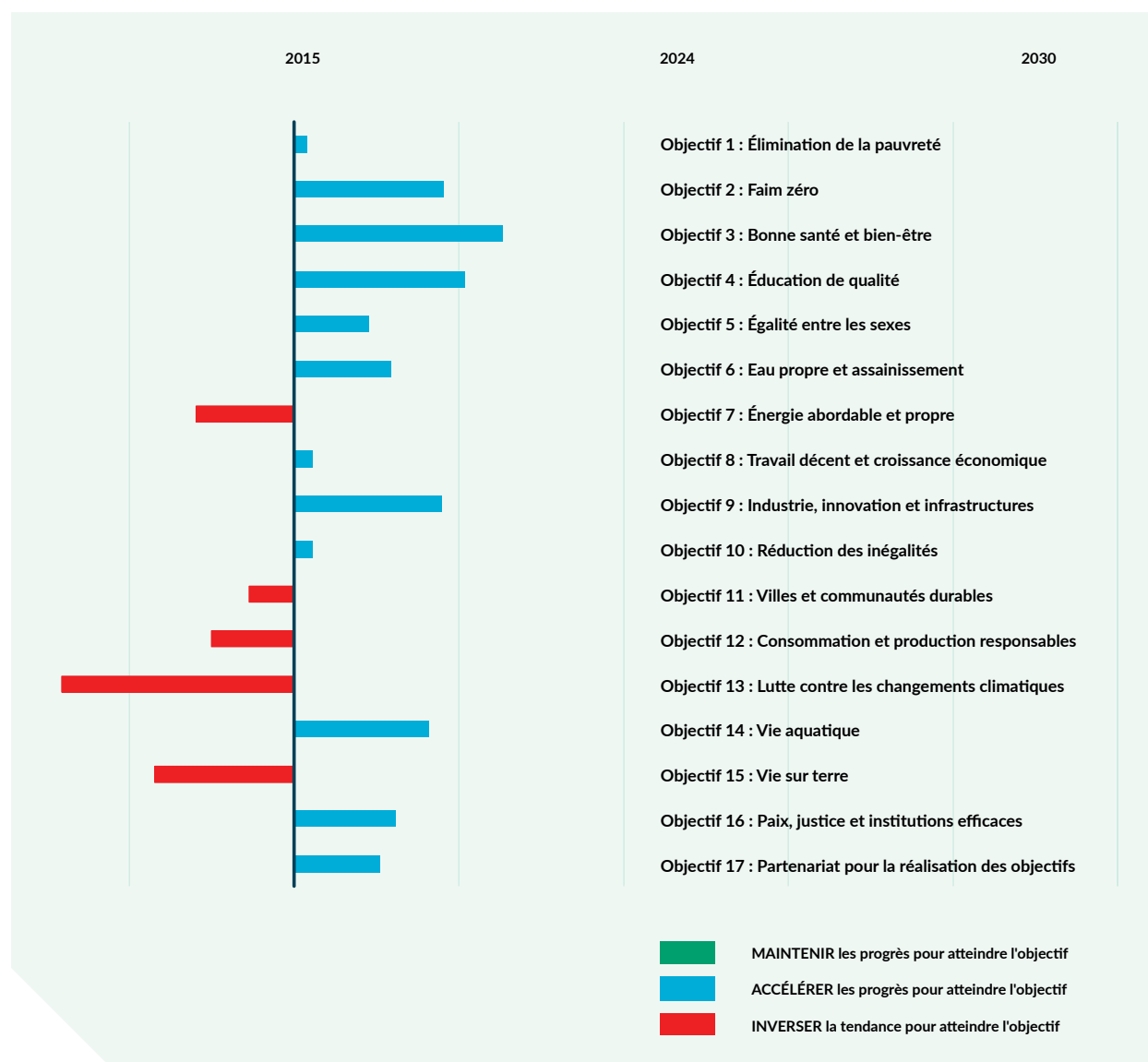
La croissance reste solide, mais pas assez inclusive pour réduire de manière significative la pauvreté et les inégalités.

Le principal défi ne réside pas dans l'absence de cadres, mais dans la fragmentation de leur mise en œuvre. De multiples programmes mondiaux et régionaux — notamment ceux destinés aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement — traitent différentes dimensions de la vulnérabilité. Lorsqu'ils sont efficacement harmonisés, ces cadres peuvent renforcer les progrès vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Cependant, une coordination insuffisante, un financement limité et des contraintes de capacités risquent d'en diluer l'impact.

À l'avenir, l'Afrique doit passer de réponses réactives aux chocs à la mise en place de systèmes résilients et tournés vers l'avenir. Cela nécessite une coordination renforcée aux niveaux national et régional, une meilleure mobilisation des ressources nationales, des investissements stratégiques dans l'énergie, les infrastructures et le capital humain, ainsi qu'un recours accru à l'innovation et à la technologie. Parallèlement, des mesures immédiates — telles qu'une protection sociale ciblée et une gestion budgétaire prudente — sont nécessaires pour atténuer les effets des chocs mondiaux actuels.

En fin de compte, l'accélération des progrès vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 dépendra de la capacité de l'Afrique à traduire les engagements mondiaux en actions concrètes et coordonnées. S'attaquer aux contraintes structurelles, renforcer les institutions et tirer parti des opportunités émergentes sera essentiel pour parvenir à un développement inclusif, durable et résilient dans les années à venir.

Figure 1.2 : Aperçu des progrès réalisés en Afrique concernant les ODD, 2025



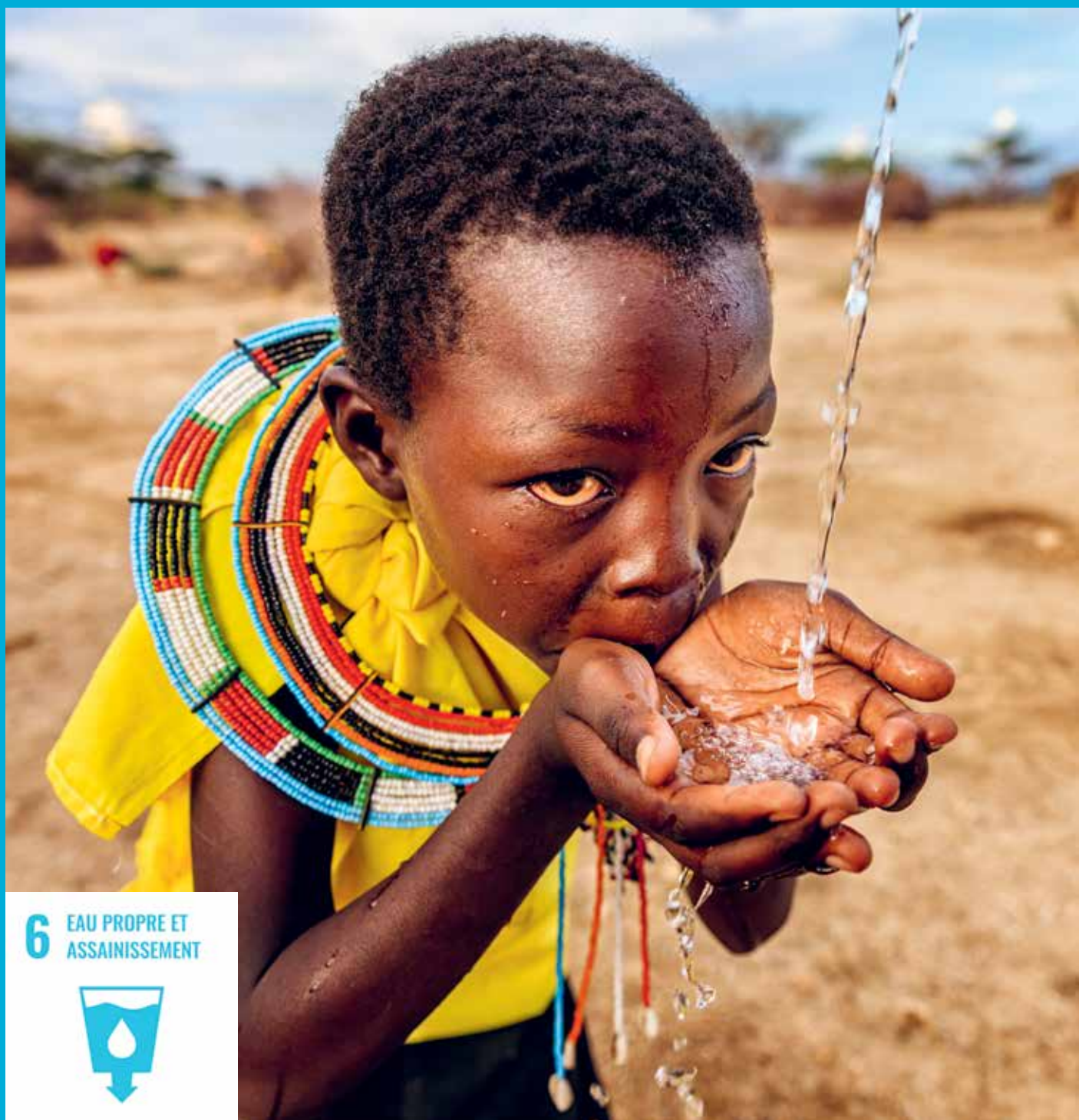
Source: Calculs de la CEA à partir de la base de données mondiale sur les ODD, Département des affaires économiques et sociales (DESA) (2026).

La fragmentation du commerce et de la finance mondiaux est en train de redéfinir l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales.



Chapitre 2 :

Promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



**Tableau 2.1 : ODD 6 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063**

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer une croissance économique inclusive, équitable et durable

Progrès globaux

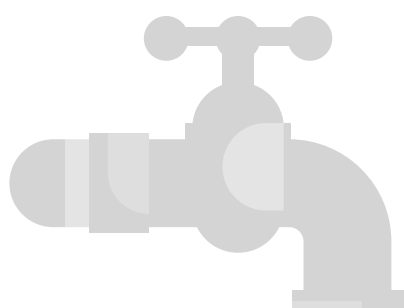
L'Afrique a enregistré des progrès vers la réalisation de l'ODD 6, mais ces avancées restent inégales et fragiles selon les pays et les groupes de population.

L'accès aux services d'eau de base s'améliore, mais une gestion sûre de l'eau reste hors de portée pour la plupart des Africains.

Messages clés

- L'accès à l'eau potable s'est étendu en Afrique, avec un accès de base qui atteignait 81 % de la population en 2023. Cependant, la couverture des services gérés en toute sécurité varie considérablement, allant d'environ 44,8 % en milieu urbain à 20 % en milieu rural, les populations rurales et périurbaines restant insuffisamment desservies.
- Les progrès en matière d'assainissement restent bien en deçà des niveaux mondiaux, avec des avancées limitées des services gérés en toute sécurité depuis 2015, ce qui souligne la nécessité d'accroître les investissements, de renforcer la coordination des politiques et de promouvoir des approches axées sur les communautés.
- L'efficacité de l'utilisation de l'eau en Afrique s'est légèrement améliorée, mais des disparités régionales persistent, l'Afrique du Nord étant confrontée à une pénurie extrême de l'eau et à une faible efficacité par rapport aux autres sous-régions.
- La qualité de l'eau et le traitement des eaux usées se détériorent dans de nombreuses régions du continent. La baisse des taux de traitement, conjuguée à d'importantes lacunes en matière de données, fait peser des risques croissants sur les écosystèmes, la santé publique et l'activité économique.
- Des bases politiques solides pour la gestion intégrée des ressources en eau et la participation sont en place en Afrique du Nord et en Afrique australe, tandis que les autres sous-régions rencontrent des difficultés à mettre en œuvre la participation communautaire en raison d'obstacles institutionnels, financiers et culturels.
- Les insuffisances de financement risquent de ralentir, voire d'inverser, les progrès récents. L'aide publique au développement (APD) consacrée à l'eau et à l'assainissement a diminué depuis 2019 et reste inégalement répartie et faiblement alignée sur les priorités nationales, en particulier en Afrique.

Progrès limités en matière d'accès à des services d'eau et d'assainissement gérés de manière sûre



33 %
(2015)

36 %
(2024)



24.1 %
(2015)

30 %
(2024)



Principaux Enseignements

La couverture en eau potable gérée de manière sûre n'a augmenté que marginalement

Cela signifie que plus de **60 %** de la population africaine n'a toujours pas accès à une eau potable gérée de manière sûre

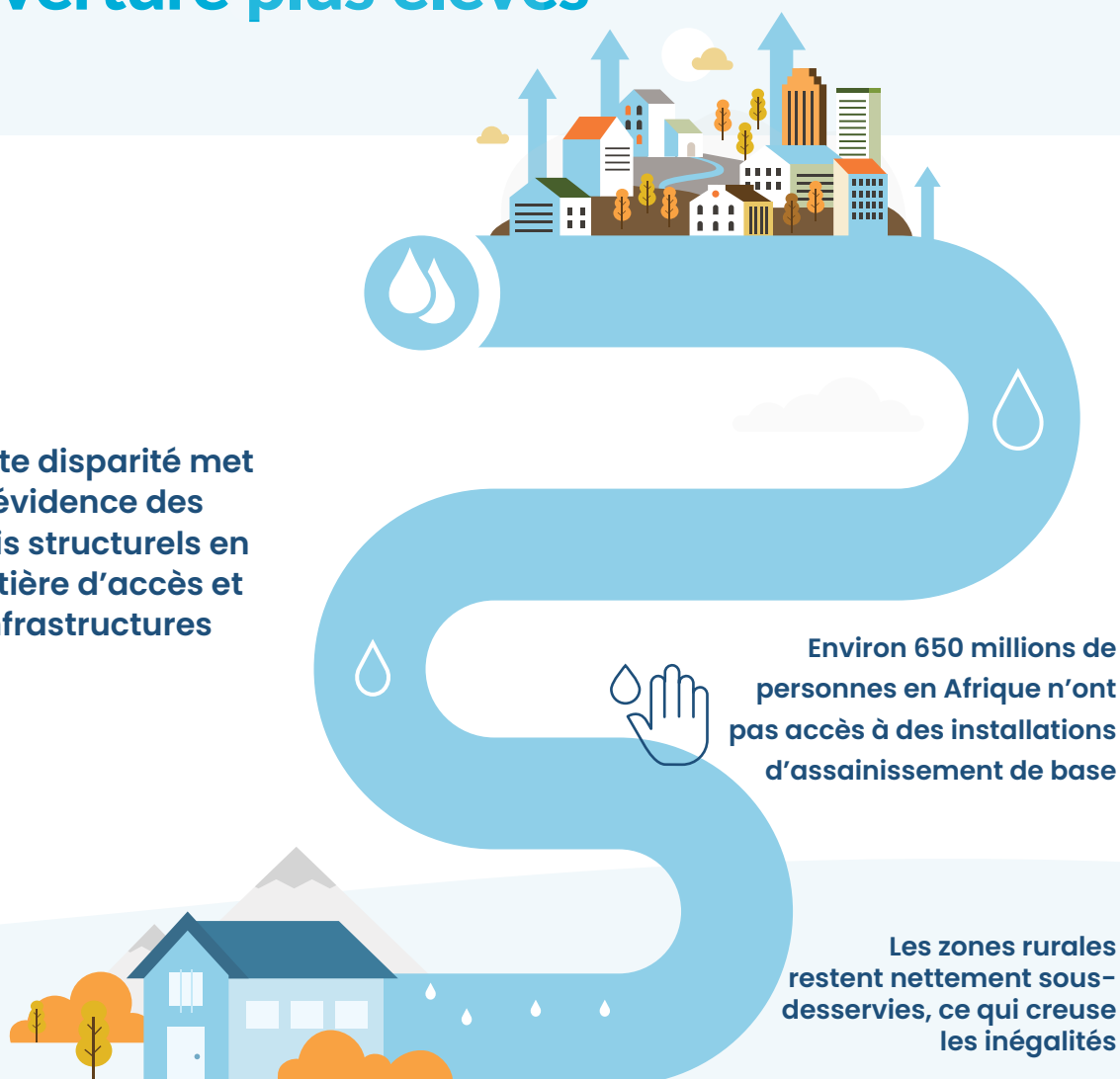
Les progrès en matière d'assainissement restent les plus lents au niveau mondial

En comparaison, la moyenne mondiale en matière d'assainissement a atteint **58 %** en 2024

Disparités entre zones urbaines et rurales

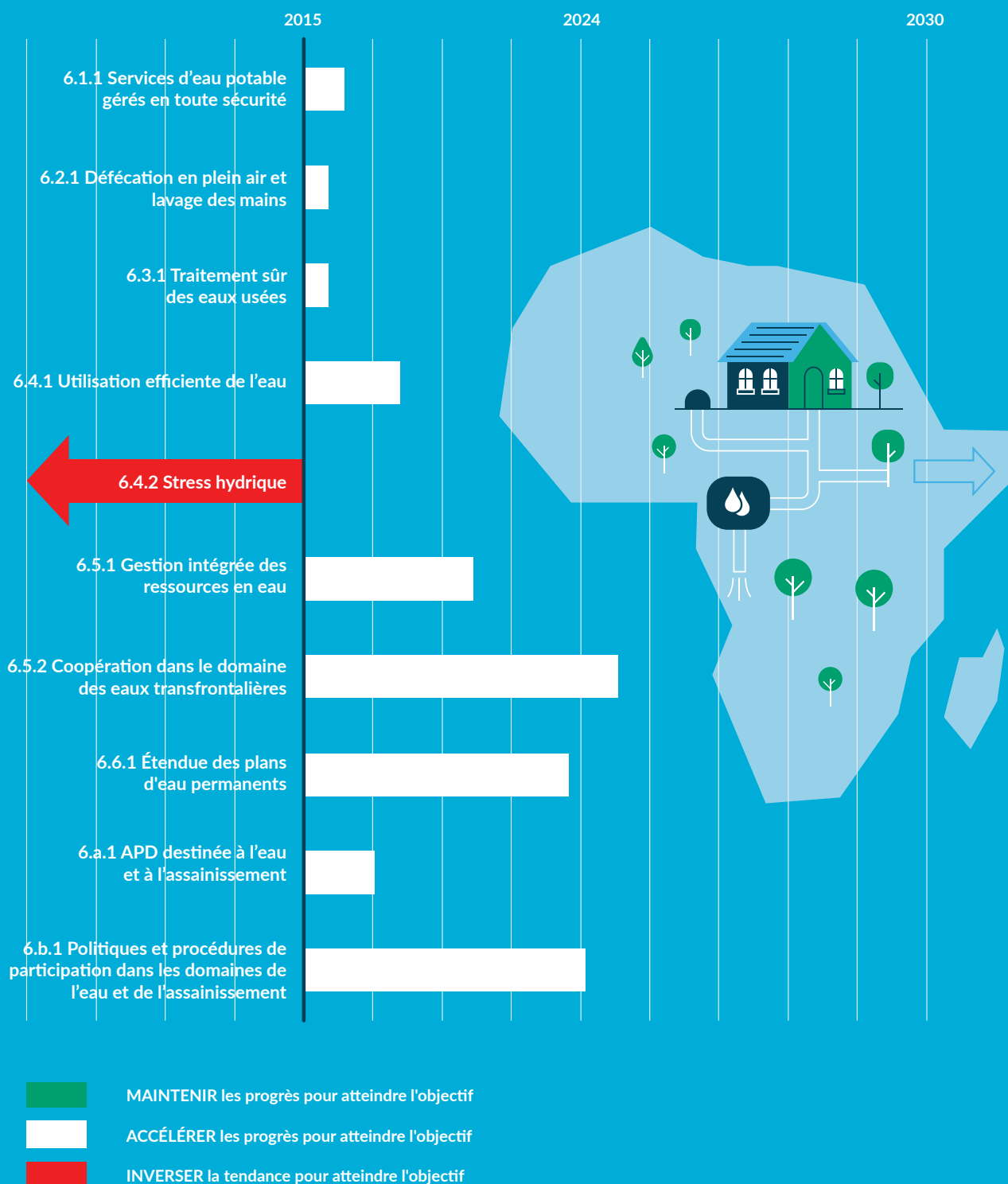
Les zones urbaines affichent systématiquement des taux de couverture plus élevés

Cette disparité met en évidence des défis structurels en matière d'accès et d'infrastructures



Malgré des améliorations progressives, l'accès à des services d'eau et d'assainissement gérés de manière sûre reste extrêmement faible en Afrique, la majorité de la population étant toujours mal desservie.

Figure 2.1:
*Progrès de l'ODD 6 (eau propre et assainissement)
par indicateurs pour l'Afrique*



Source : ECASStats (2026)

Encadré 2.1: L'eau et l'assainissement dans le cadre de l'Agenda 2063 – progrès accomplis et défis persistants

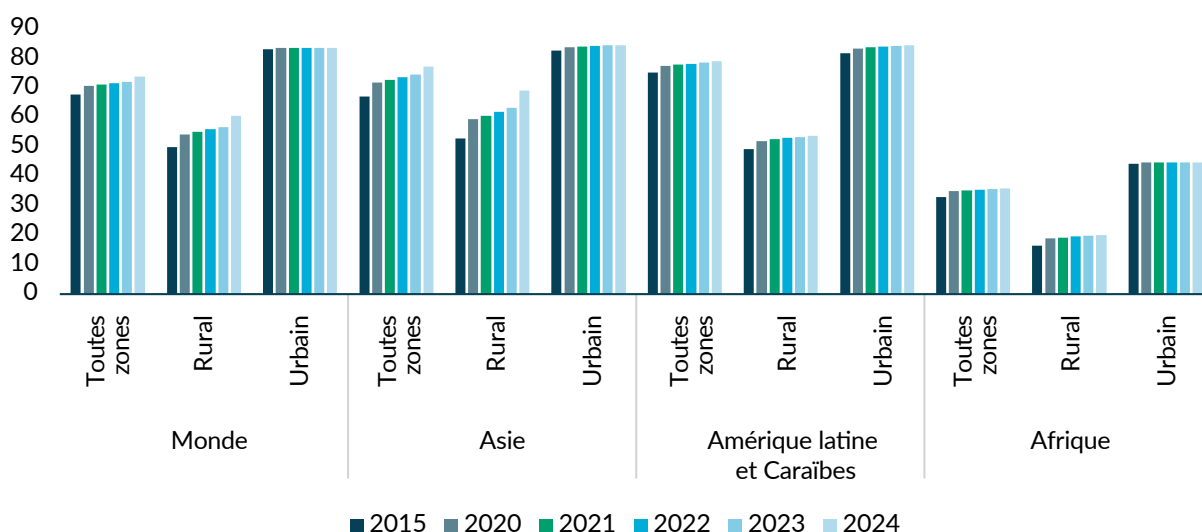
L'Agenda 2063 de l'Union africaine – « L'Afrique que nous voulons » – constitue le plan directeur à long terme du continent pour une croissance inclusive et une transformation structurelle. Dans ce cadre, l'eau et l'assainissement ont été élevés au rang de priorités stratégiques, comme en témoigne la désignation de 2026 comme Année de « l'accès durable à l'eau et à des systèmes d'assainissement sûrs ». Cette orientation souligne leur rôle catalyseur dans le développement économique, la résilience climatique, la santé publique, la sécurité alimentaire et la stabilité régionale. Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP, 2013-2023), des progrès notables ont été réalisés. L'accès à l'eau potable est passé de 56 % en 2013 à 81 % en 2023, tandis que la couverture en assainissement a augmenté de 29 % à 59 %, contribuant ainsi à l'amélioration des résultats sanitaires (Union africaine, 2024d). Cependant, ces progrès restent en deçà des objectifs fixés, notamment celui d'un accès à 95 % à l'eau salubre, ce qui indique des lacunes persistantes dans la fourniture des services.

Des contraintes structurelles continuent de freiner les progrès. La croissance démographique rapide et l'urbanisation ont intensifié la pression sur des infrastructures déjà limitées, laissant des millions de personnes sans accès adéquat à des services d'eau et d'assainissement. Les zones rurales, en particulier dans la région du Sahel, restent confrontées à un accès limité à des sources d'eau améliorées, ce qui accroît les risques sanitaires (Fotio et Nguea, 2022). Dans les centres urbains, l'expansion des implantations sauvages complique la prestation des services et la planification de l'assainissement (Banque africaine de développement, 2020). Les changements climatiques exacerbent encore ces défis avec l'augmentation des

sécheresses, des inondations et de la variabilité hydrologique (Union africaine, 2024). Au niveau des politiques publiques, le FTYIP a renforcé l'alignement entre les cadres nationaux, continentaux et mondiaux, en encourageant l'adoption de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d'approches de gouvernance participative (UNECA, 2019). Des initiatives complémentaires, notamment l'Initiative de la Grande Muraille verte (GGWI), les lignes directrices pour des investissements dans l'eau résilients au changement climatique et les cadres de réduction des risques de catastrophe, témoignent de réponses diversifiées et adaptées aux contextes. Des solutions décentralisées, telles que les forages alimentés à l'énergie solaire, ont également permis d'améliorer l'accès à l'eau salubre dans les zones rurales (Union africaine, 2024c). Malgré ces efforts, des défis majeurs subsistent, notamment le manque de financements, la faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation, l'insuffisance de la coordination institutionnelle et des lacunes persistantes en matière de données. La qualité des services reste inégale, avec des interruptions fréquentes et un entretien inadéquat. Le deuxième plan décennal de mise en œuvre (STYIP, 2024–2033) vise à accélérer les progrès grâce à l'innovation, aux outils numériques et à une responsabilisation renforcée. Des initiatives telles que le Programme d'investissement dans l'eau en Afrique (AU-AIP) et le « Sommet sur l'investissement dans l'eau 2025 » ont permis de mobiliser des engagements préliminaires estimés à 10-12 milliards de dollars américains par an, tandis que des plateformes comme les « SDG-STYIP Impact Labs » favorisent des innovations à grande échelle, notamment le suivi en temps réel de la qualité de l'eau et les mécanismes de financement axés sur les résultats, afin de soutenir des politiques adaptatives et d'améliorer les résultats.

Si les pays ont enregistré une augmentation de l'accès à l'eau potable, les progrès sont lents en ce qui concerne la proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité, la couverture globale n'étant passée que de 33 % en 2015 à environ 36 % en 2024. Cet écart persistant montre que plus de six Africains sur dix n'utilisent pas de services d'eau potable gérés en toute sécurité.

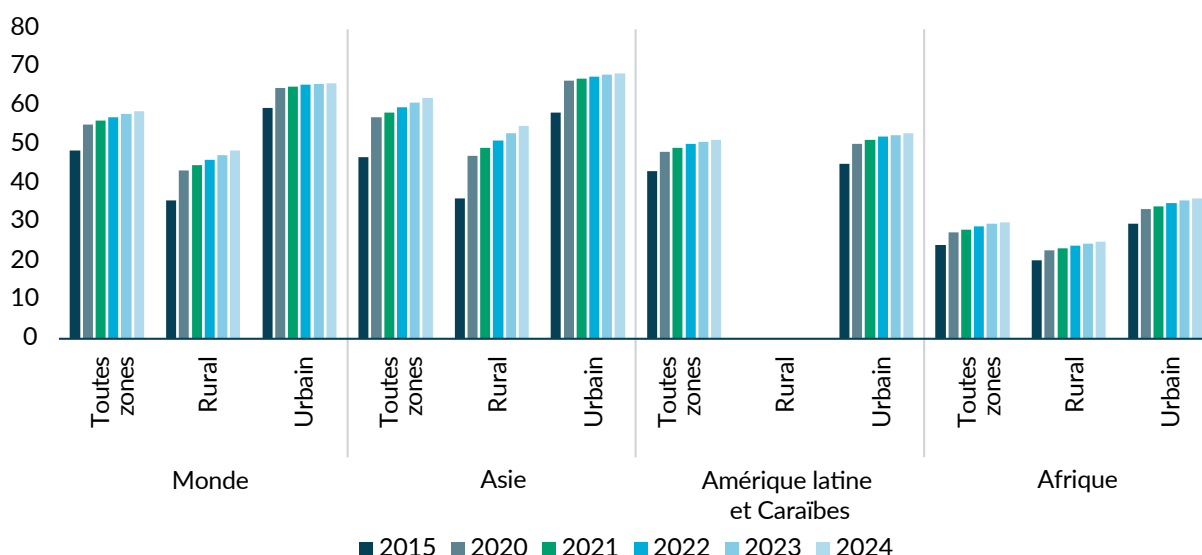
Figure 2.2 : Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité (%), 2015-2024



Source : UN DESA (2026)

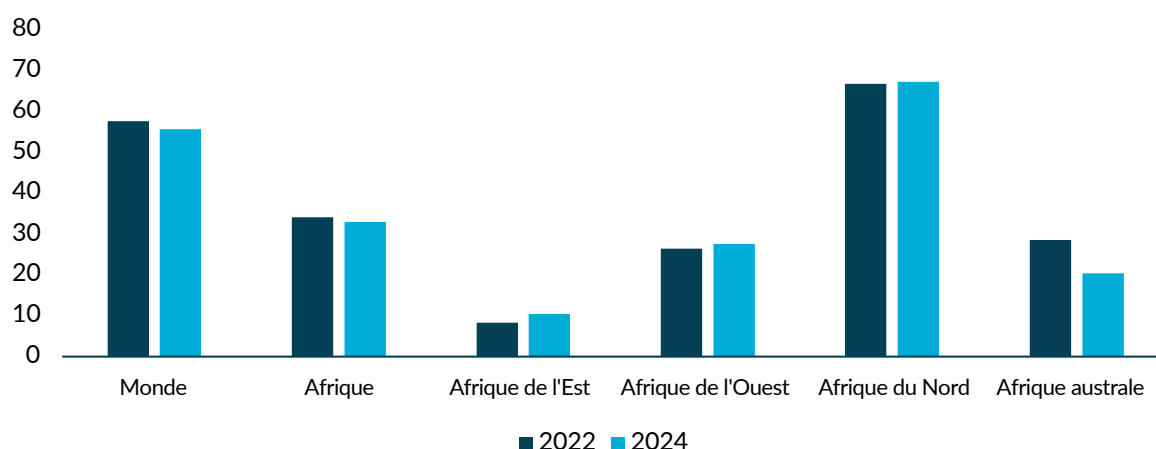
En outre, l'Afrique est confrontée à une crise profonde et multidimensionnelle dans la réalisation de la cible 6.2 des ODD. Les progrès du continent en matière d'assainissement géré en toute sécurité (ODD 6.2.1a) sont les plus lents au monde, la couverture n'ayant progressé que de 24,1 % à 30 % entre 2015 et 2024 (figure 2.3). Cette situation contraste fortement avec la moyenne mondiale de 58 % en 2024. Environ 650 millions d'Africains restent sans accès à des installations d'assainissement de base.

Figure 2.3 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, par milieu urbain/rural (%), 2015-2024



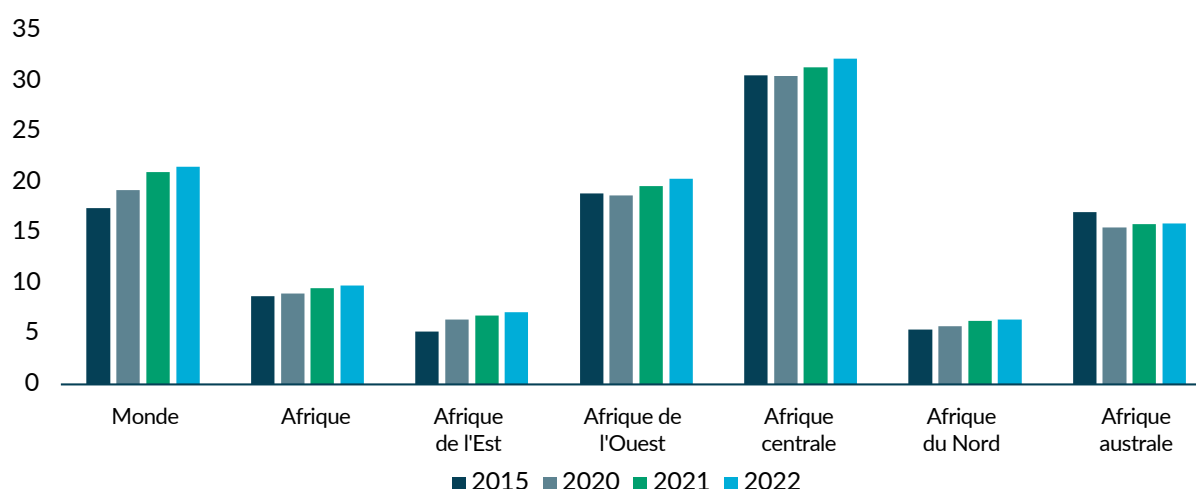
Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2026)

La proportion d'eaux usées domestiques traitées en toute sécurité sur le continent est passée de 34,2 % en 2022 à 33,01 % en 2024, une baisse qui contraste avec la moyenne mondiale, qui était de 55,8 % en 2024.

Figure 2.4 : Proportion des flux d'eaux usées domestiques traitées en toute sécurité (%), 2022-2024

Source : ECA Stats (2026)

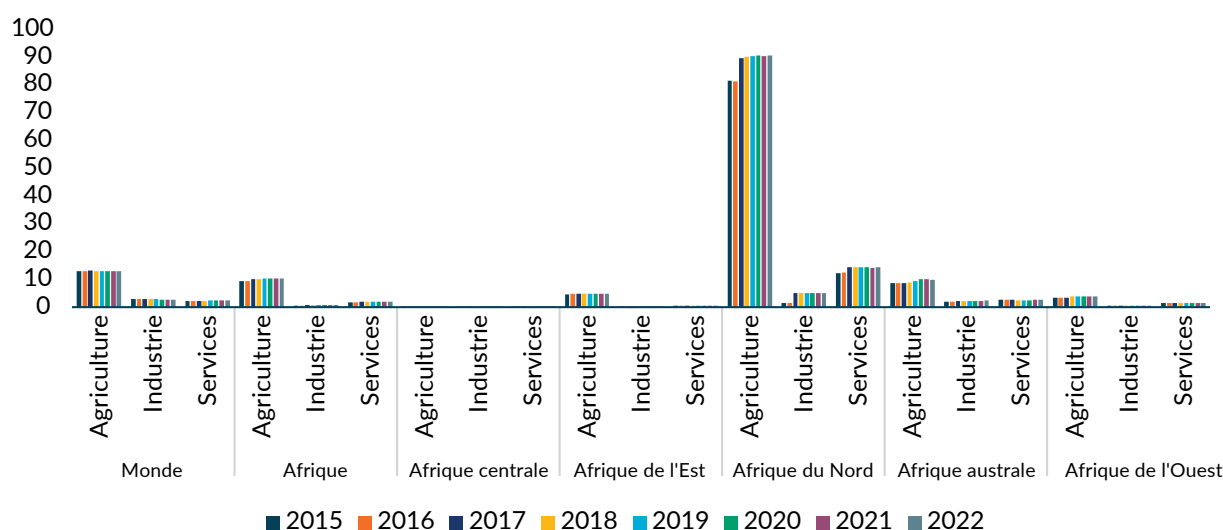
L'utilisation efficiente de l'eau, qui mesure la valeur économique générée pour chaque unité d'eau utilisée – autrement dit la capacité des pays et des secteurs à transformer l'eau en bénéfices productifs tels que l'emploi, la production et les services – fournit des indications sur l'efficacité avec laquelle les ressources hydriques soutiennent l'activité économique. Des niveaux d'efficacité plus élevés traduisent des bénéfices accrus pour une moindre utilisation d'eau. En Afrique, l'utilisation efficiente de l'eau a enregistré des progrès modestes, passant de 8,75 dollars américains par mètre cube (m^3) en 2015 à 9,76 dollars américains/ m^3 en 2022, comme l'illustre la figure 2.6. Ce niveau reste toutefois nettement inférieur à la moyenne mondiale, qui est passée de 17,48 dollars américains/ m^3 à 21,52 dollars américains/ m^3 sur la même période.

Figure 2.5 : Utilisation efficiente de l'eau (USD/ m^3), 2015-2022

Source : ECA Stats (2026)

Le stress hydrique – situation où la demande excède l'offre ou lorsque la qualité de l'eau limite son utilisation – varie considérablement en Afrique. Si le niveau global de stress hydrique du continent reste inférieur à la moyenne mondiale, de fortes disparités régionales persistent. L'agriculture est le principal consommateur d'eau en Afrique, et la demande industrielle croissante – notamment en Afrique du Nord – accentue cette pression. Pour lutter contre le stress hydrique, il est indispensable d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, de renforcer la gestion des ressources et de mettre en œuvre des stratégies nationales coordonnées, comme en témoignent les approches émergentes dans des pays tels que le Maroc.

Figure 2.6 : Niveau de stress hydrique – prélèvements d'eau douce en pourcentage des ressources en eau douce disponibles (%), 2015–2022



Source : UN DESA (2026)

Encadré 2.2 : Programme national du Maroc pour lutter contre la pénurie structurelle d'eau

Dans le cadre de ses efforts pour faire face à des sécheresses de plus en plus fréquentes et intenses, ainsi qu'à des pressions démographiques et économiques croissantes, le Maroc a élaboré une stratégie nationale de l'eau globale et évolutive afin de remédier à sa vulnérabilité climatique en tant que pays semi-aride. Cette stratégie repose sur quatre piliers transformateurs.

Mobilisation des ressources en eau de surface par la construction de barrages : la construction d'un vaste réseau de plus de 140 grands barrages d'une capacité de stockage de plus de 20 milliards de m³ constitue une étape majeure de cet effort. Ce réseau vise à réguler les débits irréguliers, stocker l'eau pendant les périodes humides et protéger la population contre les inondations.

Recours aux ressources non conventionnelles pour pallier la rareté des ressources en eau traditionnelles : le Maroc a mis en œuvre des solutions innovantes, telles que le dessalement de l'eau de mer et les projets de réutilisation des eaux usées traitées. Ces initiatives visent à porter la capacité nationale de dessalement à 1,7 milliard de m³ par an et à réutiliser 400 millions de m³ d'eau par an d'ici 2030.

Optimisation des usages de l'eau pour lutter contre le gaspillage : le Maroc a mis l'accent sur l'économie d'eau dans l'agriculture, avec la conversion de 550 000 hectares à l'irrigation

localisée grâce au déploiement de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte. Parmi les autres points forts de ce pilier figurent la réduction des pertes dans les réseaux de distribution et la sensibilisation du public.

Renforcement de la planification et de la gouvernance : les pouvoirs publics marocains ont lancé des programmes visant à lutter contre la pollution des eaux souterraines et des cours d'eau en renforçant la gouvernance par le biais d'Agences de bassin hydrographique (ABH) et en adoptant une approche participative associant les usagers à la gestion, notamment par le biais d'Associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA).

Malgré les progrès significatifs réalisés par le Maroc dans la mise en œuvre de cette stratégie, des défis subsistent, notamment l'aggravation du stress hydrique, la forte pression de la demande agricole, l'augmentation des coûts énergétiques liés au dessalement et le déficit pluviométrique.

Source : Gouvernement du Maroc (2025), étude de cas fournie dans le cadre de la préparation du RDDA 2026.

Tracer la voie à suivre : gestion durable de l'eau potable et de l'assainissement

L'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat reste une condition préalable fondamentale à la santé, à la dignité et au développement durable. En Afrique, garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous se situe à la croisée du bien-être humain, de la gestion responsable de l'environnement et de la transformation économique. Les principaux leviers d'action doivent inclure les éléments suivants.

- **Accélérer les actions intégrées en matière de sécurité de l'eau :** faire progresser la mise en œuvre coordonnée de tous les piliers du Cadre d'accélération global de l'ODD 6 en optimisant le financement, en renforçant les systèmes de données et en consolidant la gestion intégrée des ressources en eau, afin d'assurer à tous un accès résilient et inclusif à l'eau et à l'assainissement.
- **Améliorer les systèmes d'assainissement et l'engagement communautaire :** renforcer les investissements dans les infrastructures d'assainissement, améliorer la coordination des politiques et promouvoir les initiatives d'hygiène menées par les communautés, afin d'accélérer l'accès universel à des services d'assainissement gérés de manière sûre.
- **Renforcer les infrastructures de lavage des mains et le suivi :** investir dans des installations de lavage des mains de base avec de l'eau et du savon, et mettre en place des systèmes de données robustes et continus pour suivre l'accès, orienter l'allocation des ressources et combler les lacunes en matière de services dans les zones urbaines et rurales.
- **Favoriser la gestion communautaire de l'eau :** renforcer la gestion intégrée des ressources en eau en encourageant la participation active des communautés et en apportant un soutien ciblé dans les régions particulièrement vulnérables, afin de garantir des solutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement adaptées au contexte local et durables.
- **Accroître le financement et garantir la durabilité :** (1) mobiliser des financements nationaux et innovants, au-delà de l'APD, pour financer les infrastructures d'eau et d'assainissement ; (2) concevoir des interventions qui restent opérationnelles après la fin du financement externe ou du soutien des bailleurs de fonds.
- **Investir dans les infrastructures d'eau et d'assainissement :** (1) développer les systèmes d'eau potable, d'assainissement et de traitement des eaux usées, y compris pour les écoles et les établissements de santé ; (2) mobiliser les acteurs du secteur privé pour compléter les investissements publics.
- **Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau et la résilience climatique :** (1) promouvoir une utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture, l'énergie, l'industrie et d'autres secteurs ; (2) protéger et gérer de manière durable les eaux souterraines et les écosystèmes aquatiques, en lien avec l'économie bleue et les objectifs environnementaux.
- **Promouvoir l'équité dans la gestion de l'eau :** soutenir des mécanismes tels que le paiement des services écosystémiques et les initiatives de conservation de l'eau liées aux moyens de subsistance afin de garantir un accès inclusif, en particulier pour les communautés marginalisées et rurales.
- **Aligner les politiques sur les ODD et les cadres régionaux :** (1) intégrer l'ODD 6 à l'ODD 5 (égalité des sexes) et à d'autres objectifs sectoriels (énergie, industrie, sécurité alimentaire) ; (2) traduire la Vision africaine de l'eau 2063 et les politiques nationales de l'eau en plans d'action concrets alignés sur les communautés économiques régionales (CER) et les cadres mondiaux tels que la Convention des Nations Unies sur l'eau.



Chapitre 3 : **Stimuler la croissance grâce à des solutions propres**



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE





Tableau 3.1 : ODD 7 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	ASTYIP de l'Agenda 2063
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer une croissance économique inclusive, équitable et durable
	Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique sur la scène internationale

Progrès globaux

Les progrès accomplis en vue de l'ODD 7 demeurent inégaux et insuffisants. Ils se caractérisent par des avancées modestes en matière d'accès à l'électricité, mais aussi par une précarité énergétique persistante et profondément enracinée, notamment en ce qui concerne la cuisson propre et l'électrification rurale. Malgré un potentiel important en énergies renouvelables, les contraintes structurelles, les insuffisances d'investissement et les récents reculs des principaux indicateurs soulignent l'urgence d'une action accélérée et coordonnée.

Messages clés

- En 2025, l'ODD 7 figure parmi les rares objectifs enregistrant une tendance régressive. Malgré les progrès réalisés par les acteurs africains, le continent pourrait tirer davantage parti du financement climatique, des initiatives énergétiques transfrontalières et d'une transition énergétique inclusive.
- L'accès à l'électricité s'est progressivement amélioré, atteignant 53 % en 2023. Cependant, l'Afrique représente encore près de 85 % de la population mondiale privée d'électricité, principalement dans les zones rurales, ce qui met en évidence des disparités persistantes entre les populations rurales et urbaines.
- Le déploiement des énergies renouvelables s'étend, la capacité installée à l'échelle du continent continuant d'augmenter. Néanmoins, la production d'énergie renouvelable par habitant s'élève à environ 40 watts, contre une moyenne mondiale de 478 watts, ce qui reflète des contraintes d'infrastructure et des déficits d'investissement.
- Les progrès réalisés dans le développement des mini-réseaux solaires et des systèmes hors réseau dans plusieurs pays démontrent le potentiel des politiques ciblées, de l'engagement du secteur privé et de la gouvernance à plusieurs niveaux.
- L'accès à des modes de cuisson propres reste extrêmement limité, malgré une prise de conscience croissante de leur importance. En 2023, seulement 33,9 % des Africains avaient accès à des technologies de cuisson propres et à des combustibles modernes, laissant plus de 970 millions de personnes dépendantes de la biomasse traditionnelle.
- Les déficits d'accès à l'énergie continuent de freiner les services sociaux et les secteurs productifs. Une offre énergétique limitée et peu fiable entrave les services de santé, l'éducation, l'agriculture et les petites entreprises, ralentissant ainsi le développement du capital humain et la transformation structurelle.
- Les investissements dans les infrastructures et les systèmes énergétiques augmentent, mais restent bien en deçà des besoins. Les investissements annuels dans l'accès à l'énergie sont bien inférieurs aux montant nécessaires d'ici 2030, limitant l'extension des réseaux, la fiabilité des systèmes et le déploiement à grande échelle de solutions décentralisées.

L'accès à l'énergie s'améliore, mais l'Afrique reste nettement à la traîne

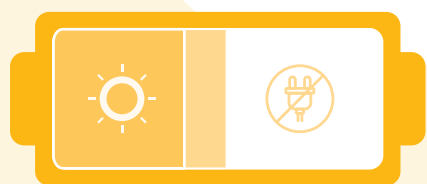
Principaux Enseignements

87 % (2015) **↑** **92 %** (2023)

L'accès mondial à l'électricité s'est accru

46 % (2015) **↑** **53 %** (2023)

L'Afrique n'a enregistré que des progrès modestes au cours de la même période



Près de la moitié de la population africaine n'a toujours pas accès à l'électricité

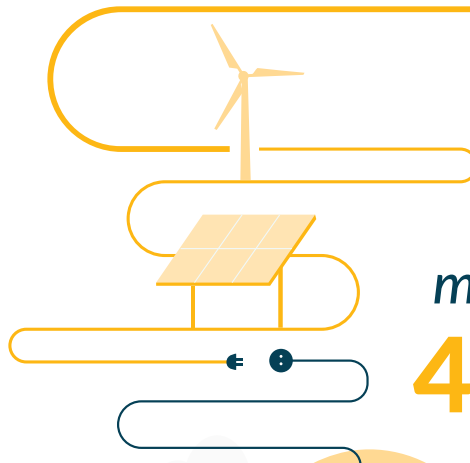
Disparités entre zones rurales et urbaines

Les grandes disparités mettent en évidence les obstacles structurels à l'extension des infrastructures du réseau

Accès en milieu urbain :

85.6 %

(2023)



Accès en milieu rural :

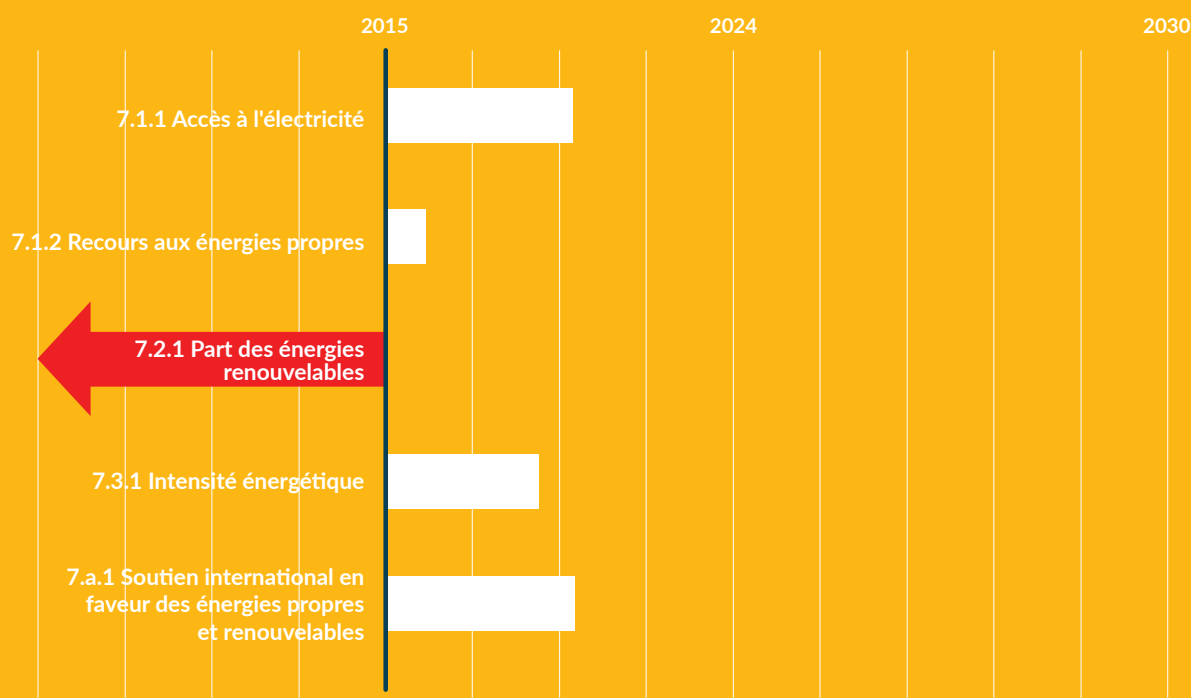
40.1 %

(2023)



Alors que l'accès à l'électricité s'est progressivement étendu à l'échelle mondiale, les progrès en Afrique restent limités, avec des disparités persistantes entre les zones rurales et urbaines et entre les sous-régions.

Figure 3.1 :
*Progrès de l'ODD 7 (énergie propre et abordable)
en Afrique, par indicateur*



- MAINTENIR les progrès pour atteindre l'objectif
- ACCÉLÉRER les progrès pour atteindre l'objectif
- INVERSER la tendance pour atteindre l'objectif

Source: ECA Stats (2026)

*Le potentiel des énergies
renouvelables est immense,
mais reste sous-exploité.*





Encadré 3.1: Progrès du secteur de l'énergie dans le cadre de l'Agenda 2063 — avancées, disparités et trajectoires de transition

Le troisième rapport continental sur la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024) met en évidence des progrès substantiels dans le secteur de l'énergie en Afrique. L'accès à l'électricité s'est nettement amélioré, avec 67 % des ménages désormais raccordés (Union africaine, 2024d). Cette expansion a été stimulée par l'augmentation des capacités de production dans les États membres, qui se traduit par l'intégration de nouveaux mégawatts dans les réseaux nationaux. L'amélioration de la disponibilité énergétique a, à son tour, soutenu le développement industriel, renforcé la connectivité numérique et favorisé l'intégration régionale. L'Union africaine a joué un rôle central dans l'avancement du programme énergétique continental en encourageant le développement des infrastructures, en soutenant les réseaux électriques transfrontaliers et en favorisant l'harmonisation des politiques parallèlement à la mobilisation des investissements. Cependant, l'accès à l'électricité reste inégal, les zones rurales continuant d'accuser un retard par rapport aux centres urbains. Les investissements limités dans les énergies renouvelables freinent également la transition vers des systèmes énergétiques durables.

Dans de nombreux pays africains, l'insuffisance de l'électrification continue d'entraver le développement socioéconomique, en particulier dans les communautés rurales où le recours aux combustibles traditionnels issus de la biomasse, comme le bois et le charbon de bois, reste très répandu, avec des conséquences négatives sur la santé et l'environnement. Des contraintes structurelles persistent, notamment des capacités de production insuffisantes, des réseaux de transport fragiles et une vulnérabilité aux chocs climatiques. Des pays comme la Zambie et l'Éthiopie illustrent ces

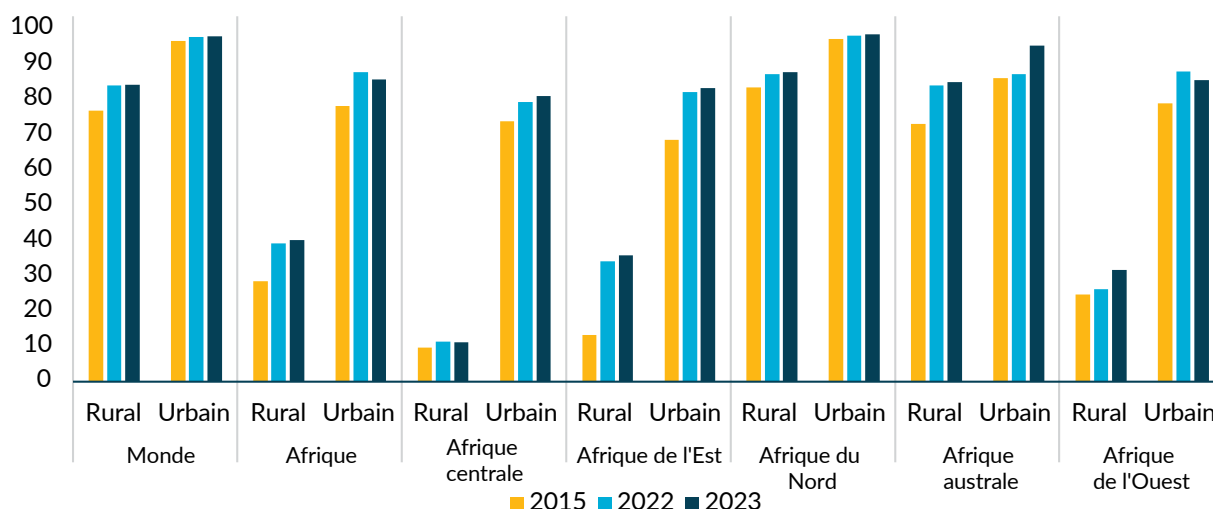
risques, la forte dépendance à l'hydroélectricité accentuant l'exposition à la variabilité climatique (Agence internationale de l'énergie, 2022).

Les réponses politiques dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP) ont mis l'accent sur des stratégies énergétiques nationales intégrées et cohérentes. Plusieurs pays ont diversifié leur bouquet énergétique tout en accélérant l'accès à l'électricité. Le Kenya, par exemple, a développé la production d'énergie géothermique dans la vallée du Rift, tandis que le Maroc a investi dans l'énergie solaire à grande échelle avec le complexe Solaire Noor Ouarzazate, l'une des plus grandes installations solaires au monde (BAD, 2020). Les solutions décentralisées, notamment les mini-réseaux solaires et les systèmes hors réseau, se sont révélées efficaces pour étendre l'accès dans les zones reculées. En Éthiopie et au Rwanda, ces approches ont favorisé l'électrification rurale et permis des usages productifs de l'énergie, mettant en évidence l'importance de l'innovation et des partenariats public-privé (UNECA, 2019). Des initiatives de grandes envergure, telles que le projet du barrage de Grand Inga, visent à étendre davantage l'accès à une électricité abordable et propre à travers le continent.

Malgré des progrès mesurables, les avancées restent inégales, avec des défis persistants liés à l'accessibilité financière, à la fiabilité des services, aux déficits de financement et aux capacités institutionnelles (Agence internationale de l'énergie, 2022). Le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024–2033) donne la priorité aux solutions axées sur l'innovation, notamment les réseaux intelligents et les systèmes de suivi numérique, afin d'accélérer les progrès et d'améliorer les performances du secteur (Union africaine, 2024d).

À l'échelle mondiale, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 87 % en 2015 à 92 % en 2023. En Afrique, les progrès ont été plus modestes, l'accès ayant augmenté de 46 % en 2015 à 53 % en 2023, avec 40,1 % de la population ayant accès à l'électricité dans les zones rurales contre 85,6 % dans les zones urbaines, ce qui traduit la persistance d'importantes disparités entre zones rurales et urbaines ainsi qu'entre sous-régions.

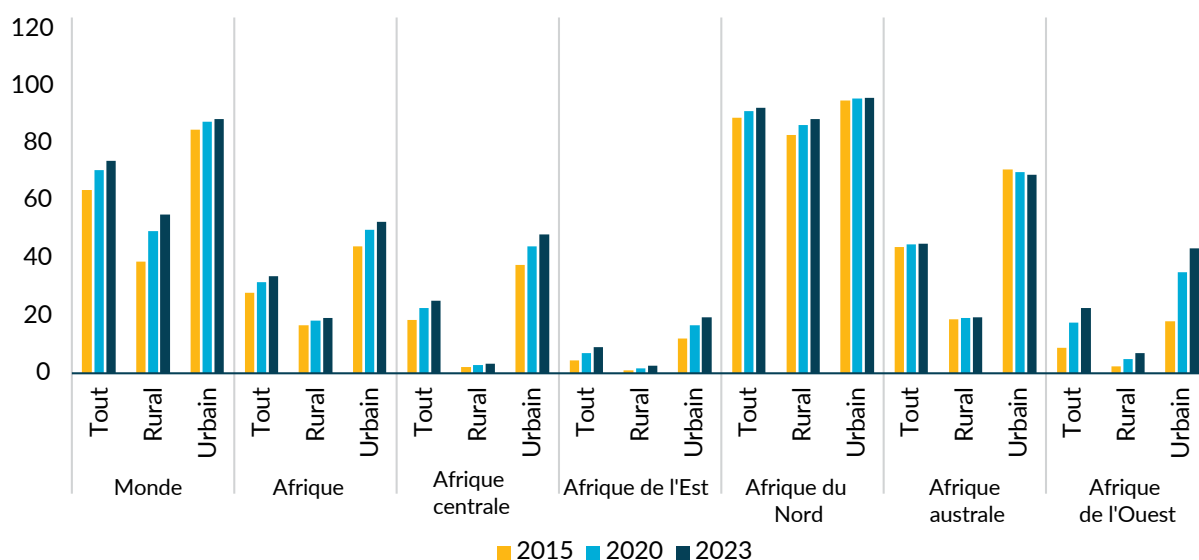
Figure 3.2 : Accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines, en % de la population, 2015-2023



Source : ECA Stats (2026)

En ce qui concerne l'accès à des moyens de cuisson propres, la proportion mondiale est passée de 64 % en 2015 à 74 % en 2023. L'Afrique accuse un retard considérable, avec seulement 33,9 % de la population qui avait accès à des combustibles et technologies de cuisson propres en 2023. Cela signifie que plus de 970 millions d'Africains continuent de dépendre de la biomasse traditionnelle, responsable de la dégradation de l'environnement et de plus de 400 000 décès prématurés chaque année en raison de la pollution de l'air intérieur (Fondation Mo Ibrahim, 2022). Au-delà de cette modeste amélioration, d'importantes disparités persistent entre zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre sous-régions.

Figure 3.3 : Population utilisant des combustibles et des technologies propres par sous-région (en %), 2015-2023

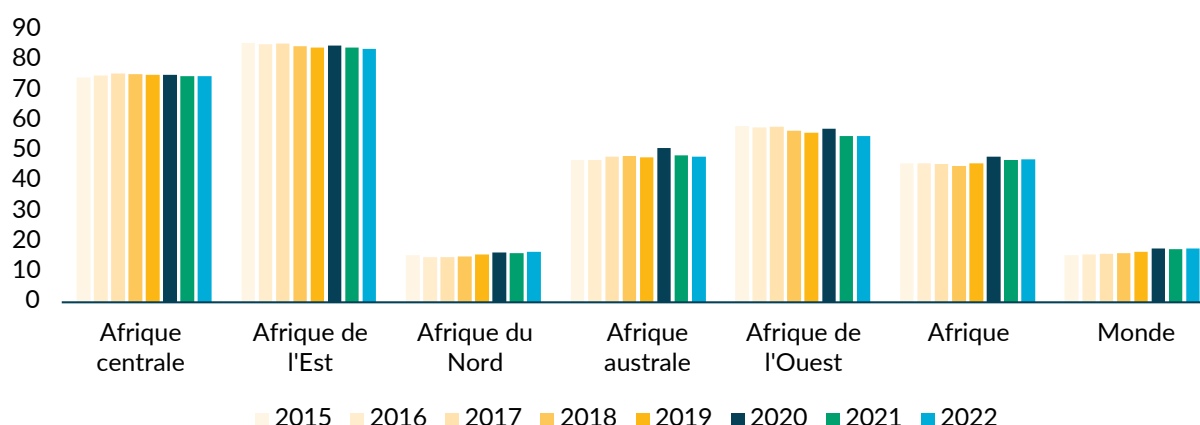


Source : ECA Stats (2026)

En 2022, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie en Afrique s'élevait à 47,2 %, un niveau nettement supérieur à la moyenne mondiale de 17,9 %. Au niveau sous-régional, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale ont enregistré les parts les plus élevées, avec respectivement 83,8 % et 74,7 % en 2022, tandis que l'Afrique du Nord affiche la part d'énergies renouvelables la plus faible.



Figure 3.4 : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie (%), 2015-2022

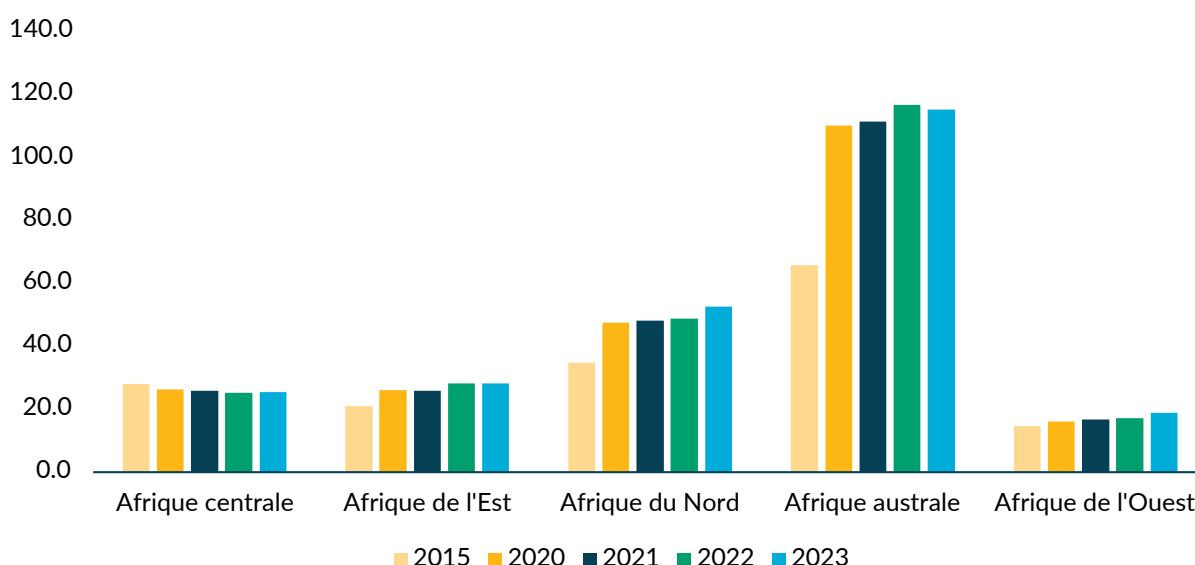


Source : UN DESA (2026)

La capacité en énergies renouvelables par habitant en Afrique est passée à environ 85 watts en 2024, contre 50 watts en 2020. Au niveau sous-régional, l'Afrique australe a enregistré la plus forte progression avec 115 watts par habitant, suivie de l'Afrique du Nord, avec une augmentation de 51,6 %, atteignant 52,6 watts par habitant en 2023. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest affichent une croissance modeste, tandis que l'Afrique centrale a connu un recul de 9,1 % sur la même période.

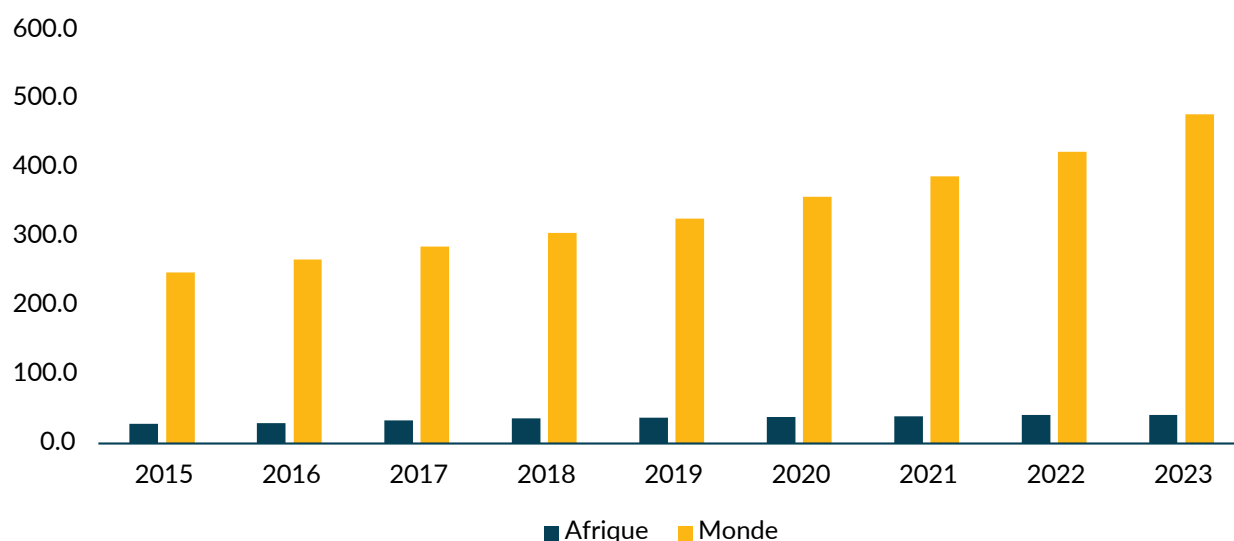
L'Afrique a enregistré certains progrès, notamment dans le déploiement des mini-réseaux et des systèmes solaires domestiques, mais d'importants déficits d'infrastructure persistent. Les réseaux électriques sont obsolètes, peu connectés et mal entretenus. Dans certains pays africains, les pertes de transport dépassent 20 à 30 %, tandis que les coûts de raccordement en milieu rural restent prohibitifs (KfW Development Bank et al. 2021)

Figure 3.5 : Capacité installée de production d'électricité renouvelable (watts par habitant), 2015-2023



Source : UN DESA (2026)

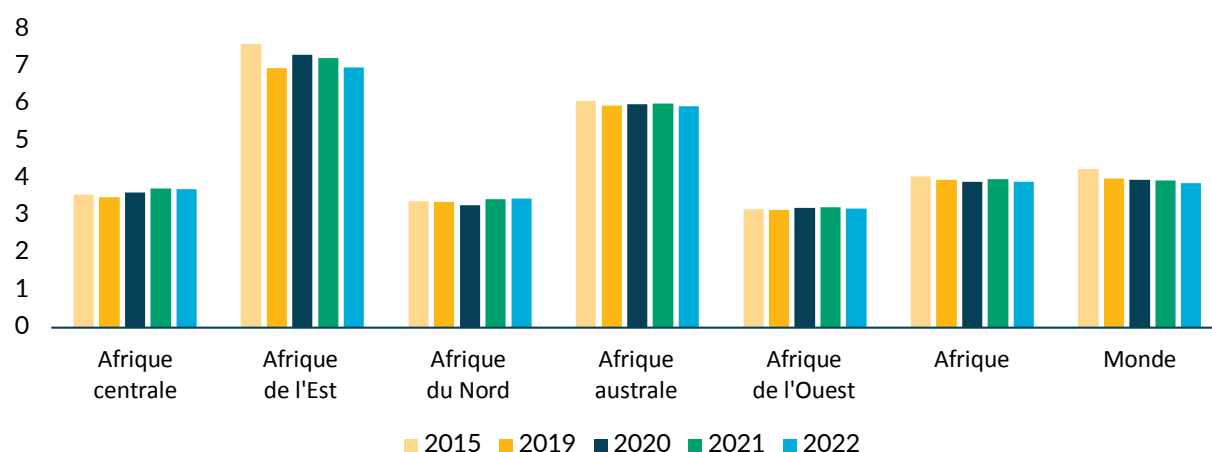
Figure 3.6 : Capacité installée de production d'électricité renouvelable par sous-région (watts par habitant), 2015-2023



Source : UN DESA (2026)

En Afrique, l'intensité énergétique a enregistré une légère baisse, passant de 4,05 à 3,91 mégajoules par dollar américain constant de 2017 du PIB (en parité de pouvoir d'achat) entre 2015 et 2022. Cela correspond à une amélioration annuelle moyenne de l'efficacité énergétique de 0,5 %. Cette progression plus lente indique que, dans de nombreux pays africains, les gains d'efficacité énergétique restent insuffisants pour atteindre la cible 7.3 des ODD. Au niveau sous-régional, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord affichent les plus grandes améliorations en matière d'efficacité énergétique, comme en témoignent leurs niveaux d'intensité énergétique plus faibles, tandis que l'Afrique de l'Est présente l'intensité énergétique la plus élevée, signe d'une efficacité moindre.

Figure 3.7: Niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire (mégajoules par dollar des États-Unis constant de 2021 du PIB, à parité de pouvoir d'achat), 2015-2022



Source : UN DESA (2026)



Box 3.2: Extension de l'accès à des modes de cuisson propres dans les pays membres de la SADC

En 2025, une réunion des ministres de l'Énergie et de l'eau des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est tenue à Harare, au Zimbabwe. Conscients que la dépendance aux combustibles traditionnels issus de la biomasse, tels que le bois de chauffage et le charbon de bois, pour la cuisson présente des risques sanitaires et environnementaux, les ministres ont convenu de la nécessité d'élaborer un plan de mise en œuvre solide pour permettre à la SADC d'élargir l'accès à des solutions de cuisson propre, en s'appuyant sur la coopération régionale, le transfert de technologies et un renforcement des investissements public-privé. Le plaidoyer énergétique de la SADC en faveur de la cuisson propre vient compléter les mesures proactives prises par les États membres à cet égard (The Guardian, 2025).

La **Tanzanie** a lancé en 2025 une Stratégie nationale de communication sur la cuisson propre d'un budget de 130 milliards de shillings tanzaniens (50,4 millions de dollars américains)³, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), avec pour objectif de permettre à 80 % de la population d'adopter des solutions de cuisson propre d'ici à 2034. Cette stratégie a été accompagnée d'une campagne nationale de sensibilisation soulignant la nécessité de sa mise en œuvre à tous les niveaux dans le secteur public, ainsi que par le secteur privé, les partenaires de développement et les médias. Afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie, le gouvernement tanzanien a confié à l'unité chargée de l'énergie de cuisson propre au sein du ministère de l'Énergie la responsabilité de superviser l'élaboration des projets, leur mise en œuvre ainsi que les campagnes nationales d'éducation et de sensibilisation. L'adoption d'une stratégie nationale ciblée a démontré un fort potentiel pour promouvoir la cuisson propre : l'utilisation de solutions de cuisson propre en Tanzanie est passée de 6 % à 16 % depuis le lancement de la Stratégie nationale pour l'énergie de cuisson propre (2024-2034) en 2024 (TanzaniaInvest, 2025).

L'**Afrique du Sud** a apporté une contribution majeure à la promotion de la cuisson propre à l'échelle mondiale en inscrivant cette thématique comme point permanent à l'ordre du jour des discussions du G20 lors de sa présidence du G20 en 2025. Cette avancée s'est accompagnée du lancement du Clean Cooking Legacy Programme (Programme pour la cuisson propre à long terme) et du Voluntary Infrastructure Investment Action Plan (Plan d'action volontaire pour l'investissement dans les infrastructures) (Connors Belopolsky, 2025). Ce dernier s'appuie en outre sur un plan d'action détaillé pour l'investissement dans les infrastructures de cuisson propre, élaboré conjointement par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le ministère sud-africain de l'Électricité et de l'énergie et l'Autorité sud-africaine de formation et d'éducation dans les secteurs de l'énergie et de l'eau (AIE, 2025b).

Le **Malawi** a annoncé en 2025 son objectif de porter à 75 % la proportion de la population utilisant des sources d'énergie propres pour la cuisson, les pouvoirs publics intensifiant leurs efforts pour promouvoir des solutions de cuisson propres, abordables, accessibles et durables. À l'heure actuelle, le pays expérimente des solutions de cuisson propres et renouvelables dans treize établissements scolaires situés dans les districts de Chikwawa et de Kasungu (School Meals Coalition, 2025). Selon le directeur adjoint du ministère des Ressources naturelles du Malawi, plus de 70 % des technologies de cuisson propre déployées ont échoué, principalement en raison de difficultés telles que le manque de services de réparation et l'indisponibilité des pièces de rechange. En conséquence, seulement 24 % de la population utilise actuellement des sources d'énergie propres pour la cuisson, ce qui souligne la nécessité de systèmes de cuisson propre plus résilients et mieux soutenus au niveau local (Kayira, 2025).

³ Official exchange rate by the Bank of Tanzania on 24 March 2026.

Actions prioritaires pour accélérer les progrès vers l'accès à une énergie propre et abordable pour tous

L'Afrique a fait des progrès prometteurs à l'égard de l'ODD 7. Cependant, pour atteindre pleinement cet objectif d'ici 2030, le continent doit intensifier ses efforts dans plusieurs domaines clés. Les principales actions stratégiques doivent couvrir les points suivants.

- **Mobiliser des investissements** : tirer parti d'instruments financiers multilatéraux, du secteur privé et innovants pour financer des projets d'énergies renouvelables à grande échelle, étendre les infrastructures de réseau et soutenir les solutions hors réseau et les mini-réseaux, en particulier dans les zones rurales et reculées où résident plus de 80 % des personnes sans électricité.
- **Renforcer les infrastructures et l'efficacité** : remédier au déficit en infrastructures énergétiques en modernisant les systèmes existants et en promouvant des mesures d'efficacité énergétique afin de réduire le gaspillage et d'améliorer la fiabilité.
- **Réformes politiques et réglementaires** : élaborer et mettre en œuvre des politiques et des cadres clairs et cohérents pour attirer les investissements privés, faciliter le transfert de technologies et favoriser la coopération régionale.
- **Élargir l'accès et renforcer les garanties sociales** : promouvoir des politiques inclusives qui donnent la priorité à l'électrification rurale, aux garanties sociales et aux solutions de cuisson propres et financièrement abordables, afin d'atténuer les risques sanitaires et environnementaux liés aux combustibles polluants.
- **Tirer parti de la coopération régionale et des technologies** : encourager la collaboration régionale pour exploiter l'énorme potentiel de l'Afrique en matière d'énergies propres grâce à des projets d'infrastructures partagés, au renforcement des capacités et à l'adoption de technologies innovantes.
- **Vulnérabilités climatiques et sociales** : reconnaître la vulnérabilité climatique du continent et sa contribution minimale aux émissions mondiales en mettant l'accent sur des solutions d'énergies propres qui favorisent la résilience climatique, la croissance économique et l'équité sociale.
- **Exploiter le potentiel des énergies renouvelables** : les pays doivent accroître leurs investissements dans les projets solaires, éoliens, hydroélectriques et d'hydrogène vert afin d'accélérer la transition énergétique. (1) Mettre en place des mesures incitatives, telles que l'importation en franchise de droits d'équipements liés aux énergies renouvelables, afin de stimuler la production et l'utilisation. (2) Faciliter l'accès au financement, notamment aux fonds pour le climat, aux prêts concessionnels et aux instruments financiers innovants, afin de soutenir le déploiement des énergies renouvelables.
- **Renforcer les dispositifs institutionnels et les systèmes de données** : les États membres doivent aligner leurs stratégies énergétiques nationales sur les indicateurs de l'ODD 7 afin de suivre l'accès à l'électricité, l'adoption de modes de cuisson propres et les progrès en matière d'efficacité énergétique. (1) Intégrer la collecte, le suivi et la communication des données énergétiques dans les systèmes nationaux et régionaux, afin de permettre la prise de décisions politiques fondées sur des données factuelles. (2) Simplifier les procédures d'accréditation pour le financement de la lutte contre le changement climatique et des énergies renouvelables, afin de garantir que les États membres puissent accéder aisément aux fonds disponibles.
- **Promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale** : les initiatives énergétiques doivent explicitement bénéficier aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés en garantissant leur participation à la



planification et leur accès à des utilisations productives d'énergie. (1) Soutenir les solutions énergétiques pour les PME, l'agriculture et les activités à valeur ajoutée, afin de créer des opportunités génératrices de revenus et des résultats de développement inclusifs.

- **Renforcer la coopération régionale et la planification de la transition énergétique** : les pays africains doivent coopérer pour développer un réseau continental et mettre en œuvre des projets régionaux d'énergies renouvelables. (1) Promouvoir les échanges transfrontaliers d'énergies et le partage des infrastructures afin de réduire la dépendance vis-à-vis des pays voisins. (2) Intégrer des stratégies de transition énergétique qui concilient les objectifs climatiques, la viabilité financière et les avantages en matière de développement économique.
- **Élargir l'accès à l'électricité en garantissant la fiabilité et l'accessibilité financière** : les pays doivent donner la priorité aux investissements dans des solutions raccordées au réseau et hors réseau afin d'atteindre les communautés rurales et mal desservies. (1) Développer des mini-réseaux et des systèmes solaires domestiques destinés aux ménages hors réseau. (2) Promouvoir les projets d'infrastructures énergétiques transfrontaliers et régionaux

afin de tirer parti des économies d'échelle et du partage des ressources. (3) Encourager les partenariats public-privé (PPP) pour élargir l'accès à l'énergie tout en améliorant la qualité des services et la résilience des systèmes.

- **Promouvoir la cuisson propre et réduire la dépendance à la biomasse** : les gouvernements doivent accélérer la transition de la biomasse vers le GPL et d'autres solutions de cuisson propres, en particulier pour les ménages ruraux où une famille sur quatre recourt à la biomasse. (1) Concevoir des interventions visant à garantir l'accessibilité financière et physique. (2) Associer ces initiatives à des campagnes de sensibilisation communautaire mettant en avant les avantages sanitaires et environnementaux.
- **Améliorer l'efficacité énergétique et les normes** : les pays africains doivent élaborer et appliquer des normes obligatoires d'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, commercial et résidentiel. (1) Promouvoir les technologies et les pratiques économes en énergie afin de réduire la forte intensité énergétique du continent. (2) Fournir une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités pour soutenir la bonne mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

Les déficits d'investissement constituent le principal obstacle à l'élargissement de l'accès à l'énergie.





Chapitre 4 : Jeter les bases de la transformation



9

INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



Tableau 4.1 : ODD 9 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
ODD 9 : Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation	Objectif stratégique 1.2 : Accroître la résilience économique
	Objectif stratégique 2.2 : Renforcer les infrastructures de connectivité qui relient les pays
	Objectif stratégique 6.1 : Améliorer l'accès à un système d'éducation et de formation de qualité, inclusif et adapté pour tous les citoyens
	Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique sur la scène internationale

Progrès globaux

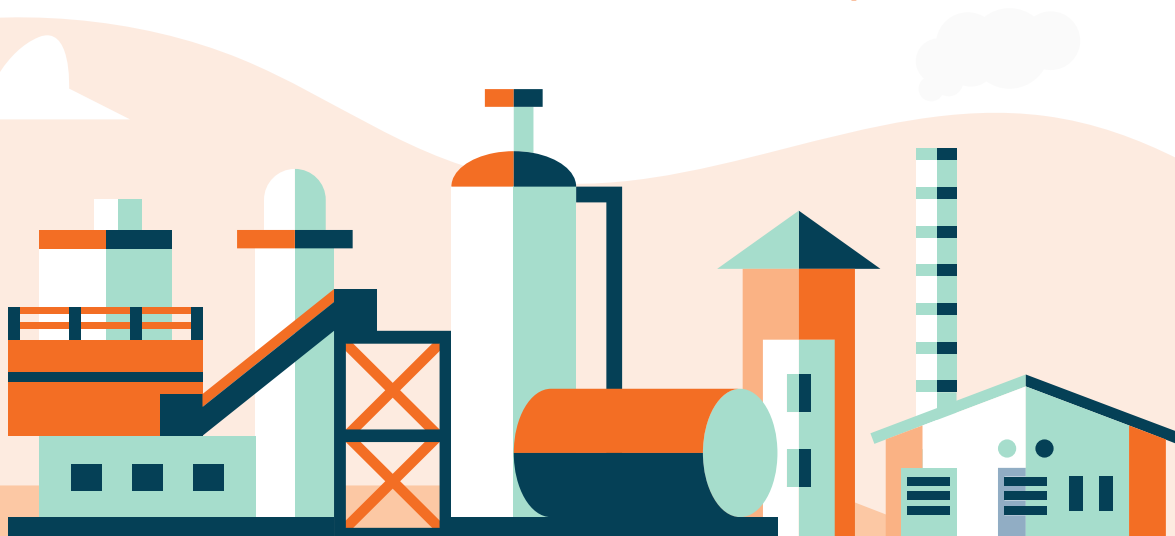
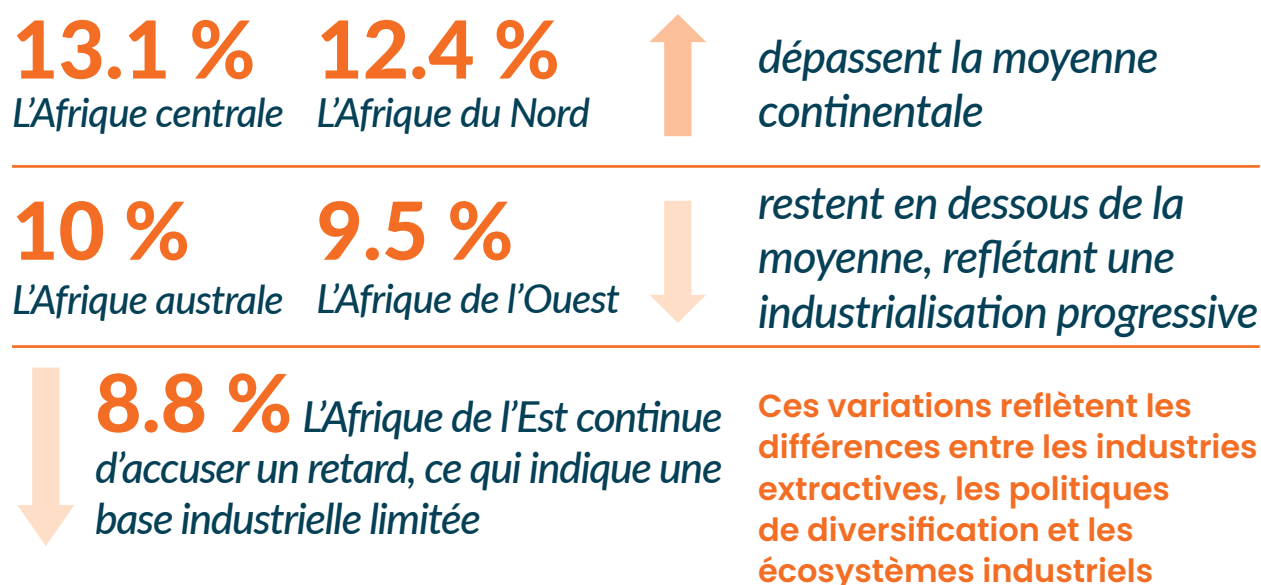
Les progrès concernant l'ODD 9 restent inégaux et insuffisants pour impulser une transformation structurelle, malgré des avancées notables en matière de connectivité numérique, mais des lacunes persistent dans les infrastructures, l'industrialisation et l'accès au financement. Si certains domaines montrent des signes de dynamisme, les récents reculs observés dans les principaux indicateurs soulignent la nécessité d'accroître les investissements et de renforcer la coordination des politiques pour atteindre l'ODD 9.

Messages clés

- Les progrès vers l'ODD 9 en Afrique continuent de soutenir la transformation structurelle des économies. Malgré des disparités régionales, des déficits de financement et un niveau encore limité de montée en gamme technologique, le continent bénéficie d'avancées en matière de développement des infrastructures, d'activités industrielles, de capacité d'innovation et de connectivité numérique.
- La connectivité des transports affiche des tendances mitigées mais encourageantes à l'échelle du continent. L'Afrique du Nord a enregistré des volumes de fret routier relativement élevés entre 2015 et 2022, tandis que l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est ont dominé le transport aérien, avec des volumes respectifs d'environ 76 et 75 milliards de passagers-kilomètres en 2022.
- La valeur ajoutée manufacturière (VAM) reste modeste mais inégalement répartie, représentant en moyenne environ 10,6 % du PIB à l'échelle du continent en 2024, avec des performances plus solides en Afrique centrale et en Afrique du Nord.
- L'emploi dans le secteur manufacturier reste limité, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest enregistrant les proportions les plus élevées du continent, autour de 11 % en 2025, mais en deçà de la moyenne mondiale (14 %).
- Avec une contribution à plus de 30 % du PIB, les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle important en Afrique. Cependant, l'accès au financement reste un obstacle majeur à leur développement.
- L'Afrique conserve un avantage relatif en matière d'efficacité carbone industrielle : la plupart des sous-régions affichent des niveaux d'émissions par unité de valeur ajoutée manufacturière inférieurs à la moyenne continentale, offrant ainsi des opportunités pour concilier industrialisation et trajectoires bas carbone.
- Les capacités d'innovation progressent lentement, mais reste sous-financée. L'Égypte s'impose comme le leader africain en matière d'investissement dans la recherche et le développement (R&D), avec des dépenses représentant 0,8 % de son PIB.

Le secteur manufacturier reste structurellement faible, avec une faible productivité et d'importantes disparités entre les sous-régions

Valeur ajoutée manufacturière (part du PIB)





Les comparaisons mondiales indiquent que l'Afrique reste loin derrière l'Asie en termes de production industrielle par habitant



Valeur ajoutée manufacturière par habitant

Moyenne continentale : **212 dollars américains** (2024)

442.3 dollars US
L'Afrique du Nord

295.2 dollars US
L'Afrique australe



sont en tête
en matière de
productivité

199.6 dollars US
L'Afrique centrale

US\$ 182.8
L'Afrique de l'Ouest



restent en
dessous de la
moyenne

79.2 dollars US
L'Afrique de l'Est

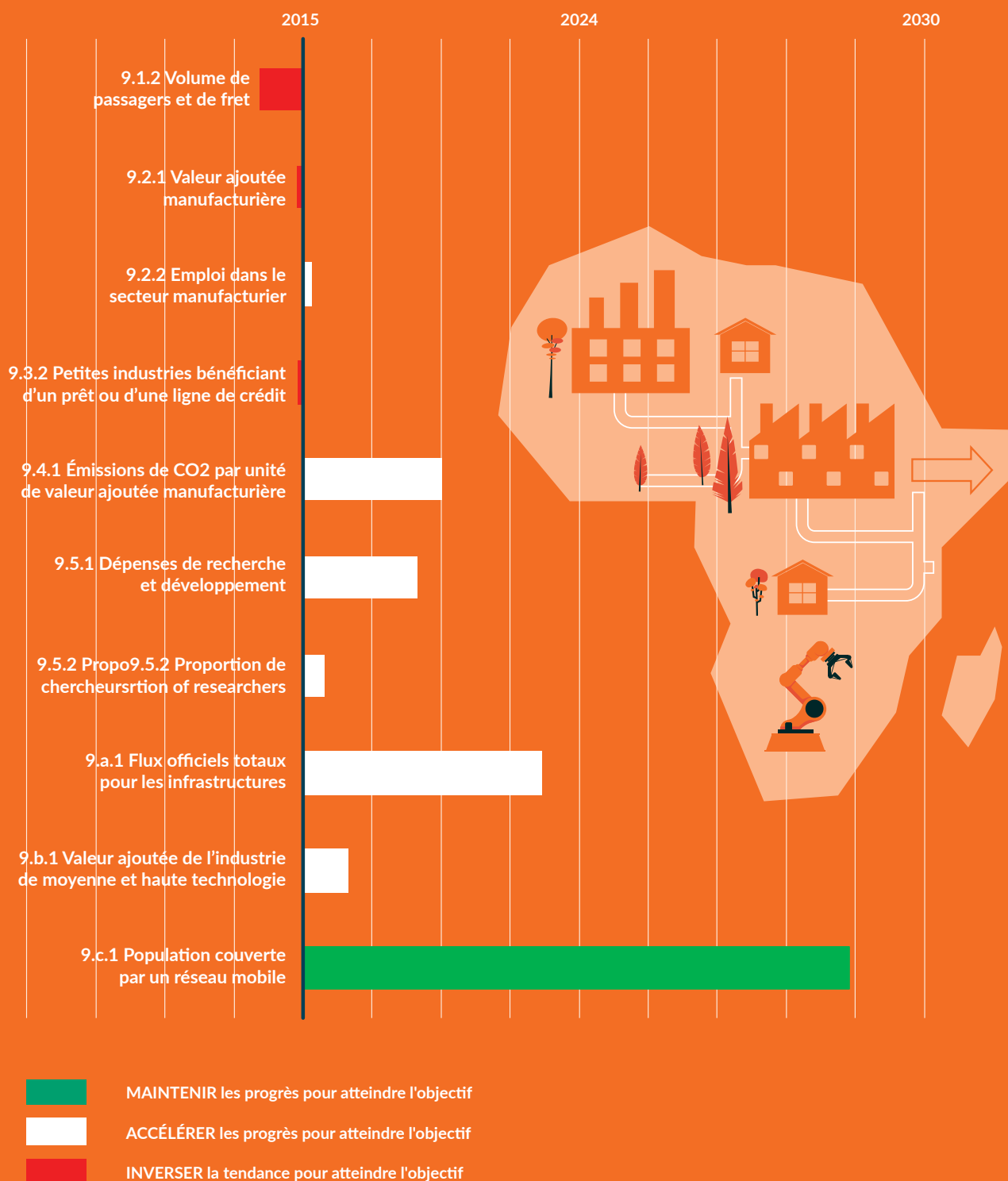


affiche une productivité industrielle
nettement inférieure

Le secteur manufacturier africain affiche une transformation structurelle limitée, avec des contributions inégales au PIB et une faible production par habitant dans la plupart des régions.



Figure 4.1 :
Progrès de l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures) selon les indicateurs en Afrique



Source : ECA Stats (2026)



Encadré 4.1: Infrastructures, industrialisation et innovation dans le cadre de l'Agenda 2063 — progrès et contraintes structurelles

Le troisième rapport continental de 2024 sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 met en évidence des progrès significatifs dans le développement des infrastructures à travers l'Afrique, portés par l'expansion des réseaux routiers, ferroviaires et aériens, ainsi que des systèmes de technologies de l'information et de la communication (TIC). La connectivité numérique s'est nettement améliorée, avec un taux de pénétration mobile atteignant 86 % de la population, ce qui reflète un accès plus large aux technologies de communication (Union africaine, 2024d). Malgré ces progrès, l'industrialisation reste limitée, la production manufacturière continuant de représenter une part relativement faible du PIB dans de nombreux pays. Parallèlement, les faibles niveaux d'investissement dans la recherche et le développement (R&D) freinent l'innovation et le progrès technologique.

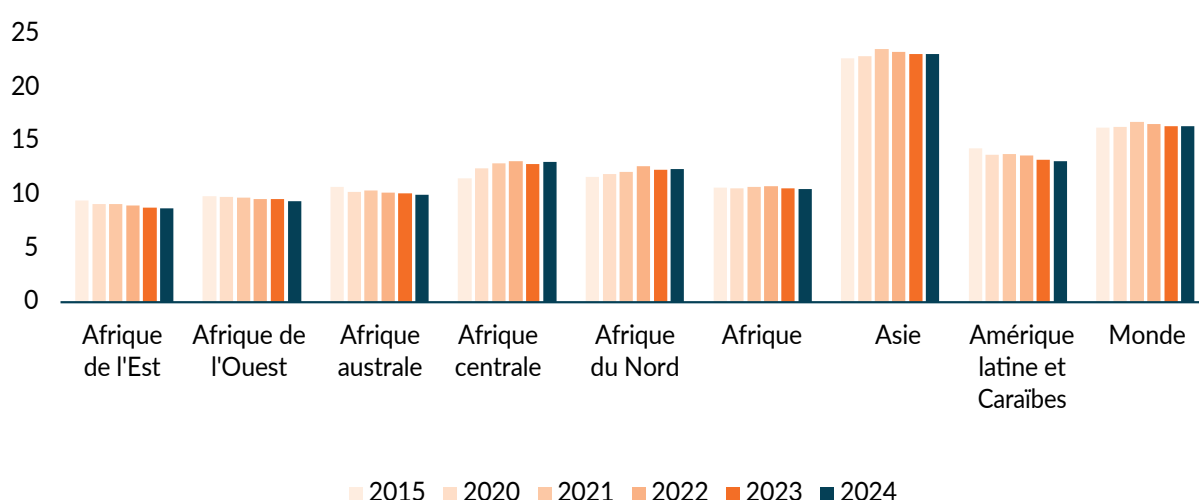
L'Union africaine a réagi à ces défis à travers des initiatives stratégiques visant à renforcer l'intégration économique et les capacités de production. Des programmes phares tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) jouent un rôle central dans l'amélioration du commerce et de la connectivité. Parallèlement, l'Union africaine a promu la science, la technologie et l'innovation (STI) et soutenu des programmes d'infrastructures à grande échelle couvrant les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique. Néanmoins, la faiblesse de la base industrielle et le financement limité de l'innovation continuent d'entraver la transformation structurelle. Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP, 2013-2023), les efforts se sont concentrés sur l'alignement des priorités nationales et continentales afin de moderniser les infrastructures et de renforcer les capacités industrielles (Union africaine, 2024c). Cependant, des goulets d'étranglement structurels persistent. Les déficits en infrastructures de transport et numériques continuent de limiter la compétitivité et l'intégration régionale. Dans

les pays enclavés, les coûts de transport peuvent atteindre jusqu'à 50 % de la valeur des produits en raison d'inefficacités logistiques (UNECA, 2019). La valeur ajoutée manufacturière reste faible, souvent inférieure à 10 % du PIB, tandis que les écosystèmes d'innovation sont confrontés à des contraintes liées à des financements insuffisants, des capacités de recherche limitées et un accès restreint aux technologies (AfDB, 2020).

Les réponses politiques ont notamment consisté à développer des zones économiques spéciales, des parcs industriels et des écosystèmes numériques. En Éthiopie, le parc industriel de Hawassa a attiré des investissements dans les secteurs du textile et de l'habillement, tandis que le Rwanda a fait progresser sa transformation numérique grâce à l'expansion des télécommunications et au soutien aux start-ups technologiques (UNECA, 2019). À l'échelle continentale, des initiatives telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ont renforcé la connectivité régionale, comme en témoignent des projets tels que le corridor Abidjan-Lagos. Par ailleurs, l'émergence de pôles d'innovation tels que la « Silicon Savannah » à Nairobi illustrent le dynamisme croissant du secteur des TIC (Union africaine, 2024d ; BAD, 2020). Malgré les progrès réalisés en matière d'expansion des infrastructures et d'investissement industriel, les résultats restent inégaux. Les déficits de financement — estimés entre 68 et 108 milliards de dollars américains par an — ainsi que les contraintes institutionnelles et les insuffisances en matière de données continuent de freiner la mise en œuvre (BAD, 2020). Le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) et les « SDG-STYIP Impact Labs » accordent la priorité à des approches axées sur l'innovation, notamment le développement des infrastructures numériques, des chaînes de valeur intelligentes et de nouveaux mécanismes de financement, afin d'accélérer la transformation (Union africaine, 2024c).

La valeur ajoutée manufacturière (VAM) en pourcentage du PIB en Afrique sur la période 2015-2024 met en évidence la persistance de disparités structurelles entre les sous-régions. La VAM demeure plus élevée en Afrique centrale (13,1 %) et en Afrique du Nord (12,4 %), où elle dépasse la moyenne continentale, grâce à des bases industrielles liées à l'extraction et à la transformation des ressources naturelles, ainsi qu'à des politiques de diversification ciblées. À l'inverse, l'Afrique australe (10 %) et l'Afrique de l'Ouest (9,5 %) affichent des valeurs inférieures à la moyenne continentale, reflétant une convergence progressive alimentée par l'industrialisation légère, l'agro-industrie et l'émergence de segments manufacturiers intermédiaires. Par ailleurs, l'Afrique de l'Est (8,8 %) continue d'accuser un retard structurel. Les comparaisons internationales soulignent également le retard relatif de l'Afrique.

Figure 4.2 : VAB (en dollars américains constants de 2015) en pourcentage du PIB (%), 2015-2024



Source : UN DESA (2026)

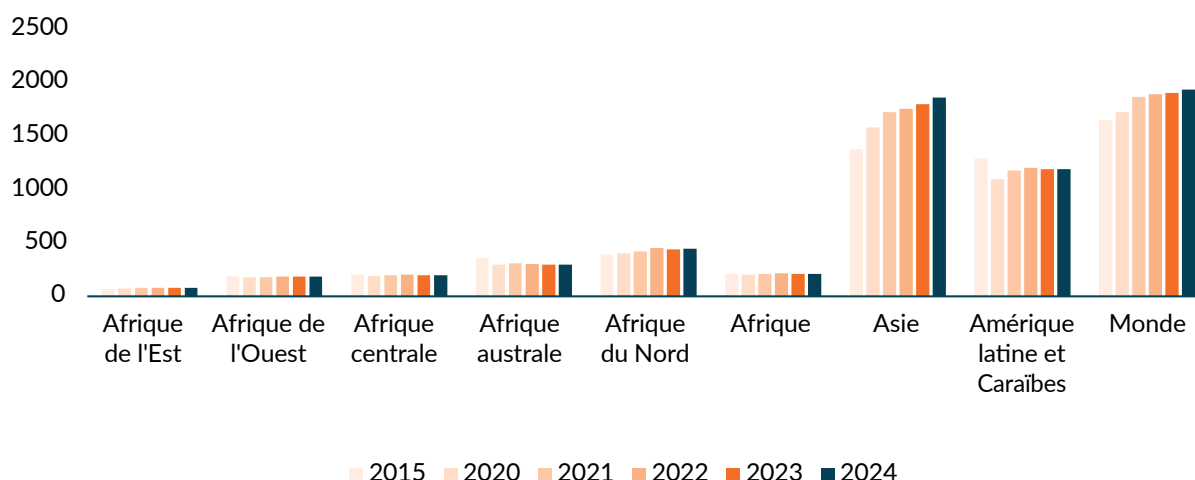
L'analyse de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) par habitant vient renforcer ce constat. En 2024, la VAM par habitant s'élevait à 442,3 dollars américains constants en Afrique du Nord, à 295,2 dollars américains en Afrique australe et à 199,6 dollars américains en Afrique centrale, contre une moyenne continentale de 212 dollars américains constants. L'Afrique de l'Ouest (182,8 dollars) et surtout l'Afrique de l'Est (79,2 dollars) restent nettement à la traîne, ce qui reflète des écarts persistants en matière de productivité industrielle et de sophistication technologique.

À l'échelle mondiale, la VAM par habitant en Asie dépasse de loin celle de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, soulignant une fois de plus l'ampleur du retard de l'Afrique en matière d'industrialisation à forte intensité de capital et de technologie. De ce fait, malgré certains progrès, la contribution du secteur manufacturier au PIB africain demeure structurellement faible au regard des normes internationales, révélant un déficit de transformation structurelle et une compétitivité industrielle limitée.

La réalisation de l'ODD 9 nécessite des investissements coordonnés dans les infrastructures, l'industrie et les écosystèmes d'innovation.



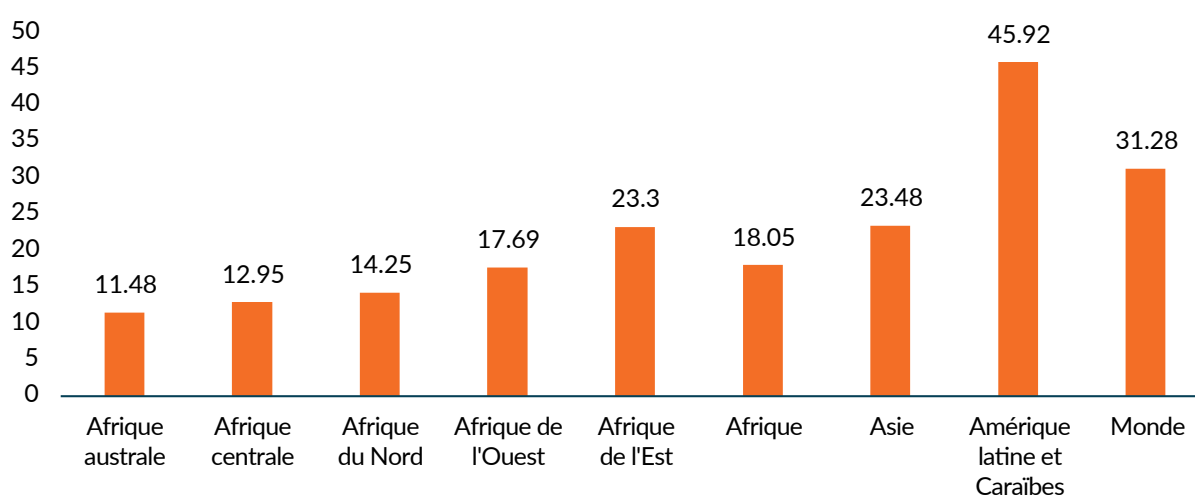
Figure 4.3 : VAM par habitant (en dollars américains constants de 2015), 2015-2024



Source : UN DESA (2026)

En Afrique, le secteur privé est majoritairement composé de Petites et moyennes entreprises (PME). En 2025, l'accès au financement pour les PME africaines restait bien inférieur à la moyenne mondiale. Au sein même du continent, d'importantes disparités régionales illustrent les effets différenciés des cadres politiques, des structures financières locales et de l'adoption de technologies financières innovantes sur l'accès au crédit. En 2025, l'Afrique de l'Est affichait le taux d'accès au financement des PME le plus élevé (23,3 %), tandis que l'Afrique centrale (12,95 %) et l'Afrique australe (11,5 %) se situaient en dessous de la moyenne continentale de 18,05 %. Ce constat souligne l'importance des systèmes financiers régionaux et des politiques publiques pour élargir l'accès au crédit.

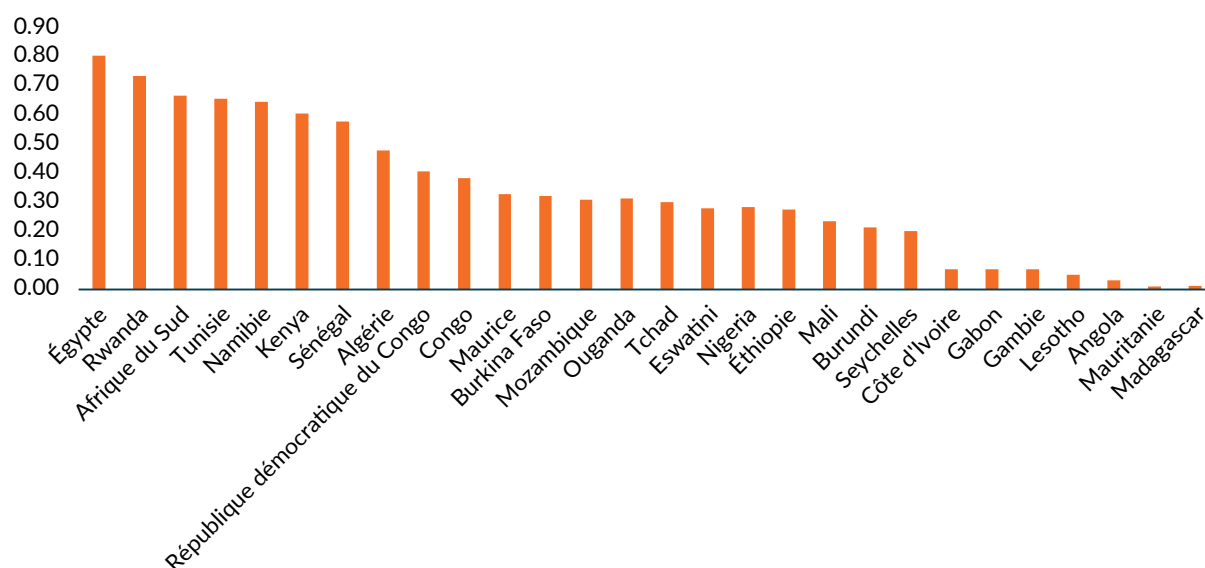
Figure 4.4 : Proportion de petites industries bénéficiant d'un prêt ou d'une ligne de crédit (en %), en 2025



Source : ECA Stats (2026)

Les investissements en R&D sont essentielles pour stimuler l'adoption des technologies, renforcer les capacités productives locales et soutenir une croissance inclusive et durable. Cependant, les niveaux d'investissement en R&D en Afrique restent faibles et présentent d'importantes disparités entre les pays. Ces disparités soulignent l'importance de renforcer les politiques publiques de soutien à la R&D, notamment par la mise en place d'incitations fiscales, le développement de partenariats public-privé (PPP) et l'intégration de la R&D dans les stratégies nationales de développement.

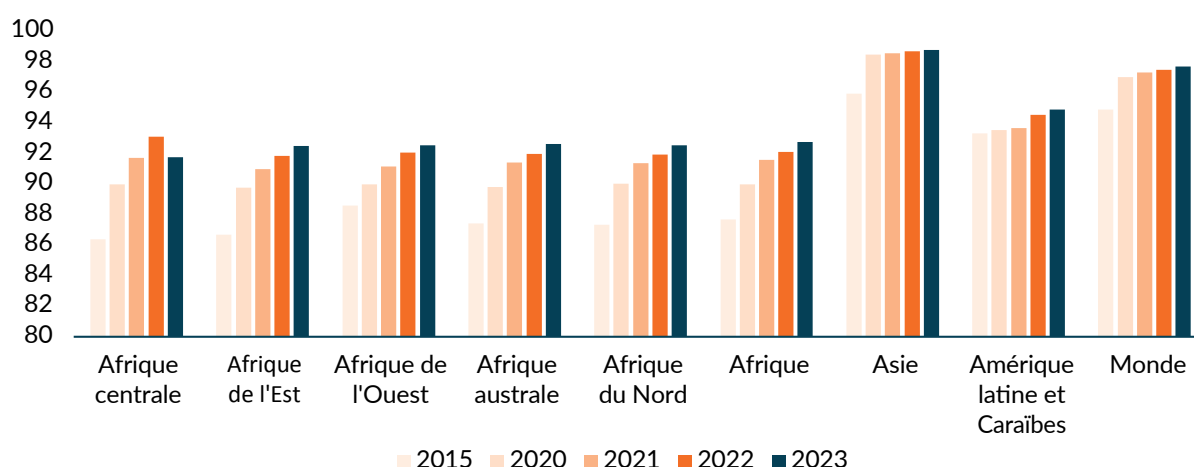
Figure 4.5 : Dépenses de R&D en pourcentage du PIB (%), 2015-2023, pays sélectionnés



Source : ECA Stats (2026)

En 2023, 92,8 % de la population africaine était couverte par au moins un réseau 2G, un pourcentage élevé mais néanmoins inférieur à la moyenne mondiale (97,7 %) ainsi qu'aux niveaux observés en Asie (98,8 %) et en Amérique latine (94,9 %). Cet écart reflète des défis liés aux investissements dans les infrastructures rurales et à la rentabilité perçue des zones peu peuplées. À l'échelle sous-régionale, l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est bénéficient d'une couverture 2G de 93 %, tandis que l'Afrique centrale atteint 92 %. Renforcer la couverture 2G et la remplacer par des technologies plus avancées comme la 4G et la 5G demeure essentiel pour réduire la fracture numérique.

Figure 4.6 : Proportion de la population couverte par au moins un réseau mobile 2G (%), 2015-2023



Source : UN DESA (2026)⁴

⁴ Les proportions de populations des sous-régions ont été établies sur la base d'une moyenne simple, conformément à la classification des sous-régions définie par la CEA.



Box 4.2 : Dynamique de l'emploi dans le secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale

Afrique de l'Ouest – Côte d'Ivoire et Ghana

La Côte d'Ivoire est un excellent exemple d'industrialisation tirée par l'agrobusiness, avec des effets significatifs sur l'emploi manufacturier. La transformation locale du cacao, de l'anacarde et de l'huile de palme a entraîné une augmentation progressive de l'emploi industriel, soutenue par des stratégies nationales visant à capter une plus grande part de la valeur ajoutée. Le Plan national de développement industriel (PNDI) et les incitations fiscales accordées aux entreprises de transformation ont contribué à l'essor du secteur manufacturier formel. Cependant, la majorité des emplois créés reste concentrée dans des segments à faible productivité, limitant les gains de revenus et le développement des compétences. Cela souligne la nécessité de renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) industrielles et de promouvoir des investissements ciblés dans des technologies de transformation avancées (Banque mondiale, 2025a ; ONUDI, 2025).

Le Ghana a suivi une voie complémentaire, marquée par un engagement explicite en faveur d'une industrialisation décentralisée à travers le programme *One District, One Factory*. Ce programme a favorisé la création d'unités manufacturières locales, contribuant à une augmentation de l'emploi industriel, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. Les industries agroalimentaires, textiles et de transformation des matériaux de base ont joué un rôle central dans cette dynamique. Néanmoins, les effets sur l'emploi restent limités par les coûts élevés de l'énergie, les difficultés d'accès à des financements à long terme (en dollars américains) et la faible intégration des entreprises locales dans les chaînes de valeur régionales, ce qui restreint l'impact global sur la transformation structurelle (ONUDI, 2025 ; CEA, 2025b).

Afrique centrale – Cameroun et République du Congo

En Afrique centrale, le Cameroun se distingue par une base manufacturière relativement plus diversifiée que celle de ses voisins, couvrant l'agroalimentaire, le bois, les matériaux de construction et certaines industries légères. Cette diversification soutient un niveau d'emploi manufacturier relativement plus élevé, bien qu'il soit fortement dominé par le secteur informel. Les stratégies de substitution aux importations et les politiques de promotion des PME industrielles ont permis de créer des emplois, mais leur impact reste limité par des contraintes structurelles persistantes, notamment des déficits d'infrastructures, la fragmentation des marchés régionaux et des faiblesses institutionnelles (UNECA, 2025b).

À l'inverse, la République du Congo illustre les limites d'une industrialisation fortement tributaire des ressources naturelles. L'emploi manufacturier y reste marginal, concentré sur des activités de transformation primaire et peu intégré au reste de l'économie. Cette configuration reflète une faible diversification productive et la capacité limitée du secteur manufacturier à jouer un rôle moteur dans la création d'emplois. Les analyses de la CNUCED (2025c) soulignent que, sans une stratégie industrielle ciblée visant la diversification et la modernisation, les économies d'Afrique centrale risquent de rester enfermées dans des trajectoires de croissance peu inclusives et faiblement créatrices d'emplois.

Des données à l'action pour soutenir les infrastructures et l'innovation en vue d'une nouvelle ère de croissance

L'objectif 9 de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui vise à construire des infrastructures résilientes, à promouvoir une industrialisation inclusive et durable et à favoriser l'innovation, s'aligne étroitement sur les priorités de l'Agenda 2063. Afin de garantir que des progrès supplémentaires puissent être réalisés dans les délais proposés, les actions stratégiques clés doivent inclure les éléments suivants.

- **Investir dans des infrastructures de transport résilientes au changement climatique :** renforcer les stratégies d'investissement dans les infrastructures en donnant la priorité à des infrastructures de transport de qualité, bien entretenues et résilientes au changement climatique, en veillant à ce que le développement des infrastructures soutienne une transformation économique durable et inclusive dans le cadre d'une intégration régionale à long terme (connectivité physique transfrontalière).
- **Soutenir les PME et les industries émergentes par des approches multiples (favorisant la création d'emplois et la valeur ajoutée) :** renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation afin de mieux accompagner les PME et les start-ups, tout en mettant en œuvre des politiques adaptées au contexte qui améliorent l'accès au financement, le développement des compétences, la formalisation et l'intégration dans les chaînes de valeur régionales. Ces politiques doivent inclure des mesures concrètes telles que des incitations fiscales, des subventions, une simplification réglementaire et le développement de parcs d'activités et de zones économiques spéciales, afin de fournir des infrastructures partagées et de réduire les obstacles pour les investisseurs. Aligner la formation professionnelle et technique sur les besoins sectoriels, afin de garantir une main-d'œuvre qualifiée pour la croissance manufacturière et industrielle. Ensemble, ces efforts peuvent renforcer l'inclusion financière, la résilience et la contribution à une industrialisation inclusive et durable.
- **Renforcer l'industrialisation en encourageant la production locale et la création d'emplois :** afin d'accroître la part du secteur manufacturier dans le PIB africain, il est nécessaire de renforcer les stratégies industrielles nationales et régionales, en s'appuyant sur une utilisation efficace des instruments stratégiques pour stimuler la production par la création de valeur ajoutée et favoriser la création d'emplois, tout en renforçant les capacités de conception, de gestion et de financement de projets industriels innovants, comblant ainsi les lacunes en matière de préparation à l'investissement.
- **Favoriser l'innovation et les technologies émergentes :** les États membres doivent renforcer l'écosystème d'innovation africain afin de soutenir le développement industriel et la R&D, pour améliorer la compétitivité, la transformation structurelle et la résilience technologique. (1) Promouvoir l'adoption de technologies émergentes telles que l'IA dans tous les secteurs, y compris l'agriculture et les services publics, conformément à l'Agenda 2063. (2) Développer les pôles d'innovation et les clusters technologiques, notamment les applications, les outils numériques et les plateformes répondant aux besoins locaux. (3) Créer des incubateurs et des programmes visant à soutenir les start-ups et les PME axées sur la technologie, en veillant à ce que les projets soient finançables et attractifs pour les investisseurs privés. (4) Soutenir l'enseignement des STEM et le développement des compétences numériques à tous les niveaux, afin de renforcer le capital humain du continent en matière d'innovation.



- Renforcer les infrastructures numériques et la connectivité :** des infrastructures numériques solides sont essentielles à l'industrialisation, à l'innovation et à une croissance inclusive. (1) Développer la connectivité haut débit, y compris les réseaux 3G, 4G et 5G, pour permettre la participation à l'économie numérique. (2) Investir dans les centres de données, les pôles d'innovation et les infrastructures publiques numériques.
- Accélérer l'adoption d'énergies propres et à faible émission de carbone dans les secteurs industriels :** la croissance industrielle doit s'aligner sur la transition énergétique et la durabilité environnementale. (1) Accroître les investissements dans l'efficacité énergétique et les pratiques industrielles vertes afin de réduire l'intensité carbone. (2) Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans l'industrie manufacturière, notamment les technologies solaires, éoliennes et à faible émission de carbone. (3) Encourager les politiques et les mesures incitatives qui facilitent la transition énergétique, tout en soutenant la compétitivité industrielle.
- Promouvoir la coopération régionale et l'utilisation de la ZLECAf :** l'industrialisation continentale doit tirer parti de l'intégration régionale pour gagner en envergure et en efficacité. (1) Accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf afin de faciliter le commerce transfrontalier et d'harmoniser les normes industrielles. (2) Développer les infrastructures régionales et les installations partagées afin de réduire les coûts et d'accroître la compétitivité industrielle. (3) Encourager la collaboration entre les États membres pour attirer les investissements et renforcer les chaînes de valeur à travers l'Afrique.



Les niveaux d'industrialisation restent inférieurs aux moyennes mondiales, ce qui limite la croissance de la productivité.



Chapitre 5 : Façonner des villes inclusives et résilientes



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



**Tableau 5.1 : ODD 11 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063**

Objectifs de développement durable	Objectifs stratégiques du STYIP de l'Agenda 2063
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Objectif stratégique 1.1 : Favoriser une croissance économique inclusive, équitable et durable
	Objectif stratégique 1.6 : Renforcer la résilience face au changement climatique et aux risques de catastrophe pour un développement socio-économique durable
	Objectif stratégique 5.1 : Intégrer la culture et le patrimoine africains dans les programmes d'enseignement formel à tous les niveaux, en mettant l'accent sur l'importance de la diversité culturelle, de la tolérance et du respect mutuel

Progrès globaux

Les progrès vers l'ODD 11 demeurent inégaux et de plus en plus difficiles, car l'urbanisation rapide continue de dépasser le rythme de la planification, des infrastructures et des services. L'apparition de dégradations environnementales et la hausse des risques liés au climat soulignent l'urgence de mettre en œuvre des stratégies de développement urbain plus intégrées, résilientes et inclusives.

Messages clés

- La part de la population urbaine africaine vivant dans des quartiers de taudis a légèrement diminué, passant de 50,4 % en 2014 à 49,1 % en 2022, mais elle reste environ deux fois supérieure à la moyenne mondiale. C'est en Afrique du Nord que l'on observe les plus fortes baisses.
- L'accès aux transports publics reste extrêmement faible dans les villes africaines, moins de 40 % des habitants bénéficiant d'un accès pratique, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 51,6 % en 2022.
- L'efficacité de l'utilisation des sols montre des signes d'amélioration dans plusieurs sous-régions, bien que des inefficacités extrêmes persistent dans certaines villes. Les disparités entre les villes sont importantes, certaines localités étant confrontées à une surpopulation due à une expansion foncière limitée, tandis que d'autres s'étendent bien plus rapidement que la croissance démographique, ce qui met en évidence un urbanisme inégal.
- Les pressions environnementales dans les villes s'intensifient, les concentrations moyennes de PM_{2,5} en Afrique ayant légèrement augmenté entre 2010 et 2019. Cela contraste avec la baisse mondiale enregistrée et pose des risques croissants pour la santé et la qualité de vie en milieu urbain, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.
- L'accès aux services urbains de base et aux espaces publics reste très inégal, avec de grands écarts entre les régions et les villes, ce qui met en évidence des lacunes persistantes en matière de gestion des déchets, de gestion de la qualité de l'air et d'aménagement urbain inclusif.
- Les données sur la part de la collecte et de la gestion contrôlée des déchets solides municipaux restent limitées, seules 29 villes réparties dans 13 pays ayant communiqué des informations entre 2020 et 2023.
- Le nombre de pays africains dotés de politiques urbaines nationales ou de plans de développement régional qui tiennent compte de la dynamique démographique, garantissent un développement territorial équilibré et augmentent la marge de manœuvre budgétaire locale est passé de 46 en 2020 à 49 en 2023, avec des progrès notables en Afrique de l'Ouest, où le nombre de pays disposant de politiques éligibles est passé de 11 à 14.

Une grande partie de la population urbaine africaine continue de vivre dans des quartiers informels

Principaux Enseignements



x2

La proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles reste environ deux fois supérieure à la moyenne mondiale

1.3



2014 → 2022

ce taux n'a baissé que légèrement, de 1,3 point de pourcentage, ce qui témoigne d'une progression lente

17.7 %

2022



L'Afrique du Nord a enregistré le taux le plus bas, reflétant des infrastructures urbaines et des systèmes de logement relativement plus solides

64.6 %



L'Afrique de l'Est a enregistré le taux le plus élevé, ce qui met en évidence des défis structurels persistants en matière d'offre de logements

D'autres sous-régions, notamment l'Afrique centrale, occidentale et australe, affichent également des niveaux relativement élevés, ce qui reflète une urbanisation rapide et des capacités de planification limitées



Malgré de modestes améliorations, la prévalence des bidonvilles et des logements inadéquats reste nettement plus élevée en Afrique que la moyenne mondiale, avec de grandes disparités entre les sous-régions.

L'accès limité aux transports et l'efficacité mitigée de l'utilisation des sols reflètent les défis en matière d'urbanisme

Accès aux transports publics

40 %
toutes les
sous-régions



L'accès à des transports publics pratiques reste inférieur à 40 % dans toutes les sous-régions, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de **51,6 % (2022)**



La couverture est particulièrement limitée dans les villes autres que les capitales, où les réseaux de transport sont moins développés

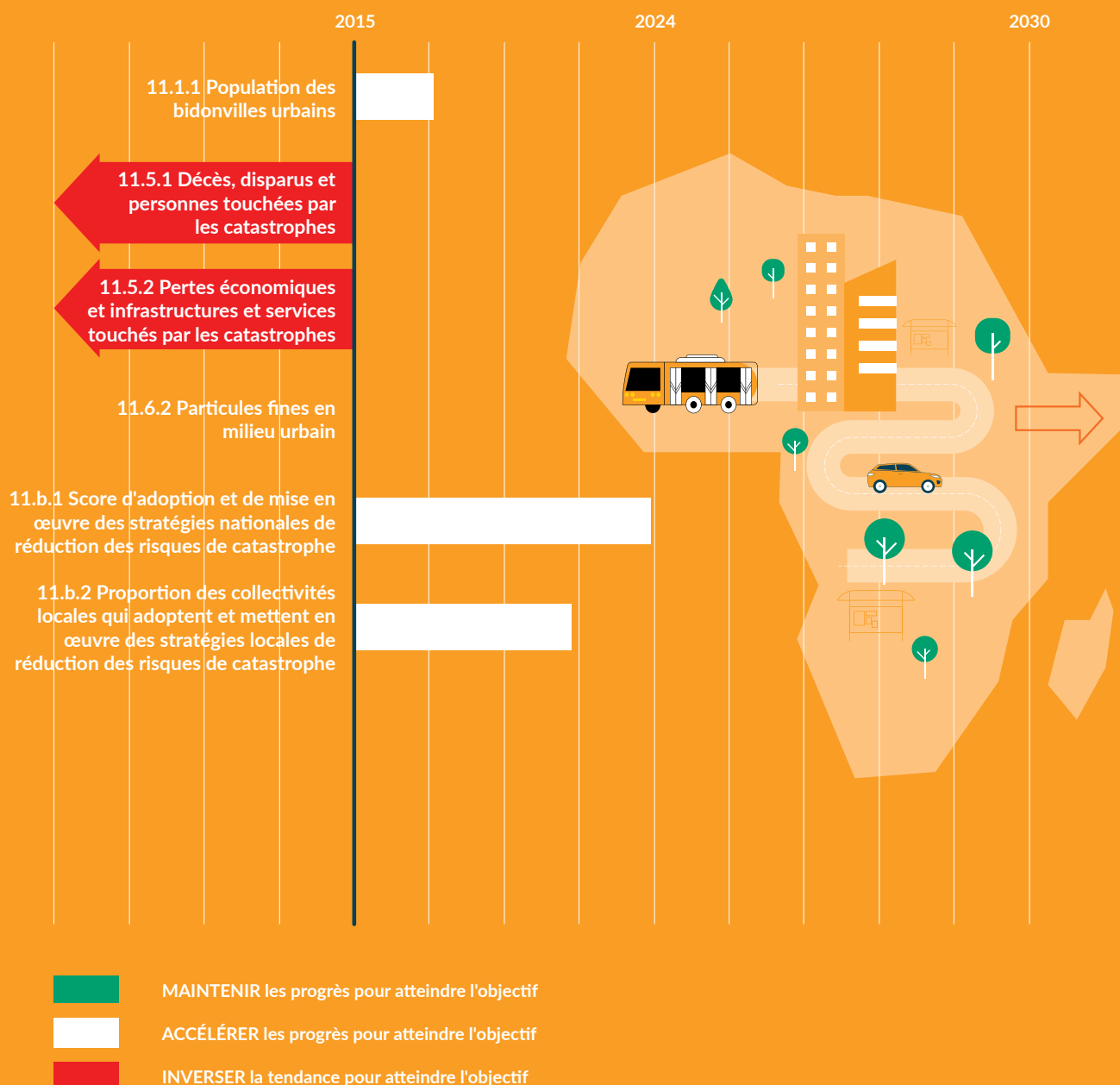


Il existe des disparités importantes entre les villes les plus performantes et les moyennes sous-régionales, ce qui indique une offre de services inégale au sein des pays



Les infrastructures urbaines et les systèmes de planification restent sous-développés, avec un accès limité aux transports publics et des progrès inégaux en matière d'efficacité de l'utilisation des sols entre les sous-régions.

Figure 5.1 :
*Progrès de l'ODD 11 (villes et communautés durables)
par indicateur pour l'Afrique*



Source : ECA Stats (2026)



Encadré 5.1 : Des villes et des communautés durables dans le cadre de l'Agenda 2063 – Croissance urbaine et réponses politiques

Le rapport biennal sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 met en évidence des progrès inégaux en matière de développement urbain à travers le continent. Malgré des améliorations des infrastructures, notamment dans les systèmes de transport, l'accès à l'électricité et la connectivité TIC, une part importante de la population continue de vivre dans des implantations sauvages, ce qui reflète une pression persistante sur les systèmes urbains (Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD, 2022). L'urbanisation rapide reste une tendance déterminante, dépassant souvent la mise à disposition de logements adéquats et de services de base, et entravant ainsi la possibilité d'avoir des villes inclusives et durables. Le *Forum urbain africain*, créé à la suite de la Déclaration du Caire de 2022, s'est imposé comme une plateforme phare pour un engagement coordonné. La Déclaration d'Addis-Abeba met l'accent sur les politiques urbaines inclusives, la résilience climatique, les financements innovants et le renforcement de la coopération régionale en tant que piliers essentiels pour gérer la transition urbaine en Afrique.

Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP, 2013-2023), les stratégies de développement urbain se sont concentrées sur l'amélioration des systèmes de planification, l'élargissement de l'accès aux services de base et le renforcement de la résilience face aux risques environnementaux et climatiques (Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD, 2022). Cependant, des défis structurels persistent en raison de la rapidité et de l'ampleur de la croissance urbaine. Dans des villes comme Nairobi, une grande partie de la population vit dans des implantations sauvages telles que Kibera, où l'accès à l'eau, à l'assainissement et à un logement décent reste limité. De même, Lagos est confrontée à une congestion sévère et à une exposition accrue aux inondations,

liées à son expansion rapide et à sa vulnérabilité géographique (Union africaine, 2024c).

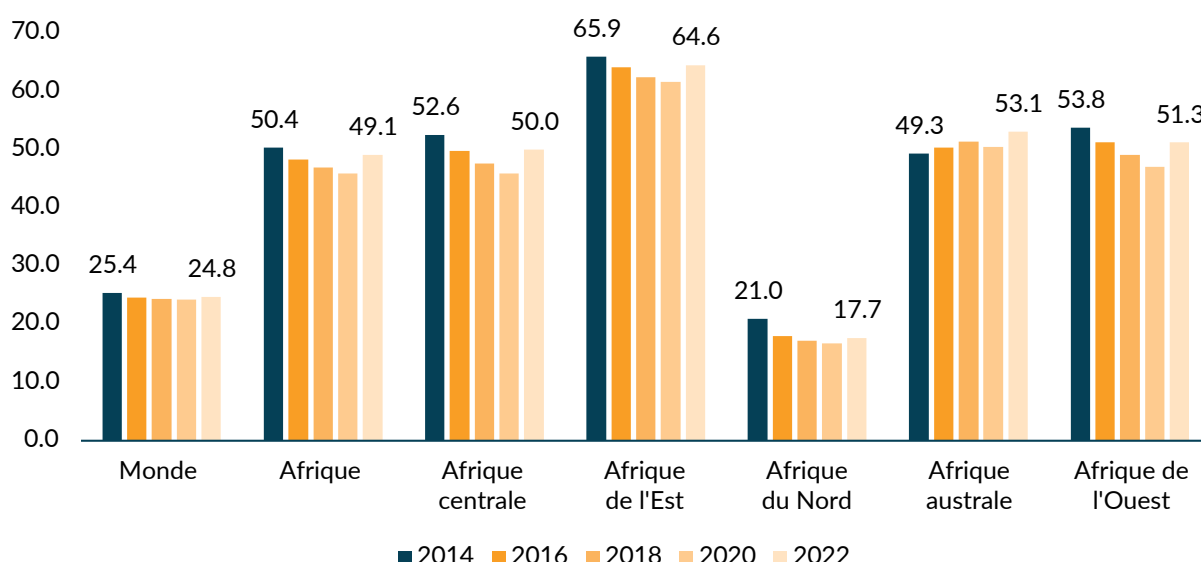
Les réponses des gouvernements ont notamment consisté en des stratégies urbaines plus intégrées et tournées vers l'avenir. Le Rwanda a mis en œuvre des approches de planification générale à Kigali pour orienter une expansion structurée, tandis que le Maroc a fait progresser des programmes de réhabilitation des bidonvilles afin d'améliorer les conditions de logement et de réduire les inégalités (Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD, 2022). Parmi les autres initiatives, on peut citer des investissements dans des transports urbains durables, tels que le système de bus à haut niveau de service (BHNS) à Dar es Salaam, et les programmes de logement dans des pays comme l'Afrique du Sud visant à élargir l'accès à des environnements de vie plus sûrs. Les interventions en matière de résilience urbaine, notamment les projets de gestion des inondations à Dakar, illustrent davantage les efforts déployés pour faire face aux risques liés au climat (UNECA, 2019).

Bien que ces initiatives aient contribué à l'amélioration des services urbains et à une meilleure prise en compte de l'urbanisation dans les politiques, les progrès restent inégaux. Parmi les contraintes persistantes figurent les déficits de financement des infrastructures, les capacités institutionnelles locales limitées, la faiblesse de la gouvernance et l'insuffisance des systèmes de suivi. Le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) donne la priorité aux solutions axées sur l'innovation, notamment les systèmes urbains intelligents, les outils de planification géospatiale et les nouveaux mécanismes de financement, afin d'accélérer le développement de villes ouvertes à tous, résilientes et durables (Union africaine, 2024d).

L'Afrique s'urbanise plus rapidement que toute autre région, ce qui crée à la fois des opportunités et des risques.

En Afrique, la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles était environ deux fois supérieure à la moyenne mondiale, mais elle a légèrement diminué, de 1,3 point de pourcentage, entre 2014 et 2022. En 2022, le taux sous-régional le plus bas se trouvait en Afrique du Nord, à 17,7 %, tandis que le plus élevé, à 64,6 %, était enregistré en Afrique de l'Est.

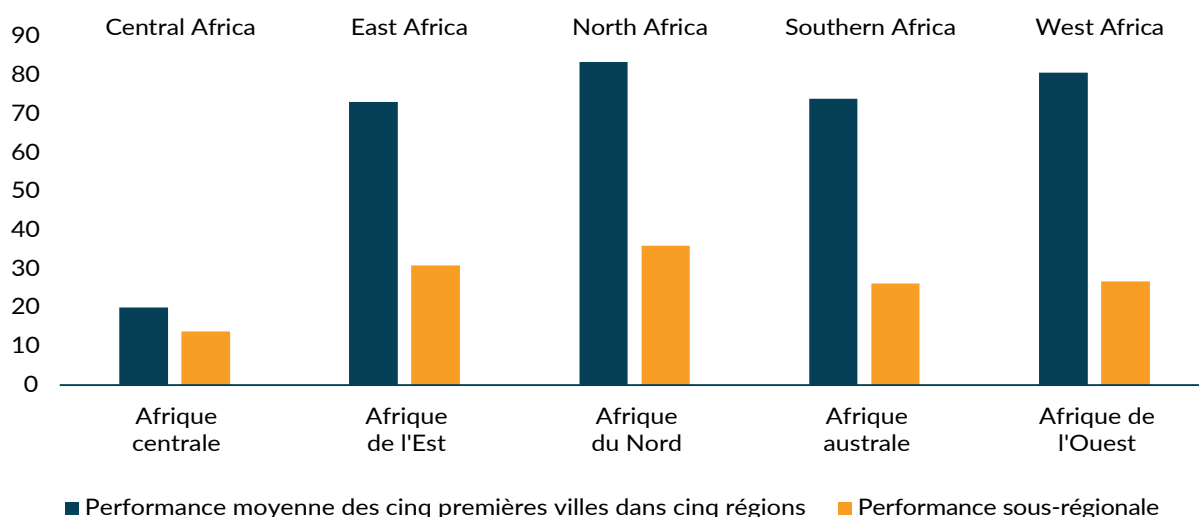
Figure 5.2 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en %), 2014-2022



Source : ECA Stats (2026)

L'accès aisé aux transports publics, défini comme la présence d'un arrêt à moins de 500 mètres, demeure faible en Afrique. La couverture est inférieure à 40 % dans toutes les sous-régions, un chiffre nettement inférieur à la moyenne mondiale de 51,6 % enregistrée en 2022. Cet accès est encore plus limité dans les villes non capitales, en raison de réseaux restreints et d'une urbanisation rapide, souvent non planifiée. De fortes disparités persistent au sein même des sous-régions, notamment en ce qui concerne la performance moyenne des cinq villes les mieux desservies par les transports publics, par rapport à la sous-région dans son ensemble.

Figure 5.3 : Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics (%), en 2022

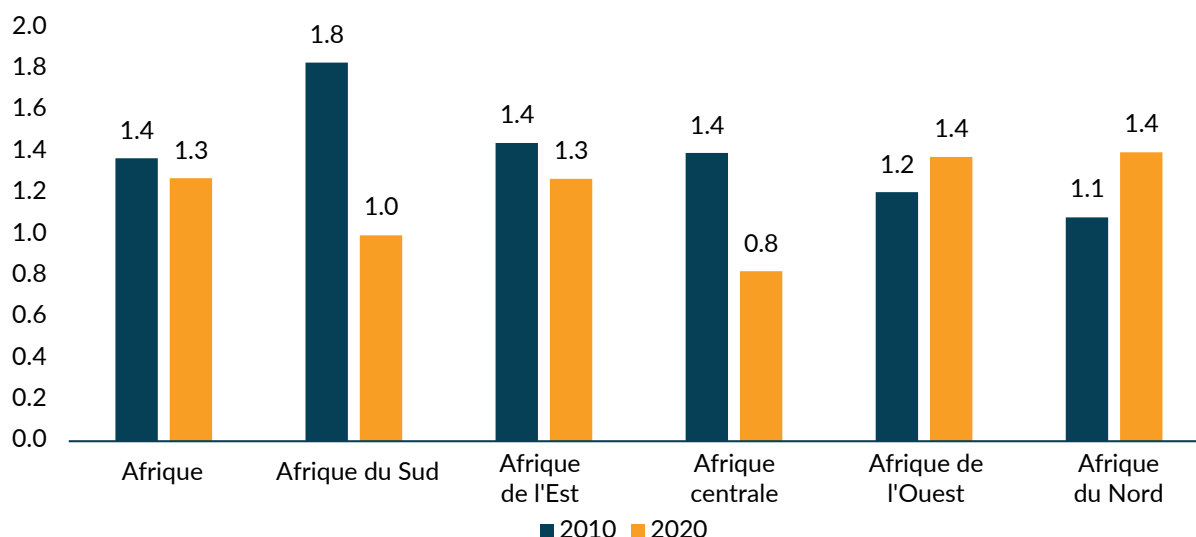


Source: UN DESA (2026)



Le rapport entre la consommation de terres et la croissance démographique est une mesure de l'efficacité de l'utilisation des sols urbains ; les valeurs inférieures ou égales à un indiquent une croissance compacte. Entre 2010 et 2020, les progrès ont été mitigés parmi plus de 200 villes africaines. De manière générale, l'Afrique centrale, orientale et australe a gagné en efficacité, tandis que l'Afrique du Nord et de l'Ouest a légèrement régressé.

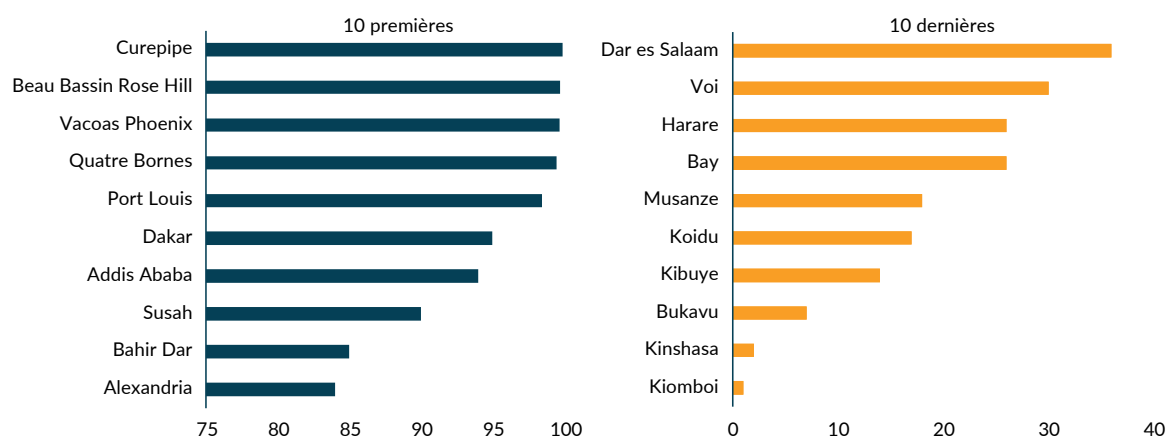
Figure 5.4 : Ratio entre le taux de consommation d'espace et le taux de croissance démographique, 2010-2020



Source : UN DESA (2026)

La capacité limitée de gestion des déchets et l'augmentation de la pollution atmosphérique affectent de plus en plus les performances environnementales urbaines en Afrique. L'urbanisation rapide, la croissance démographique et les lacunes en matière d'infrastructures ont accru la pression sur les systèmes municipaux. Dans ce contexte, une couverture étendue de la collecte des déchets solides municipaux est largement considérée comme un indicateur des capacités institutionnelles, d'une solide gouvernance urbaine et d'un bon développement économique. Les données disponibles sont limitées : seules 30 villes réparties dans 17 pays africains disposent d'informations pour la période 2020-2023, ce qui rend impossible la production d'estimations sous-régionales fiables. Cependant, les données révèlent d'importantes disparités de performance.

Figure 5.5 : Couverture de la collecte des déchets solides municipaux, sur les 10 villes les mieux et les moins bien classées (en %), 2020-2023⁵

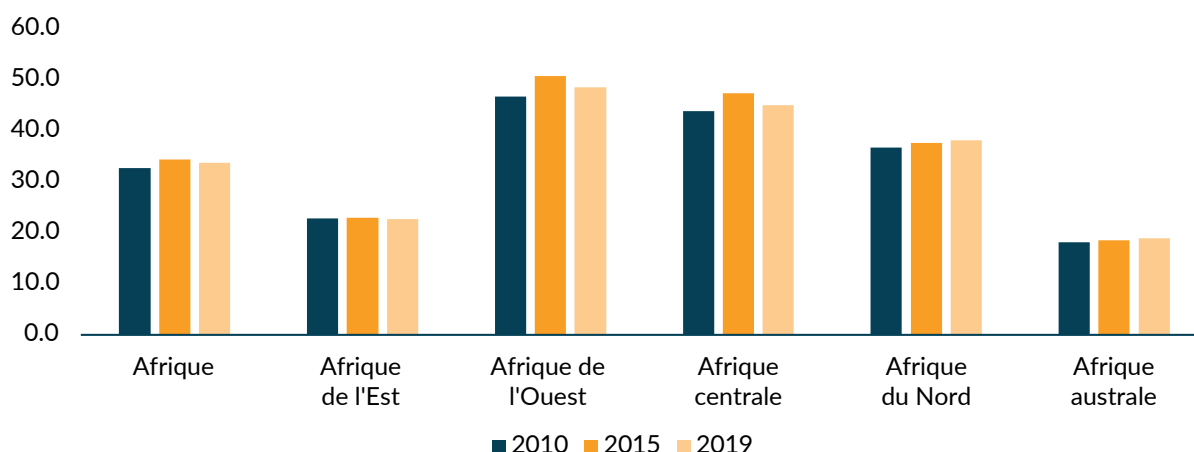


Source : UN DESA (2026)

⁵ Les données se rapportent à l'année la plus récente disponible pour chaque pays ; les années de référence varient entre 2020 et 2023. Remarque : l'ordre des villes est établi en fonction de leurs meilleures performances entre 2020 et 2023, sur la base des données disponibles.

En Afrique, la concentration moyenne annuelle de particules fines, indicateur de la qualité de l'air et de la pollution, est passée de 32,8 % en 2010 à 33,7 % en 2019. Les concentrations les plus élevées ont été observées en Afrique centrale et de l'Ouest, et les plus faibles en Afrique de l'Est et australe.

Figure 5.6 : Niveaux moyens annuels de particules fines (particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres), 2010-2019



Source : ECA Stats (2026)

Encadré 5.2 : Initiative African Cities for Clean Air (2022-2026)

L'Initiative African Cities for Clean Air (Un air pur dans les villes africaines) est un programme continental d'amélioration de la qualité de l'air mis en place en 2022 par C40 Cities, pour donner aux villes africaines les moyens d'améliorer la gestion de la qualité de l'air urbain et de protéger la santé publique. Destinée aux villes fortement exposées à la pollution et disposant de capacités de surveillance limitées, cette initiative a fourni une assistance technique, favorisé l'échange de connaissances et renforcé les capacités de villes telles qu'Addis-Abeba (Éthiopie), Dakar (Sénégal), Durban et Johannesburg (Afrique du Sud), ainsi que Lagos (Nigéria).

Grâce à des ateliers sur mesure, à un accompagnement en matière de politiques et à des occasions d'apprentissage entre pairs, ce programme aide les municipalités à élaborer des stratégies d'action en faveur de la qualité de l'air fondées sur des données factuelles, à mettre en place des systèmes de surveillance et à renforcer les capacités réglementaires locales. En facilitant le partage des meilleures pratiques sur des thèmes variés, cette initiative vise à réduire les

polluants atmosphériques nocifs et à aligner les objectifs en matière de climat urbain et de santé publique. Conçue pour couvrir la période 2025-2026, elle met en évidence la priorité croissante accordée par les villes africaines à la gouvernance de la qualité de l'air, en intégrant les préoccupations de santé environnementale dans les processus d'urbanisme (C40 Cities, 2025).

Parallèlement, le bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec ses partenaires, travaille avec les villes de Nairobi, Kampala et Addis-Abeba dans le cadre de l'initiative « Clean Air for Enhanced Urban Climate Resilience in African Cities » (Un air pur pour une meilleure résilience climatique urbaine dans les villes africaines). Le projet vise à renforcer la résilience climatique urbaine et la gestion de la qualité de l'air à l'aide de capteurs à faible coût, tout en promouvant la santé publique. Il se concentre sur la mise en œuvre de solutions intégrées et fondées sur la science pour améliorer la qualité de l'air dans ces trois villes d'Afrique de l'Est (Macharia, 2025).



Pistes d'action pour des villes inclusives et résilientes

Les villes africaines ont réalisé des progrès considérables, notamment au niveau de la réduction de la population des quartiers de taudis en Afrique du Nord et de l'élargissement de la couverture des politiques d'urbanisme dans la plupart des pays. Cependant, des problèmes importants subsistent, tels que l'accès limité aux transports publics et aux espaces ouverts, des inégalités dans l'efficacité de l'utilisation des sols, l'augmentation de la pollution atmosphérique et des disparités marquées entre les sous-régions et les villes. Afin d'atteindre l'ODD 11 d'ici 2030, les actions clés doivent inclure les éléments suivants.

- **Promouvoir une expansion urbaine équilibrée** : aligner l'aménagement du territoire sur la croissance démographique afin de prévenir à la fois l'étalement urbain et la surpopulation, optimiser les infrastructures existantes, soutenir l'urbanisme durable et réduire le risque d'implantations sauvages.
- **Renforcer la gouvernance urbaine participative** : institutionnaliser des mécanismes réguliers et démocratiques pour l'engagement de la société civile dans la planification et la gestion urbaines, tout en élargissant la couverture des données et le suivi, afin de réduire les disparités et de favoriser une prise de décision plus inclusive au niveau des villes.
- **Élargir l'accès aux espaces publics** : donner la priorité à un aménagement urbain et à des investissements équitables afin de réduire les disparités régionales et urbaines, en veillant à ce que les zones mal desservies bénéficient d'espaces inclusifs et bien conçus qui améliorent la qualité de vie et l'inclusion sociale.
- **Développer les infrastructures et les services urbains** : investir dans le logement abordable, les transports publics, l'eau, l'assainissement, l'électricité et les services urbains de base dans les villes mal desservies et en plein essor, en veillant à ce que tous les investissements soient résilients au changement climatique et soutiennent la résilience des communautés, afin de réduire les disparités entre zones urbaines et rurales et d'améliorer la qualité de vie urbaine dans son ensemble.
- **Améliorer la gestion de l'environnement urbain** : renforcer la gestion de la qualité de l'air, des services de gestion des déchets et de la durabilité environnementale, tout en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe et de résilience climatique dans l'urbanisme et le développement urbain.
- **Développer les infrastructures et les services sociaux en milieu rural** : investir dans les routes, l'électricité, l'eau, l'assainissement et la connectivité numérique, tout en renforçant l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé et à la protection sociale, afin de réduire les disparités entre les zones rurales et urbaines et de soutenir un développement rural inclusif.
- **Renforcer les systèmes de données au niveau des villes et la gouvernance fondée sur des données factuelles** : développer les capacités institutionnelles des autorités locales à collecter, vérifier et gérer les données urbaines, en intégrant des projections prospectives sur la croissance démographique, l'utilisation des sols et les impacts connexes sur les ODD afin d'orienter la planification et les décisions politiques.
- **Renforcer les capacités des autorités locales et favoriser l'apprentissage entre pairs** : permettre aux collectivités locales de diriger le développement urbain et la prestation de services, tout en encourageant la collaboration transnationale et l'échange de connaissances afin de partager les meilleures pratiques à travers l'Afrique.
- **Mobiliser des financements et intégrer l'urbanisation dans les plans nationaux** : tirer parti des cadres de gouvernance pour combler les déficits de financement des zones urbaines et intégrer les considérations relatives à l'urbanisation dans les plans de développement nationaux et les stratégies d'investissement, afin de garantir une croissance urbaine durable et inclusive.



Chapitre 6 : **Plus forts ensemble : faire progresser les ODD grâce à des partenariats**



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Tableau 6.1 : ODD 17 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063

Objectifs de développement durable	Objectifs stratégiques du STYIP de l'Agenda 2063
ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable	Objectif stratégique 1.2 : Accroître la résilience économique
	Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique dans les affaires mondiales
	Objectif stratégique 7.2 : Renforcer la capacité de l'Afrique à financer son développement

Progrès Globaux

Les progrès accomplis en Afrique concernant l'ODD 17 présentent un tableau contrasté : malgré des avancées notables en matière de capacités statistiques et de systèmes de données, des difficultés persistent quant au financement, à la viabilité de la dette et aux partenariats internationaux. Il est essentiel de renforcer la cohérence entre les efforts nationaux et le soutien international afin de combler les lacunes de mise en œuvre et d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'ensemble des ODD.

Messages clés

- Les résultats de l'Afrique au regard de l'ODD 17 restent mitigés et reflètent le fait que le développement durable du continent est entravé par des pressions mondiales et structurelles, notamment l'affaiblissement du multilatéralisme, la volatilité des flux de capitaux, une inflation élevée, des déficits courants persistants et un alourdissement du fardeau de la dette, dans un contexte de vulnérabilités macroéconomiques.
- La mobilisation des ressources nationales affiche des progrès encourageants en matière de financement fiscal interne. Toutefois, les recettes publiques s'élèvent à environ 23 % du PIB en 2022, bien en deçà de la référence mondiale de 32,4 %. Si l'on considère uniquement les recettes fiscales, ce ratio diminue encore pour s'établir à environ 16 % du PIB, ce qui met en évidence les défis persistants liés à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement du recouvrement des recettes.
- Le financement extérieur affiche des tendances divergentes en Afrique ; l'aide publique au développement (APD) des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est élevée à 35,9 milliards de dollars américains en 2023, soit une baisse de 8,8 % en termes réels par rapport à 2021. L'APD nette pourrait diminuer de 9 à 17 %, pour atteindre entre 170 et 186 milliards de dollars US selon les scénarios, ce qui impliquerait une réduction potentielle allant jusqu'à 35 milliards de dollars US par rapport aux niveaux de 2024. En revanche, les envois de fonds, qui ont dépassé 104 milliards de dollars américains en 2024, sont apparus comme un flux financier extérieur stable et significatif sur le continent.
- Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique restent très volatils et marginaux à l'échelle mondiale, oscillant entre un creux d'environ 40,9 milliards de dollars (2020) et un pic de 97 milliards de dollars (2024), et ne représentant que 3 à 6 % des IDE mondiaux, alors que le continent abrite 18 % de la population mondiale.
- La connectivité numérique s'est développée rapidement mais de manière inégale. Environ 73 % de la population des zones urbaines a accès à la 4G, tandis que seulement 49 % de la population rurale a accès aux réseaux 4G. L'Afrique reste en deçà des niveaux de performance mondiaux, compte tenu de sa participation limitée à l'économie numérique dans les zones rurales.
- Les mécanismes de cohérence des politiques sont en cours de renforcement, plus de 60 % des pays africains ayant mis en place des dispositifs institutionnels, en particulier en Afrique du Nord et de l'Est, tandis que des lacunes en matière de coordination, de capacités et de disponibilité des données persistent dans d'autres sous-régions.
- Les capacités statistiques et les systèmes de données s'améliorent régulièrement, avec des scores en hausse pour les infrastructures de données, une législation statistique nationale élargie et un investissement national accru dans les systèmes de données. Néanmoins, des lacunes persistantes en matière de données, des problèmes de qualité et une désagrégation limitée continuent de freiner l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et la responsabilisation.

La mobilisation des ressources nationales reste limitée et inégale d'une sous-région à l'autre

Recettes publiques

23 %
du PIB



En 2022, les recettes publiques en Afrique représentaient en moyenne 23 % du PIB, un chiffre nettement inférieur à la moyenne mondiale de 32 %

57 %
budgets
nationaux



Les impôts ont financé 57 % des budgets nationaux, ce qui correspond globalement à la moyenne mondiale (59 %), mais à partir d'une assiette fiscale plus restreinte



La part des recettes fiscales dans le PIB varie considérablement d'une sous-région à l'autre (2023-2015)

Évolution des recettes fiscales

L'Afrique australe

enregistre les niveaux de recouvrement fiscal les plus élevés, suivie par l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest

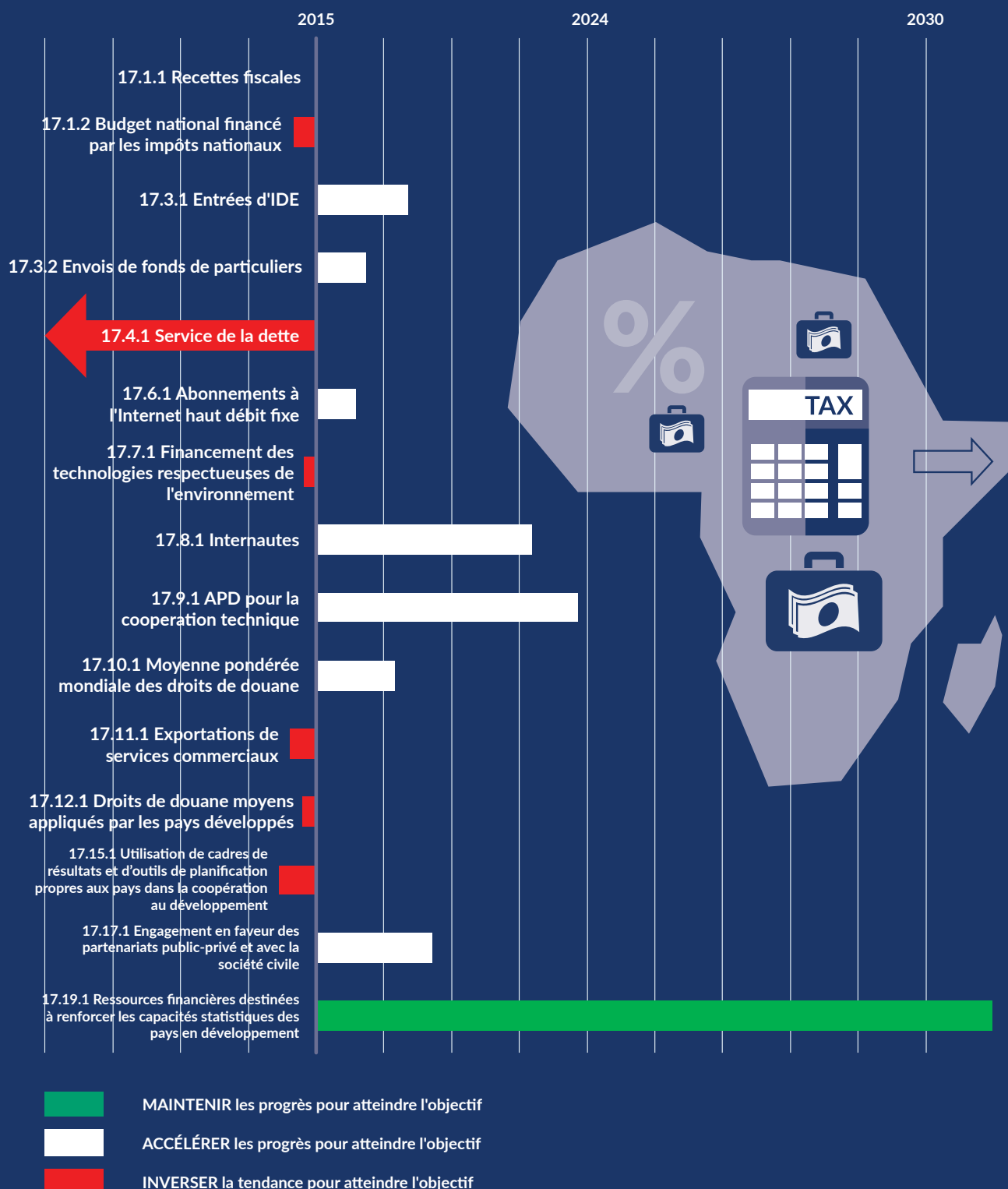


Les autres sous-régions restent à la traîne, ce qui reflète des différences en matière de structure économique, de capacité administrative et d'économie informelle



Les recettes publiques en Afrique restent inférieures aux niveaux mondiaux, avec des disparités importantes dans la capacité de perception fiscale entre les sous-régions, ce qui entrave le développement durable

Figure 6.1 :
Progrès à l'égard de l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) par indicateur pour l'Afrique



Source : ECA Stats (2026)



Encadré 6.1: Financement, partenariats et gouvernance dans le cadre de l'Agenda 2063 — Progrès et contraintes structurelles

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 continue de se heurter à des contraintes majeures liées aux déficits de financement, à une coordination insuffisante et à la disponibilité limitée des données. De nombreux pays dépendent fortement de l'aide publique au développement (APD), ce qui restreint leur marge de manœuvre budgétaire. La fragmentation des initiatives et la coordination insuffisante entre les parties prenantes réduisent encore davantage l'efficacité des efforts de développement. En outre, la faiblesse des systèmes statistiques nationaux limite la disponibilité de données fiables et désagrégées pour le suivi des progrès (Union africaine, 2024d).

Les partenariats pour le développement restent essentiels. Les principaux contributeurs, dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les États-Unis, le Fonds mondial, l'Union européenne et Taïwan, continuent de soutenir la mise en œuvre. La part de l'APD dans les budgets nationaux est passée de 14 % en 2013 à 18 % en 2020, reflétant des taux de décaissement élevés. Le financement national reste cependant limité dans plusieurs pays. En Eswatini, le financement par les marchés de capitaux publics a légèrement augmenté, tandis que les recettes fiscales ont atteint 24 % du PIB en 2022, bien que les mécanismes de financement innovants restent sous-développés.

Les expériences des pays illustrent la diversité des approches en matière de mobilisation des ressources. Le Botswana a renforcé son environnement commercial et d'investissement à la suite de la ratification de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), tout en accueillant le Sommet des affaires États-Unis-Afrique de 2023 afin de renforcer l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Les Seychelles ont élargi leurs partenariats culturels par le biais d'accords bilatéraux, favorisant ainsi l'échange de connaissances et la visibilité internationale. La Zambie a mené des réformes

budgétaires ambitieuses pour réduire sa dépendance à l'aide et accroître le financement national, bien que la baisse de ses recettes mette en évidence des vulnérabilités persistantes. Le Burkina Faso a réalisé des progrès en matière de mobilisation des ressources nationales, avec une augmentation des recettes fiscales et une baisse de la dépendance vis-à-vis du financement extérieur, soutenues par des réformes telles que la numérisation fiscale et des mesures de lutte contre la corruption, malgré des déficits de financement persistants.

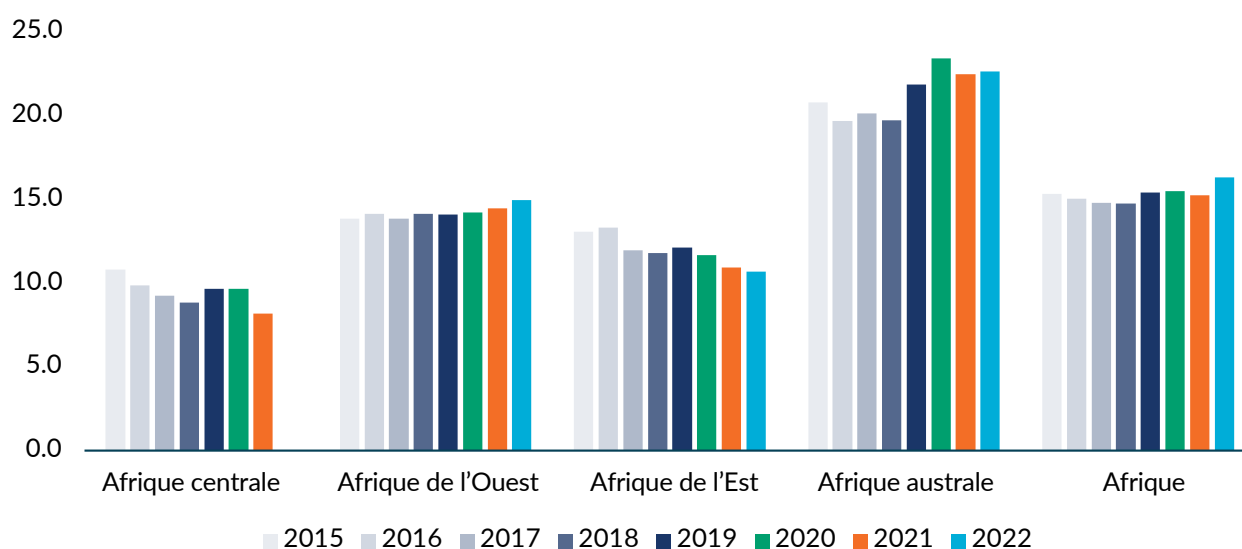
Le premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP, 2013-2023) a favorisé la diversification des stratégies de financement et le renforcement des partenariats. Les réformes menées dans des pays tels que le Rwanda et le Ghana ont amélioré le recouvrement des impôts et la transparence budgétaire, tandis que les partenariats public-privé ont été mis à profit pour soutenir les investissements dans les infrastructures et l'énergie (Union africaine, 2024c). Des initiatives continentales telles que la ZLECAf ont encore renforcé l'intégration économique, tandis que les efforts visant à améliorer les systèmes statistiques ont permis d'enrichir les données utilisées pour l'élaboration des politiques (Union africaine, 2024d).

Malgré ces avancées, les progrès restent inégaux. Des déficits de financement persistants, des mécanismes de coordination faibles et des capacités institutionnelles limitées continuent de freiner la mise en œuvre. Le manque de données entrave en outre un suivi et une évaluation efficaces. Pour l'avenir, le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) met l'accent sur les financements innovants, le renforcement des partenariats et les outils de suivi numériques — notamment par le biais d'initiatives telles que les « SDG-STYIP Impact Labs » — afin de renforcer la responsabilité et d'accélérer les résultats en matière de développement.

Le principal défi consiste à traduire les engagements en actions coordonnées, transformatrices et évolutives.

En 2022, les recettes publiques (fiscales et non fiscales) en Afrique représentaient en moyenne 23 % du PIB, un chiffre nettement inférieur à la moyenne mondiale de 32 %. La même année, 57 % des budgets intérieurs africains étaient financés par l'impôt, un pourcentage proche de la moyenne mondiale de 59 %. L'analyse des recettes fiscales en pourcentage du PIB révèle des disparités marquées entre les sous-régions africaines pour la période 2015-2023. L'Afrique australe affiche les taux de recouvrement des impôts les plus élevés, suivie de l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Ces écarts persistants entre les sous-régions mettent en évidence d'importantes disparités structurelles dans la mobilisation des ressources nationales, ce qui constitue un obstacle majeur au financement du développement durable.

Figure 6.2: Recettes fiscales en pourcentage du PIB (%), 2015-2023

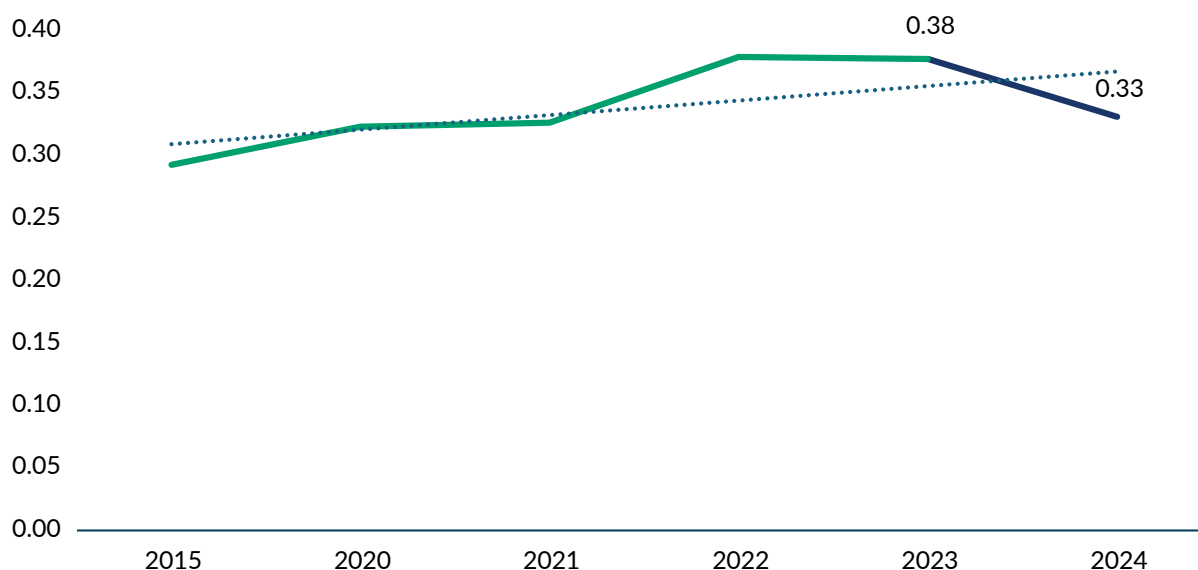


Source : UN DESA (2026)

L'aide publique au développement (APD) devrait diminuer en 2025, prolongeant ainsi la tendance à la baisse observée depuis 2020. Selon les estimations de l'OCDE, l'APD nette pourrait chuter de 9 à 17 %, pour atteindre entre 170 et 186 milliards de dollars américains, selon les scénarios, ce qui représente une réduction potentielle de 35 milliards de dollars américains par rapport aux niveaux de 2024 (OCDE, 2025). En 2024, les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont consacré en moyenne 0,33 % de leur revenu national brut à l'APD, contre 0,38 % en 2023, un niveau nettement inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par la cible 17.2. Seuls le Luxembourg, la Norvège et la Suède ont atteint cet objectif. Par ailleurs, l'APD en faveur de l'Afrique s'est élevée à 35,9 milliards de dollars américains en 2023, soit une baisse réelle de 8,8 % par rapport à 2021.



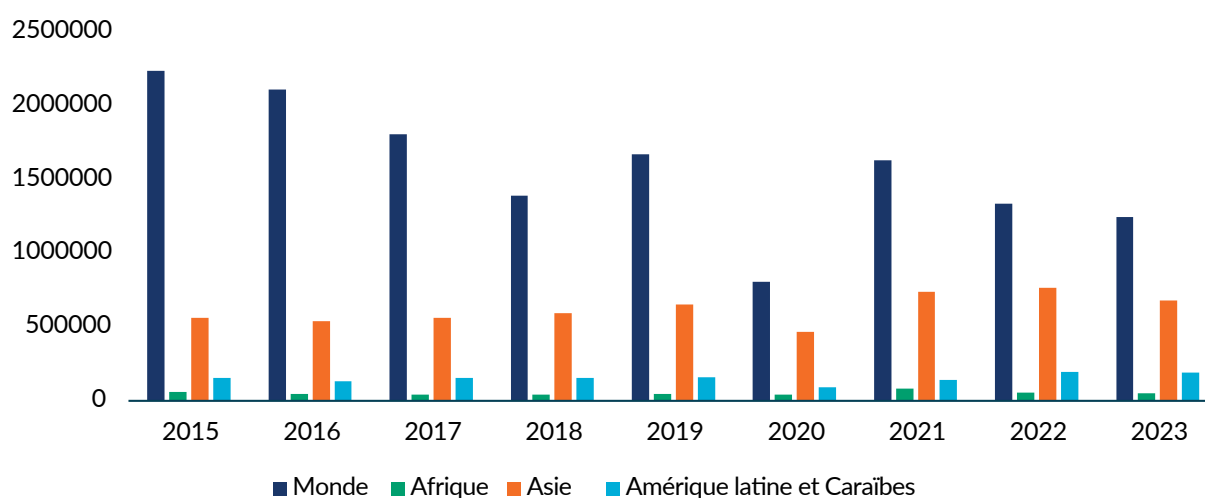
Figure 6.3 : Allocation moyenne à l'APD par les membres du CAD, 2015-2024 (% du RNB)



Source : OCDE, « DAC1 : Flux par fournisseur (APD + AASP + privé) », Explorateur de données de l'OCDE.
 Disponible sur : Explorateur de données de l'OCDE • DAC1 : Flux par fournisseur (APD + AASP + privé) (consulté le 31 août 2025)

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique se caractérisent par une forte volatilité et une répartition régionale inégale, ce qui compromet la stabilité du financement du développement du continent. De plus, les flux d'IDE vers l'Afrique restent très faibles par rapport aux flux totaux vers l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes.

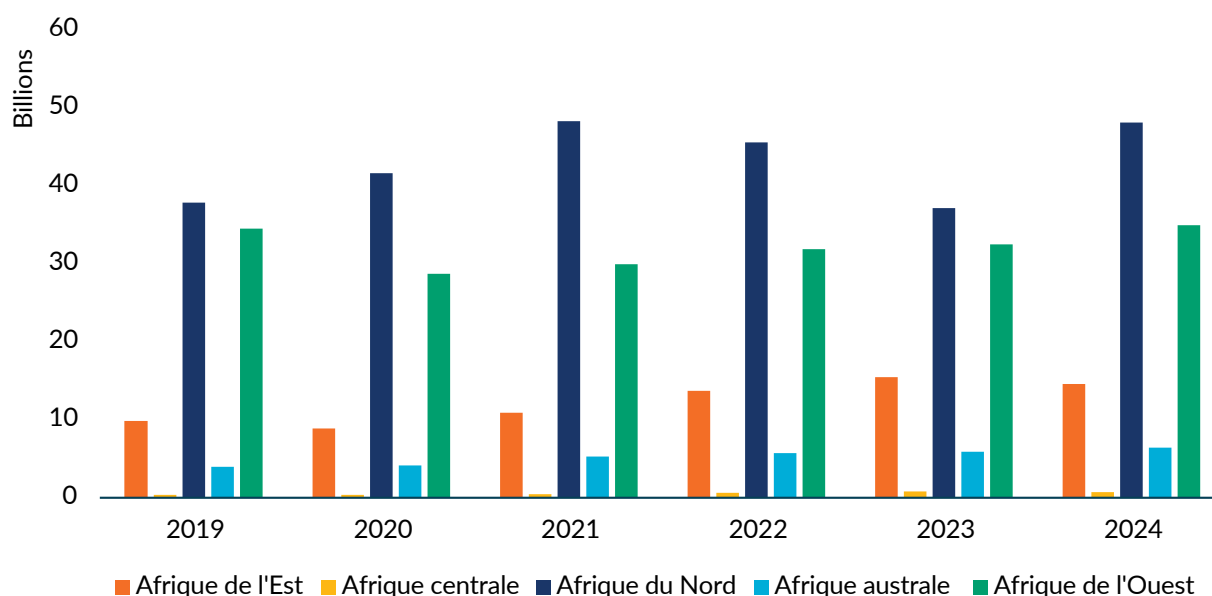
Figure 6.4 : Flux d'IDE (en millions de dollars américains), 2015-2023, comparaison régionale



Source : UN DESA (2026)

Les envois de fonds vers l'Afrique ont fait preuve d'une résilience et d'une croissance remarquables entre 2019 et 2024, le montant total des entrées passant d'environ 86 milliards de dollars américains à 104,5 milliards de dollars américains. Le volume et la part du PIB continuent d'afficher des tendances positives pour l'Afrique, surpassant les moyennes mondiales, asiatiques et latino-américaines et caribéennes. L'Afrique du Nord a régulièrement enregistré les flux d'envois de fonds les plus élevés en valeur absolue parmi toutes les sous-régions africaines, recevant entre 37 et 48 milliards de dollars américains par an entre 2019 et 2024. L'Afrique de l'Ouest arrive en deuxième position parmi les régions bénéficiaires, avec des entrées annuelles comprises entre 28,7 et 34,5 milliards de dollars américains, affichant une forte tendance à la hausse jusqu'en 2024. L'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique australe ont reçu des volumes plus modestes. La stabilité des envois de fonds en Afrique témoigne de la résilience face aux perturbations économiques mondiales et de la forte capacité d'envoi de fonds de ses communautés de la diaspora.

Figure 6.5 : Envois de fonds personnels reçus (en dollars américains courants) (en milliards), 2019-2024



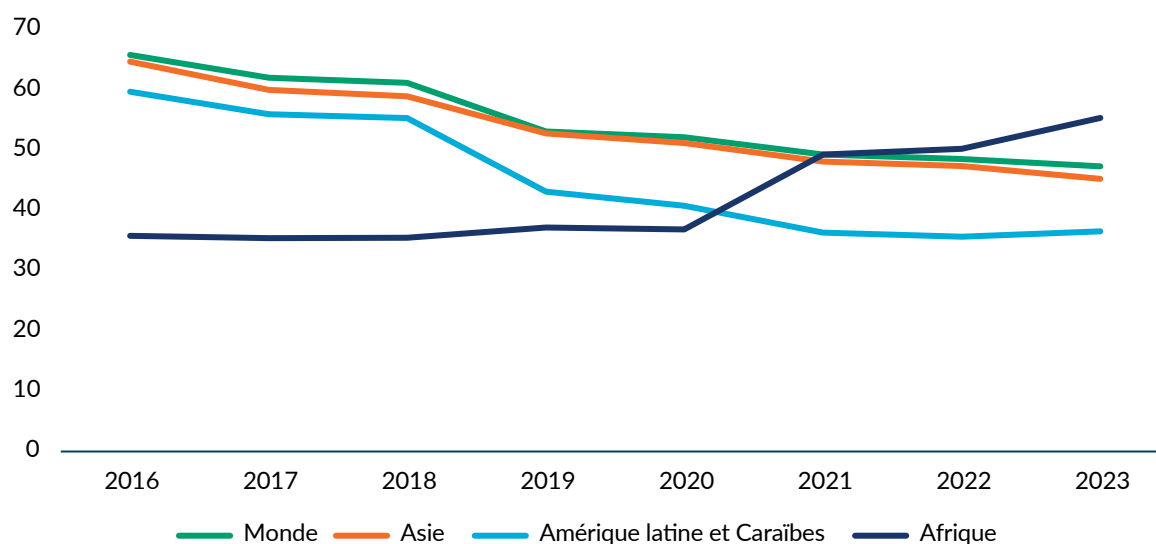
Source : Groupe de la Banque mondiale (2026)

Des données de qualité et actualisées sont essentielles pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 et des plans nationaux. Au cours de la dernière décennie, l'infrastructure de données africaine s'est améliorée, les scores des indices de performance ayant progressé dans toutes les sous-régions entre 2019 et 2023. À cette date, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe étaient en tête, suivies de près par l'Afrique de l'Ouest.

Les progrès concernant l'ODD 17 sont mitigés, avec des avancées dans les systèmes de données mais des défis persistants en matière de financement.



Figure 6.6 : Indice de performance de l'infrastructure de données, 2016-2023, comparaison régionale



Source : UN DESA (2026)

Encadré 6.2 : La transformation numérique en Zambie – dynamiser le recouvrement des recettes grâce à la numérisation des services publics

La Zambie a tiré parti de la transformation numérique pour renforcer la mobilisation des ressources nationales et améliorer l'efficacité du secteur public. Dans le cadre de son programme de modernisation des services publics, le gouvernement zambien a donné la priorité à la numérisation des services publics afin d'accroître la transparence, de réduire les détournements et d'améliorer le recouvrement des recettes.

Au cœur de cette réforme se trouve le Government Service Bus (GSB), une plateforme numérique qui intègre et automatise les services publics et les systèmes de paiement. En octobre 2025, 380 services publics avaient été intégrés au GSB, permettant la saisie numérique en temps réel et la traçabilité des transactions publiques.

Cette réforme a contribué à des gains significatifs tant au niveau de la collecte des recettes fiscales que non fiscales. Les recettes non fiscales sont passées de 0,51 milliard de dollars américains en 2022 à 1,21 milliard de dollars américains en 2024, soit une augmentation de 137 % en deux ans, pour atteindre 1,27 milliard de dollars américains en octobre 2025. Au-delà des gains de recettes, le GSB a renforcé la transparence, la surveillance et la gestion budgétaire au sein des institutions publiques.

L'expérience de la Zambie montre qu'un investissement dans les infrastructures publiques numériques peut améliorer la mobilisation des ressources nationales et soutenir le développement durable en renforçant le financement durable du développement.

Source : Gouvernement de Zambie (2025) Étude de cas fournie pour la contribution au RDDA 2026.

Programme d'action pour une collaboration et un financement renforcés

L'objectif 17 met l'accent sur les catalyseurs essentiels en tant que moteurs clés de la réalisation de tous les ODD. Il constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Par conséquent, les mesures clés suivantes devraient être prises.

- **Renforcer l'assainissement budgétaire axé sur les recettes** : privilégier la mobilisation des recettes plutôt que la réduction des dépenses afin de protéger les investissements clés, en élargissant les assiettes fiscales, en tirant parti des outils numériques, en garantissant la transparence, en protégeant les groupes vulnérables et en mettant en œuvre des stratégies de recettes à moyen terme pour libérer le potentiel budgétaire de l'Afrique.
- **Réformer le financement international et climatique** : restructurer l'APD, les financements mixtes et multilatéraux, afin de garantir des ressources entièrement décaissées, non liées et concessionnelles, alignées sur les priorités nationales ; rationaliser les procédures, normaliser les indicateurs et intégrer le financement climatique et le financement du développement pour améliorer l'accessibilité et l'impact, en particulier pour les pays plus petits et à faible capacité.
- **Promouvoir un investissement durable et une intégration régionale** : réorienter les stratégies d'IDE, en délaissant les incitations fiscales coûteuses au profit d'infrastructures de qualité, de politiques stables et d'une main-d'œuvre qualifiée, tout en accélérant l'intégration régionale, afin de créer des marchés plus vastes et plus attractifs pour les investisseurs en quête d'efficacité et de diversification, avec le soutien du Secrétariat de la ZLECAf.
- **Mobiliser les financements de la diaspora et les envois de fonds** : maximiser l'impact des envois de fonds en réduisant les coûts de transaction, en développant les plateformes de paiement mobile et en mettant en œuvre des stratégies d'engagement de la diaspora qui mobilisent les compétences, les réseaux et les capitaux, avec les gouvernements nationaux comme point d'ancrage. Compléter ces mesures par des programmes d'éducation financière organisés par les CER, grâce auxquels les expériences réussies peuvent être partagées entre les États membres afin d'orienter les envois de fonds vers des usages productifs, et intégrer les financements de la diaspora dans la planification nationale du développement et les cadres macroéconomiques en tant que ressource structurelle.
- Réformer la gestion de la dette et renforcer les cadres de financement : accélérer les réformes du Cadre commun afin de rationaliser les procédures, d'inclure les créanciers privés, d'élargir l'éligibilité et de donner la priorité à l'annulation de la dette, les cadres multilatéraux tels que le G20, les BMD et les IFD pouvant jouer un rôle clé de plaidoyer pour faire avancer ce processus. (1) Créer une agence africaine de notation de crédit et réformer les méthodologies de notation afin de réduire les primes de risque, sous l'égide de l'UA. (2) Renforcer l'infrastructure du marché de la dette domestique à l'aide d'outils analytiques allant au-delà des agents de vente directe traditionnels. (3) Améliorer la transparence grâce à une solide gouvernance de la dette publique. (4) Mobiliser les BMD régionales pour fournir des financements à long terme abordables. (5) Renforcer la voix et la représentation de l'Afrique au sein d'institutions mondiales telles que le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale.
- **Renforcer les cadres de promotion des investissements** : étendre les infrastructures numériques aux régions mal desservies, harmoniser les cadres réglementaires au niveau régional, développer des agences spécialisées de promotion des investissements au sein des États et des CER, tirer parti de la ZLECAf pour créer des marchés intégrés, renforcer les marchés de capitaux nationaux et donner la priorité aux investissements qui génèrent des emplois, favorisent le transfert de technologies et améliorent les capacités industrielles.
- **Accélérer la transformation numérique et le développement de la science, de la technologie et de l'innovation** : promouvoir la connectivité régionale par le biais de projets d'infrastructure et d'initiatives transfrontalières, combler les lacunes en matière de compétences numériques dans les domaines des logiciels, de la science des données et de l'IA, et tirer parti des PPP pour garantir un accès financièrement abordable et équitable au-delà des clivages urbains, ruraux et régionaux, permettant ainsi à l'Afrique de participer pleinement à l'économie numérique mondiale. Le Programme pour



le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), dirigé par l'UA, peut davantage prioriser et promouvoir les projets transfrontaliers.

- **Diversifier les sources de financement :**

renforcer la mobilisation des recettes nationales, élargir l'engagement du secteur privé et mobiliser les groupes philanthropiques et les initiatives de responsabilité sociale des entreprises, afin de réduire la dépendance à l'égard d'une APD en baisse.

- **Mobiliser les ressources de la diaspora au service du développement :**

impliquer davantage la diaspora africaine afin de mobiliser des ressources financières pour le développement national, en promouvant des canaux d'investissement structurés tels que les obligations de la diaspora, en encourageant les envois de fonds à des fins productives plutôt qu'à des fins de consommation, et en réduisant les coûts de ces envois pour en accroître l'efficacité et l'impact. Soutenir l'intégration des fonds de la diaspora dans la planification du développement national, notamment par le biais de projets ciblés dans les domaines des infrastructures, de l'éducation et de la résilience climatique, tout en renforçant la transparence et la confiance dans les plateformes numériques, afin de faciliter les investissements financés par les envois de fonds.

- **Optimiser les recettes publiques et la gestion budgétaire :**

(1) élargir l'assiette fiscale, réduire les dépenses fiscales inefficaces et numériser l'administration fiscale, afin d'améliorer la transparence et l'efficacité. (2) Mettre en place une fiscalité progressive pour veiller à ce que la charge ne pèse pas de manière disproportionnée sur les segments les plus pauvres. (3) Renforcer les sources de recettes non fiscales et intégrer la collecte des recettes à la planification du développement national.

- **Réformer l'architecture financière internationale :**

(1) réduire le coût des emprunts souverains et élargir l'accès au financement concessionnel à long terme. (2) Harmoniser le financement climatique avec le financement du développement pour plus d'efficacité. (3) Créer une agence africaine de notation de crédit afin de renforcer la viabilité de la dette et l'autonomie financière régionale.

- **Promouvoir un investissement durable et l'intégration commerciale :**

(1) approfondir l'intégration régionale et maximiser les avantages de la ZLECAf grâce à la collaboration entre les organismes de réglementation et les décideurs

politiques ; le Secrétaire de la ZLECAf peut jouer le rôle de coordinateur pour faire le lien entre les différentes parties prenantes. (2) S'attaquer aux barrières commerciales et aux déficits en infrastructures, tout en renforçant les capacités productives nationales et les chaînes de valeur régionales. (3) Encourager les IDE durables dans des secteurs diversifiés et réduire les coûts des envois de fonds afin de mobiliser les ressources de la diaspora au service du développement

- **Renforcer les capacités et les systèmes de données :**

(1) investir dans le renforcement des capacités en matière de culture commerciale et financière. (2) Renforcer les capacités des offices nationaux de statistique par la formation du personnel et la modernisation des infrastructures et des technologies de collecte de données, et promouvoir le partage des données afin d'améliorer la responsabilité, la transparence et la communication en temps opportun des rapports sur les ODD. La CEA et le Centre africain pour la statistique peuvent jouer un rôle de premier plan pour soutenir les États membres. (3) Comblar les lacunes en matière de connectivité numérique, en particulier dans les zones rurales, afin de favoriser l'inclusion financière et la prestation de services.

- **Relier l'ODD 17 aux cadres de mise en œuvre nationaux et régionaux :**

aligner les réformes nationales sur les cadres de financement nationaux intégrés, les programmes de gestion des finances publiques et les initiatives continentales telles que l'Agenda 2063, afin d'assurer la cohérence de la planification, du suivi et de la mise en œuvre des actions relatives à l'ODD 17. La boîte à outils Integrated Planning and Reporting Toolkit (IPRT) développée par la CEA peut servir d'outil pratique pour aider les gouvernements nationaux à réaliser cet alignement (UNECA, s.d.).

- **Définir des mesures concrètes pour l'ODD 17 :**

élaborer des mesures claires, séquentielles et mesurables pour la mise en œuvre de l'ODD 17, y compris des calendriers, les institutions responsables, les ressources indicatives et des mesures d'atténuation des risques. Cette approche permet la traduction des recommandations de haut niveau en actions concrètes à court et moyen terme pouvant être suivies, contrôlées et ajustées pour une mise en œuvre efficace dans tous les pays.

Références

Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD (2022). Rapport annuel 2022 de l'AUDA-NEPAD. <https://www.nepad.org/publication/auda-nepad-2022-annual-report>

Agence internationale de l'énergie (AIE). (21 novembre 2025b). *Le G20 approuve un plan d'action visant à accélérer l'accès à des modes de cuisson propres en Afrique*. <https://www.iea.org/news/g20-endorses-action-plan-to-accelerate-clean-cooking-access-across-africa>

Agence internationale de l'énergie. (2022). Perspectives énergétiques pour l'Afrique 2022. Paris : AIE. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/220b2862-33a6-47bd-81e9-00e586f4d384/AfricaEnergyOutlook2022.pdf>

Banque africaine de développement (BAD) (2020). *Perspectives économiques en Afrique 2020*. Abidjan : Banque africaine de développement.

Banque mondiale. (2025). *Africa's pulse : Pathways to job creation in Africa* (Volume 32). <https://www.worldbank.org/en/publication/africa-pulse>

C40 Cities. (2025). *Initiative « African Cities for Clean Air »*. <https://www.c40.org/what-we-do/scaling-up-climate-action/air-quality/african-cities-for-clean-air/>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2019). *Rapport économique sur l'Afrique 2019 : Politique budgétaire pour le financement du développement durable en Afrique*. Addis-Abeba : CEA.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2025, 10 avril). *La main-d'œuvre africaine à la croisée des chemins : faire face au changement climatique et à la transition verte*. Bulletin trimestriel de la CEA. <https://www.uneca.org/stories/africa%27s-workforce-at-a-crossroads-navigating-climate-change-and-the-green-transition>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2025). *Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : dynamiser les marchés régionaux et réduire les risques*. Aperçu. https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2024-overview_en.pdf

Connors Belopolsky, J. (17 octobre 2025). *Une avancée décisive pour la cuisine propre au G20*. Clean Cooking Alliance. <https://cleancooking.org/news/a-breakthrough-moment-for-clean-cooking-at-the-g20/>

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA). (2026). *Base de données mondiale sur les ODD*. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

Fondation Mo Ibrahim. (mai 2022). *En route vers la COP27 : faire valoir la cause de l'Afrique dans le débat sur le climat*. https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2022-05/2022-Ibrahim-Forum_Facts-Figures.pdf Mouton, J., & Waast, R. (2008). *L'état de la science en Afrique : un aperçu*. Dans UNESCO (éd.), *Indicateurs de science, technologie et innovation dans un monde en mutation : répondre aux besoins politiques* (pp. 45–72). UNESCO.

Fotio, H. K., & Nguea, S. M. (2022). Accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique : la mondialisation a-t-elle une incidence ? *International Economics*, 170, 79-91.

Groupe de la Banque mondiale (2026). Transferts de fonds personnels reçus (en dollars US courants). Consulté le 27 mars 2026 sur <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT>

Kayira, I. (14 novembre 2025). *Le Malawi promeut des technologies de cuisson propres et durables*. Zodiak. <https://zodiakmalawi.com/national-news/news-in-the-central-region/malawi-pushes-for-sustainable-clean-cooking-technologies>

KfW Development Bank, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH & International Renewable Energy Agency (IRENA). (2021). *La transition vers les énergies renouvelables en Afrique : favoriser l'accès, la résilience et la prospérité*. https://www.giz.de/en/downloads/Study_Renewable%20Energy%20Transition%20Africa-EN.pdf

Macharia, P. (3 juin 2025). *Soutenir la qualité de l'air et la résilience climatique dans le comté de Nairobi*. Stockholm Environment Institute. <https://www.sei.org/features/supporting-clean-air-and-climate-resilience-in-nairobi-county/>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2025). Réductions de l'aide publique au développement : projections de l'OCDE pour 2025 et à court terme (Notes de politique de l'OCDE n° 26). Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/8c530629-en>

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). (2025). *Rapport sur le développement industriel 2026 :*

L'avenir de l'industrialisation : Bâtir des industries prêtes pour l'avenir au service du développement durable. <https://www.unido.org/sites/default/files/unido-publications/2025-11/UNIDO%20IDR26.pdf>

School Meals Coalition. (20 février 2025). *Malawi : Adopter des modes de cuisson propres pour des écoles respectueuses de la planète*. <https://schoolmealscoalition.org/stories/malawi-embracing-clean-cooking-provide-planet-friendly-schools>

Statistiques de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA Stats). (2026). Indicateurs des objectifs de développement durable. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. <https://ecastats.uneca.org/data/data-products/sdgs/24>

TanzaniaInvest. (6 juin 2025). *Lancement d'une stratégie de communication sur les énergies propres pour la cuisine en Tanzanie*. <https://www.tanzaniainvest.com/energy/clean-cooking-energy-communication-strategy-launch>

The Guardian. (5 juillet 2025). *La SADC désigne Samia comme principale promotrice de l'énergie propre pour la cuisine*. IPP Media. <https://ippmedia.com/the-guardian/news/local-news/read/sadc-selects-samia-as-clean-cooking-energy-top-promoter-2025-07-05-110249>

Union africaine (2024a). Rapport d'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.

Union africaine (2024b). Troisième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.

